



Investir dans les populations rurales

Consultation sur la Treizième reconstitution des ressources du FIDA

Troisième session
Rome, 2-3 novembre 2023

Observations et réponses relatives au projet de rapport de la Consultation sur FIDA13 établi en vue de la troisième session

Cote du document: IFAD13/3/INF.3

Date: 27 octobre 2023

Distribution: Publique

Original: Anglais

POUR: INFORMATION

Documents de référence: Projet de rapport de la Consultation sur la Treizième reconstitution des ressources du FIDA: Renforcer la résilience rurale au service de la sécurité alimentaire ([IFAD13/3/R.X](#))

Questions techniques:

Satu Santala

Vice-Présidente adjointe
Département des relations extérieures
et de la gouvernance
courriel: s.santala@ifad.org

Katherine Meighan

Vice-Présidente adjointe et Conseillère juridique
Bureau du Conseil juridique
courriel: k.meighan@ifad.org

Ronald Hartman

Directeur
Division de l'engagement, des partenariats
et de la mobilisation des ressources à l'échelle
mondiale
courriel: r.hartman@ifad.org

Leon Williams

Responsable principal des partenariats,
reconstitution des ressources
Division de l'engagement, des partenariats
et de la mobilisation des ressources à l'échelle
mondiale
courriel: l.williams@ifad.org

Observations et réponses relatives au projet de rapport de la Consultation sur FIDA13 établi en vue de la troisième session

Tableau 1. Observations reçues au sujet du projet de rapport de la Consultation sur FIDA13

Pays	Observation	Réponse / mesures prises
Indonésie	<p>Chers collègues,</p> <p>Veillez trouver ci-après les observations de l'Indonésie sur le Rapport de la Consultation sur la Treizième reconstitution des ressources du FIDA (FIDA13):</p> <p>L'Indonésie apprécie le travail accompli pour élaborer ce premier projet, comme elle l'a déjà dit lors des consultations tenues la semaine dernière. Nous insistons sur le fait que le rapport doit reprendre les libellés convenus de façon multilatérale pour qu'il soit accepté facilement par tous les États membres.</p> <p>Consolidation de la paix: Lorsqu'il est question d'organismes ou d'activités de consolidation de la paix, il convient de préciser « organismes de consolidation de la paix des Nations Unies » ou « activités de consolidation de la paix des Nations Unies », de sorte que la contribution du FIDA aux activités d'aide humanitaire et de consolidation de la paix puisse être mise à profit dans des situations où les activités et missions des Nations Unies dans ce domaine sont manifestement complémentaires avec le mandat et le champ d'action du FIDA, comme c'est le cas avec le partenariat entre ce dernier et le « Fonds des Nations Unies pour la consolidation de la paix ».</p> <p>Programmes axés sur la transformation des rapports femmes-hommes: La nature exacte de ces programmes n'est pas claire. À l'heure actuelle, il n'existe pas de formulation convenue (c'est-à-dire de document négocié) à l'ONU sur ce terme, que ce soit à</p>	<p>La direction remercie l'Indonésie de ces observations.</p> <p>Elle note et apprécie la remarque du pays concernant l'utilisation de libellés convenus de façon multilatérale qui puissent être acceptés par tous les États membres.</p> <p>Lorsque cela était pertinent, la mention « des Nations Unies » a été ajoutée après les références à la « consolidation de la paix », comme il avait été proposé.</p> <p>Les références aux « programmes axés sur la transformation des rapports femmes-hommes » et à la transformation « des normes liées aux genres » ont également été modifiées d'après les suggestions et sont désormais harmonisées avec les Directives volontaires sur l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes et des filles dans le contexte de la sécurité alimentaire et de la nutrition du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA), ainsi qu'avec la terminologie convenue de façon multilatérale, de manière à garantir une interprétation commune.</p> <p>L'expression « intersection entre les questions de genre et la nutrition » a été remplacée par « lien entre les questions de genre et de nutrition ».</p> <p>Pour ce qui est de l'« approche intersectionnelle », le concept d'intersectionnalité figure dans la version révisée et approuvée de la Politique du FIDA relative au ciblage de la pauvreté (EB 2023/138/R.3).</p>

Pays	Observation	Réponse / mesures prises
	<p>New York ou à Genève. On peut en revanche s'appuyer sur ce qui a été récemment convenu à Rome dans le cadre des Directives volontaires du Comité de la sécurité alimentaire mondiale sur l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes et des filles dans le contexte de la sécurité alimentaire et de la nutrition, qui seront adoptées à la cinquante et unième session du Comité (contexte dans lequel le FIDA participe activement aux négociations). Sur la base de ce document, l'Indonésie propose le libellé suivant:</p> <p>« programmes tenant compte des questions de genre dans tous les secteurs et porteurs de transformations »; ou</p> <p>« se concentrer sur des programmes qui induiront des changements porteurs de transformations à l'appui de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes » (d'après le paragraphe 16 du Rapport sur FIDA12).</p> <p>Transformer les normes liées au genre: Ce libellé n'a jamais été convenu dans un quelconque document négocié de l'ONU à New York ou à Genève. Il n'avait pas été utilisé dans le contexte de FIDA12 et il s'agit de sa première utilisation au FIDA. La signification de cette expression n'est pas claire et un programme du FIDA ne devrait pas transformer les normes d'un pays. Nous proposons ce qui suit:</p> <p>Le programme devrait faciliter l'application d'approches novatrices en faveur de l'égalité femmes-hommes qui permettent de s'attaquer à la fois aux symptômes et aux causes structurelles des inégalités femmes-hommes, notamment les lois, politiques, normes sociales et comportements discriminatoires, les pratiques coutumières néfastes et les stéréotypes fondés sur le genre, de sorte que soient mis en place des systèmes alimentaires durables qui profitent à</p>	<p>La définition du groupe cible du FIDA donnée dans cette politique fait fond sur le concept en question, qui a trait à l'intersection de multiples facteurs de pauvreté: genre, âge, handicap, appartenance ethnique, isolement, dégradation de l'environnement, etc. Ce terme figure également dans la Stratégie du FIDA pour l'inclusion du handicap 2022-2027. La référence à l'« approche intersectionnelle » a été modifiée pour qu'elle corresponde plus étroitement à la politique approuvée.</p>

Pays	Observation	Réponse / mesures prises
	<p>tous et respectent les cultures et les lois locales et nationales. »</p> <p>Intersection entre les questions de genre et la nutrition: L'Indonésie n'est pas certaine que ce concept devrait être évoqué, car il fait encore l'objet de nombreux débats à New York et à Genève. Nous proposons d'utiliser une formulation plus neutre et plus susceptible de convenir aux parties, comme « le lien entre les questions de genre et de nutrition et le rôle crucial des femmes dans l'amélioration des résultats nutritionnels ».</p> <p>Approche intersectionnelle: Ce libellé n'a jamais été convenu dans un quelconque document négocié de l'ONU à New York ou à Genève. Il n'avait pas été utilisé dans le contexte de FIDA12 et il s'agit de sa première utilisation au FIDA. Nous proposons d'utiliser un terme convenu à l'ONU, comme « approche à l'échelle du système » ou « approche globale » (Programme d'action de Beijing).</p> <p>Recevez nos remerciements et nos salutations.</p>	
Nouvelle-Zélande	<p>Veillez trouver ci-dessous les premières observations de la Nouvelle-Zélande à propos du projet de rapport sur FIDA13:</p> <p>La Nouvelle-Zélande remercie le FIDA d'avoir élaboré le projet de rapport et réaffirme son soutien au FIDA, à ses travaux et à la Treizième reconstitution des ressources. Elle se satisfait globalement de la teneur et des orientations du projet de rapport, mais souhaite formuler plusieurs observations et suggestions, présentées ci-dessous.</p> <p>Petits États insulaires en développement</p> <p>La Nouvelle-Zélande se réjouit que le projet de rapport évoque les petits États insulaires en développement (PEID) et la stratégie du FIDA les concernant, mais elle pense que ce domaine</p>	<p>La direction remercie la Nouvelle-Zélande de ces observations.</p> <p>En ce qui concerne les petits États insulaires en développement (PEID), les paragraphes évoqués ont été modifiés pour tenir compte des propositions en faveur d'une meilleure intégration globale de ces pays dans le document, et un paragraphe consacré aux PEID a été ajouté.</p> <p>Pour ce qui est du handicap, la direction confirme que, en application de la Stratégie pour l'inclusion du handicap, le FIDA tirera des enseignements de l'expérience et intégrera peu à peu l'inclusion du handicap à l'ensemble de son portefeuille, et la complétera par des interventions ciblées en faveur des</p>

Pays	Observation	Réponse / mesures prises
	<p>important de l'action du Fonds pourrait être davantage mis en avant.</p> <p>Par exemple, bien que ces pays et la stratégie y relative du FIDA soient mentionnés au paragraphe 34, nous sommes d'avis qu'il serait utile de consacrer un paragraphe à la stratégie concernant les PEID et à son exécution pendant le cycle de FIDA13 (de la même façon que la stratégie en matière de handicap au paragraphe 66).</p> <p>Les PEID pourraient également être mentionnés au paragraphe 18 du résumé, étant donné que nombre d'entre eux sont aussi en situation de fragilité (ce dont il est convenu à l'annexe IV). Ce paragraphe (ainsi que le paragraphe 10) serait également le meilleur endroit où évoquer la capacité du FIDA d'apporter un financement sous forme de dons et le besoin connexe de l'appui des donateurs.</p> <p>Les PEID devraient être abordés au paragraphe 4 du rapport principal, moyennant la formulation suivante: « [...] l'approche du FIDA dans les situations de fragilité et de vulnérabilité, y compris les PEID [...] ». Il serait également utile de mentionner les PEID aux paragraphes 32 et 33 du rapport principal. En particulier, il serait justifié d'évoquer ici le Pacifique, car cela contribuerait à faire connaître l'importance de l'action du FIDA dans les pays de la région. La mention des PEID et de la stratégie connexe au paragraphe 34 pourrait être mieux intégrée dans cette section afin de rendre compte de l'applicabilité des concepts de vulnérabilité et de fragilité à ces pays.</p> <p>Handicap</p> <p>La Nouvelle-Zélande se réjouit que la Stratégie pour l'inclusion du handicap soit évoquée et que le FIDA propose de cibler les personnes handicapées en priorité dans le cadre de cinq nouveaux projets. Nous souhaitons savoir si la collecte de données ventilées</p>	<p>personnes handicapées. La direction confirme également que le FIDA s'est certes engagé à élaborer cinq projets pendant FIDA12 et cinq autres pendant FIDA13 qui ont notamment pour groupe cible prioritaire les personnes handicapées, mais qu'il est cependant possible de recueillir des données ventilées sur les personnes handicapées dans le cadre de tous les projets, et que les équipes chargées des nouveaux projets et des projets en cours seront encouragées à le faire lorsque cela sera pertinent. La formulation du texte à l'annexe I concernant la ventilation des indicateurs sur les populations a été modifiée pour mieux en rendre compte.</p> <p>S'agissant de l'évaluation menée par le Réseau d'évaluation de la performance des organisations multilatérales (MOPAN), ses conclusions étaient encore considérées comme préliminaires en octobre 2023. Le FIDA s'abstiendra donc de citer des extraits du projet de rapport établi par le MOPAN. Il n'en reste pas moins déterminé à faire fond sur les constatations et les enseignements qui ressortent de l'évaluation du MOPAN, une fois la version finale de celle-ci établie. Il a d'ailleurs évoqué cela dans le projet de rapport sur la Consultation, et mis en avant des questions particulières qui devraient figurer dans la version finale de l'évaluation, comme l'allocation des ressources aux programmes de pays et le bien-être du personnel.</p> <p>Concernant le paragraphe 11 du résumé, la phrase en question a été clarifiée et il est désormais indiqué que le Groupe de la Banque mondiale est le seul autre organisme des Nations Unies présent sur les marchés de capitaux.</p>

Pays	Observation	Réponse / mesures prises
	<p>sur les personnes handicapées ne s'applique qu'aux cinq nouveaux projets et aux cinq projets existants évoqués (comme le laisse penser la formulation à l'annexe I) ou s'il est prévu de collecter ces données dans toutes les activités du FIDA. Au vu du pourcentage élevé de personnes handicapées parmi les ruraux pauvres, nous encourageons le Fonds à adopter une approche large s'agissant de répondre à leurs besoins. Nous encourageons également le FIDA à recueillir des données ventilées sur les personnes handicapées dans l'ensemble de son portefeuille. En outre, nous l'encourageons à faire fond sur les enseignements tirés des cinq projets existants et des cinq projets proposés en vue de mieux intégrer les questions de handicap dans tous ses travaux, l'objectif ultime étant qu'elles soient intégrées à la conception de tous les programmes du FIDA.</p> <p>Autres questions</p> <p>Nous notons que le Réseau d'évaluation de la performance des organisations multilatérales (MOPAN) n'a pas encore établi la version finale de son rapport, mais nous sommes d'avis que certaines des questions soulevées dans le rapport préliminaire pourraient figurer dans le projet de rapport dont il est ici question, en particulier s'il s'agit de questions préexistantes et connues. Par exemple, il pourrait être utile d'évoquer au paragraphe 6 du projet de rapport le fait de donner suite à l'évaluation du MOPAN, en particulier s'agissant de rendre l'élaboration des projets plus efficace afin d'améliorer les taux de décaissement.</p> <p>Au paragraphe 11 du résumé, il est indiqué que « [l]e FIDA est l'un des seuls organismes des Nations Unies à être présents sur les marchés de capitaux ». Étant donné que « seul » appelle à l'utilisation du singulier, nous proposons de modifier la phrase comme suit:</p>	

Pays	Observation	Réponse / mesures prises
	<p>« Le FIDA est le seul organisme des Nations Unies à être présent sur les marchés de capitaux [...] » ou « Le FIDA est l'un des [quelques/insérer le nombre exact] organismes des Nations Unies présents sur les marchés de capitaux [...] ».</p> <p>Prochaines étapes</p> <p>Si le FIDA souhaite des précisions concernant l'un des points soulevés ci-dessus, nous serions ravis d'en discuter avec lui.</p> <p>La Nouvelle-Zélande remercie de nouveau le Fonds de lui avoir permis de prendre part à ce processus important et attend avec intérêt de participer aux prochaines étapes.</p>	
Autriche	<p>Veillez trouver ci-dessous les premières observations de l'Autriche sur le projet de rapport sur FIDA13: Observations d'ordre général</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'Autriche tient à féliciter les différentes équipes qui ont contribué à la rédaction de ce document de qualité, qui est très bien écrit, décrit bien le contexte dans lequel FIDA13 se déroulera, le rôle unique du Fonds ainsi que ses avantages comparatifs, et s'appuie entièrement sur des sources et éléments fiables. • Nous tenons également à remercier la direction et le personnel d'avoir élaboré une version actualisée et convaincante de l'approche suivie par le FIDA pour intervenir dans les situations de fragilité (voir l'annexe au projet de rapport), ce qui la rend d'autant plus pertinente. • De même, nous remercions la direction et le personnel d'avoir proposé une mise à jour du Programme de participation du secteur privé au financement (PPSPF), qui comprend des informations complémentaires sur l'utilisation prévue des ressources. Nous souhaitons 	<p>La direction remercie l'Autriche de ces observations. Elle donne ci-après ses réponses aux différentes questions soulevées.</p> <p>La sélection des projets du Programme de participation du secteur privé au financement (PPSPF) reposera sur les principes et les critères décrits dans le document intitulé « Cadre des opérations non souveraines du FIDA dans le secteur privé » (EB 2020/129/R.11/Rev.1), approuvé par le Conseil d'administration du Fonds. Ces critères sont les suivants: pertinence, additionnalité, impact, normes environnementales et sociales, et risques. De façon plus générale, le principe directeur de l'allocation des ressources restera de privilégier les pays qui en ont le plus besoin, notamment les pays à faible revenu, les pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure (PRITI) et les pays présentant des situations de fragilité, et l'intégralité des ressources de base consacrées au PPSPF pendant FIDA13 sera mise au service de projets dans les pays à faible revenu et les PRITI, comme il a été convenu pour le programme de prêts et dons.</p>

Pays	Observation	Réponse / mesures prises
	<p>toutefois mieux comprendre les raisons pour lesquelles certains projets ont été choisis et les critères appliqués pour déterminer quels pays ont le plus besoin des ressources, comme il est mentionné dans le texte.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le rapport tient bien compte de la volonté exprimée par les États membres, qui avaient demandé que soit renforcée l'intégration des thématiques transversales durant FIDA13. Toutefois, nous estimons qu'il serait utile que le texte rende compte des débats tenus sur la façon dont les questions transversales peuvent rendre des projets plus complexes, ce qui pourrait avoir une incidence sur l'obtention des résultats recherchés, en particulier dans les situations de fragilité, et sur la façon de remédier à ce problème pendant FIDA13. • Nous nous réjouissons de l'accent mis sur la participation effective des jeunes et approuvons le niveau d'ambition actuel. Nous souhaitons toutefois mieux comprendre si, dans le cadre d'un projet qui « tient compte des jeunes », les jeunes sont considérés comme un groupe cible prioritaire (engagement: 60% des projets souverains de FIDA13 tiennent compte des jeunes). • Nous apprécions que l'impact sur la nutrition soit davantage mis en avant. Nous serions reconnaissants au FIDA d'inclure dans le rapport un bref descriptif de l'échelle de mesure de l'insécurité alimentaire vécue (échelle FIES), en particulier des conséquences de son utilisation s'agissant de mesurer les effets des interventions du FIDA sur la nutrition. 	<p>Dans l'ensemble, le PPSPF sera aligné sur la répartition existante des ressources par région ou par groupe de pays. À ce jour, sur sept opérations non souveraines approuvées par le Conseil d'administration, quatre concernent des pays à faible revenu et trois des PRITI. Toutefois, en définitive, les opérations non souveraines seront retenues en fonction des critères de sélection susmentionnés et des contraintes liées aux sources de financement. Par exemple, des ressources supplémentaires ou un financement mixte provenant de l'enveloppe des dons non affectés à un pays particulier seront alloués en priorité dans le cas de transactions à fort impact et à plus haut risque devant être réalisées dans les pays qui ont les besoins les plus importants.</p> <p>Pour ce qui est des thématiques transversales, le paragraphe 56 a été étoffé pour mieux intégrer ce point important.</p> <p>En ce qui concerne les jeunes, une note de bas de page a été ajoutée au paragraphe 65 pour expliquer que, d'après le Plan d'action du FIDA en faveur des jeunes ruraux qui couvre la période 2019-2021, les projets qui tiennent compte des jeunes satisfont à trois critères: i) décrire, dans l'analyse menée au stade de la conception du projet, la jeunesse, les défis qu'elle rencontre et les possibilités dont elle jouit dans un contexte donné; ii) forger une stratégie ciblant explicitement les jeunes, qui prévoit des objectifs concrets et des activités afin d'obtenir un impact dans les domaines prioritaires, exprimés dans le cadre de la théorie du changement, de l'approche et du cadre de résultats du projet; iii) allouer des fonds à l'exécution d'activités destinées aux jeunes. Pendant FIDA12, cette définition a été de nouveau remaniée, les projets tenant compte des jeunes devant désormais intégrer un</p>

Pays	Observation	Réponse / mesures prises
	<ul style="list-style-type: none"> • Compte tenu des conclusions tirées notamment de l'évaluation du MOPAN concernant les pressions subies par le FIDA, qui doit obtenir plus de résultats alors que de nombreux aspects de ses travaux sont de plus en plus complexes, nous saluons l'accent mis par le Fonds sur les partenariats dans le cadre de FIDA13. Nous sommes d'avis que les partenariats renforceront l'efficacité de son action tout en lui permettant de rester concentré sur son mandat, en particulier dans des domaines tels que la participation du secteur privé et les interventions dans des pays en situation de fragilité. • Nous apprécions que le FIDA soit déterminé à avoir plus d'impact tout au long des cycles des politiques publiques et que cela constitue un aspect de plus en plus important de son mandat. Compte tenu des conclusions tirées notamment de l'évaluation du MOPAN concernant la capacité du personnel du FIDA de tenir cet engagement, nous souhaiterions savoir si la direction du FIDA estime que l'organisation est en bonne voie pour renforcer suffisamment les moyens lui permettant de contribuer à l'élaboration des politiques au niveau des pays, et souhaiterions également savoir de quelle façon le FIDA compte s'y prendre. • Nous remercions la direction d'avoir tenu compte des observations des États membres et ajusté les scénarios financiers de façon à mieux concilier ambition et réalisme pour la majorité des donateurs. • Nous remercions également la direction d'avoir mis en place un rapport distinct sur la 	<p>indicateur d'effet direct concernant l'emploi, à savoir l'indicateur de base 2.2.1: Nombre de bénéficiaires occupant un nouvel emploi ou ayant accès à de nouvelles possibilités d'emploi.</p> <p>S'agissant de la nutrition, comme il a été demandé, une description de l'échelle de mesure de l'insécurité alimentaire vécue (échelle FIES) a été ajoutée en note de bas de page: « L'échelle de mesure de l'insécurité alimentaire vécue est un système de mesure fondé sur l'expérience personnelle qui permet de déterminer le degré de gravité de l'insécurité alimentaire et d'établir des comparaisons entre différents contextes. Elle s'appuie sur des données obtenues en interrogeant directement les gens, dans le cadre d'enquêtes, sur la fréquence d'états de santé et de comportements dont on sait qu'ils témoignent de restrictions d'accès à l'alimentation ».</p> <p>Toutefois, il importe de préciser que l'échelle FIES mesure l'insécurité alimentaire, et non la nutrition. Le FIDA mesure l'impact sur la nutrition en utilisant le score de diversité alimentaire des ménages mis au point par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). Le score de diversité alimentaire des ménages est une mesure qualitative de la consommation alimentaire qui rend compte de l'accès des ménages à une alimentation variée. Une meilleure nutrition, mesurée grâce à une amélioration de la diversité alimentaire, n'est pas synonyme de sécurité alimentaire.</p> <p>Pour ce qui est des partenariats, la direction remercie l'Autriche d'appuyer la volonté du FIDA de privilégier les partenariats. Les travaux en ce sens se poursuivront</p>

Pays	Observation	Réponse / mesures prises
	<p>reconstitution des ressources depuis FIDA12. Nous sommes d'avis qu'un tel rapport sera très utile aux États membres ainsi qu'à l'organisation.</p> <p>Engagements stratégiques</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nous nous réjouissons du fait que les engagements stratégiques ou opérationnels soient moins nombreux et qu'ils soient davantage mis en avant. Nous nous réjouissons également que les engagements stratégiques proposés pour FIDA13 dans de nombreux domaines fassent fond sur des engagements tenus lors de FIDA12 ou d'autres activités institutionnelles. • Dans l'ensemble, nous sommes d'accord avec le niveau d'ambition fixé pour le cycle de FIDA13 dans les engagements stratégiques, et apprécions en particulier l'augmentation des niveaux cibles de la part des financements climatiques (45% du programme de prêts et dons), de la part allouée aux pays présentant des situations de fragilité (30% des ressources de base) et de la part affectée aux pays à faible revenu (45% des ressources de base). • Comme suite aux discussions tenues à ce jour entre le FIDA et les États membres concernant les contributions additionnelles pour le climat, nous souhaitons savoir s'il est envisagé d'augmenter, peut-être progressivement, la part cible du financement de l'action climatique (45%) en fonction du montant total des contributions additionnelles annoncées. • Nous saluons en particulier le nouvel engagement stratégique qui prévoit que 100% des nouveaux programmes d'options stratégiques pour le pays (COSOP) soient 	<p>durant FIDA13 et seront régis par le Cadre de partenariat du FIDA; il sera régulièrement rendu compte au Conseil d'administration des progrès accomplis.</p> <p>En ce qui concerne la contribution à l'élaboration des politiques au niveau des pays, comme il a été récemment indiqué au Conseil d'administration dans le Rapport 2023 sur l'efficacité du FIDA en matière de développement (RIDE) (EB 2023/139/R.14), ce domaine reste moins performant, et des mesures sont prises pour y remédier; les résultats de l'autoévaluation et l'enquête menée par le FIDA en 2022 auprès des parties prenantes confirment l'amélioration des activités hors prêts en général. Récemment, le FIDA a perfectionné ses directives relatives à la contribution à l'élaboration des politiques au niveau des pays et a mis à jour sa stratégie de gestion des savoirs, de sorte que l'accent soit davantage mis sur: i) la collecte systématique de données et d'éléments factuels; ii) la mise à profit des connaissances; iii) le renforcement des liens avec les programmes de pays, en particulier concernant la participation à l'élaboration des politiques au niveau national. Le FIDA prévoit également de mettre sur pied des services consultatifs pilotes dans sept pays en 2023 et 2024 afin d'offrir des données et des recherches ciblées pour éclairer la contribution à l'élaboration des politiques au niveau des pays. En outre, il continue d'investir dans la décentralisation et de se rapprocher de ses partenaires afin d'améliorer les activités hors prêts proposées au niveau des pays.</p> <p>Concernant les scénarios financiers, la direction remercie l'Autriche d'avoir remarqué que les scénarios financiers ajustés conciliaient mieux ambition et réalisme. Elle exhorte les États membres à appuyer les scénarios les plus ambitieux afin de maximiser les ressources</p>

Pays	Observation	Réponse / mesures prises
	<p>conformes aux contributions déterminées au niveau national et aux stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité, soient alignés sur les trajectoires nationales de transformation des systèmes alimentaires et recensent les possibilités de collaboration avec le secteur privé.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Étant donné que le continent africain est particulièrement touché par les crises actuelles, nous estimons qu'il faudrait relever l'objectif de financement le concernant, pour le moment fixé à 55% des ressources de base. Toutefois, nous comprenons que cela puisse être difficile compte tenu de l'endettement de nombreux pays africains et de la capacité limitée du FIDA d'accorder des dons au titre du Cadre pour la soutenabilité de la dette, qui est directement liée au montant des ressources de base. • Dans l'ensemble, l'Autriche salue l'action du FIDA en faveur de l'inclusion. Étant donné que le FIDA a dépassé de loin son objectif de projets souverains visant à transformer les rapports femmes-hommes (35%), nous nous demandons si cet objectif ne devrait pas être revu à la hausse pour FIDA13. <p>Cadre de mesure des résultats</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nous remercions la direction et le personnel de la note très détaillée qui a été élaborée au sujet du Cadre de mesure des résultats de FIDA13, dans laquelle le FIDA explique la composition du Cadre et les changements qu'il est proposé d'y apporter par rapport à FIDA12. Grâce à cette note, nous pouvons ici rester brefs. 	<p>destinées aux pays les plus pauvres et de redoubler d'efforts dans le domaine de la sécurité alimentaire et de la transformation des systèmes alimentaires afin de réaliser les objectifs du Programme 2030.</p> <p>S'agissant de l'idée d'un rapport distinct sur l'achèvement de la reconstitution des ressources, la direction apprécie que l'Autriche ait proposé d'introduire ce rapport et convient que celui-ci serait utile aux États membres ainsi qu'au FIDA.</p> <p>Pour ce qui est des engagements, la direction a cherché à prendre un ensemble ambitieux d'engagements qui s'appuient sur les missions et les priorités fondamentales du FIDA, et à tirer parti des réformes récentes et des travaux menés pendant FIDA12 pour jeter les bases de FIDA13. Comme il a été noté lors des réunions de consultation, l'objectif de financement de l'action climatique, fixé à 45%, est jugé ambitieux mais réalisable et découle du besoin urgent d'accroître le financement pour le climat en faveur des petits producteurs et des zones rurales en général. En ce qui concerne les contributions additionnelles pour le climat, il est proposé que le principal objectif en matière de financement de l'action climatique reste que 45% du programme de prêts et dons soit consacré au climat, mais les contributions additionnelles pour le climat seront intégrées aux rapports sur la part du financement climatique dans le programme de prêts et dons. Le résultat final pourrait donc dépasser 45%, selon le montant des contributions additionnelles mobilisées. Toutefois, à ce stade, il ne convient pas d'envisager de revoir l'objectif à la hausse. Il convient de noter qu'en plus du financement de l'action climatique relevant de son programme de prêts et dons, le FIDA mobilise également des montants considérables en faveur du</p>

Pays	Observation	Réponse / mesures prises
	<ul style="list-style-type: none"> • Nous estimons certes que les indicateurs du Cadre doivent montrer une certaine continuité et une certaine cohérence d'un cycle à l'autre, mais nous sommes d'avis que les indicateurs pourraient être simplifiés lorsque cela est possible et alignés sur les priorités de FIDA13 et les indices de référence extérieurs. • Nous appuyons pleinement et saluons la mise en place d'un indicateur d'impact sur le pouvoir d'action des femmes. Cette initiative témoigne du renforcement de l'action du FIDA dans ce domaine ainsi que de la grande importance de l'égalité femmes-hommes et de l'avancement des femmes au regard de la concrétisation du mandat du Fonds. • Plusieurs indicateurs affichent une valeur de référence supérieure (performance des pouvoirs publics ou efficacité des stratégies de pays du FIDA, par exemple) voire bien supérieure (projets conçus dans le but de transformer les rapports femmes-hommes, par exemple) à la cible fixée pour FIDA13. Il faut donc se demander si ces cibles ne devraient pas être revues à la hausse lorsque les résultats obtenus récemment ont été systématiquement élevés. 	<p>climat auprès de fonds mondiaux œuvrant dans ce domaine, comme le Fonds vert pour le climat et le Fonds pour l'environnement mondial. Ces ressources sont comprises dans les cofinancements dont le FIDA rend compte.</p> <p>Les objectifs fixés en matière d'affectation de ressources aux pays présentant des situations de fragilité et aux pays à faible revenu témoignent de la volonté commune des États membres de maximiser les ressources destinées aux pays les plus pauvres tout en maintenant une portée universelle. Les contributions à la reconstitution des ressources sont indispensables pour que le FIDA maintienne un degré important de concessionnalité en faveur des pays qui présentent des vulnérabilités du fait de leur endettement.</p> <p>Concernant le nouvel engagement stratégique qui veut que 100% des nouveaux programmes d'options stratégiques pour les pays (COSOP) soient conformes aux contributions déterminées au niveau national, l'objectif est de concourir au renforcement de l'approche programmatique axée sur les pays et de faire en sorte que les programmes de pays du FIDA servent de plateforme à ce dernier ainsi qu'aux pouvoirs publics et aux partenaires pour faciliter la mise en œuvre de ces programmes prioritaires.</p> <p>Pour ce qui est de la part des ressources de base allouée à l'Afrique, elle est déterminée par un certain nombre de facteurs, notamment la variable relative à la performance et celle relative aux besoins qui constituent la formule du Système d'allocation fondé sur la performance (SAFP) et, en particulier, le niveau global de la reconstitution des ressources et le montant de l'enveloppe qu'il est</p>

Pays	Observation	Réponse / mesures prises
		<p>possible d'allouer de manière viable au financement sous forme de dons pour les pays surendettés ou à haut risque de surendettement. Parmi les 43 pays d'Afrique ayant reçu un financement au cours de FIDA12, 12 ont nécessité l'octroi de dons au titre du Cadre pour la soutenabilité de la dette (CSD). Ce chiffre est passé à 15 et pourrait encore augmenter durant FIDA13. La part des ressources de base allouée à l'Afrique dans son ensemble et à l'Afrique subsaharienne est étroitement liée au volume des financements au titre du CSD disponibles pour FIDA13, qui est quant à lui déterminé par le niveau des contributions à la reconstitution des ressources.</p> <p>Une modification des valeurs des variables de la formule de calcul du SAFF peut aussi avoir une incidence sur les résultats du SAFF pour la région. Dans ces conditions, si les cibles de parts minimales à allouer à l'Afrique dans son ensemble et à l'Afrique subsaharienne ont été dépassées au titre de FIDA12, la prudence impose de conserver ces seuils pour FIDA13 afin de tenir compte des facteurs susmentionnés, étant entendu qu'il s'agit de minimums et non de plafonds. Les premières données concernant la part des ressources de base réellement allouée à l'Afrique dans son ensemble et à l'Afrique subsaharienne seront communiquées dans le rapport de situation qui sera présenté au Conseil d'administration à la session de décembre 2024, qui présentera la répartition des ressources dans le cadre de FIDA13.</p> <p>S'agissant des objectifs en matière de genre, comme il a été évoqué lors de l'examen à mi-parcours de FIDA12, la direction s'attache à gérer les risques associés à une complexité croissante des projets. En outre, au cours des</p>

Pays	Observation	Réponse / mesures prises
		<p>prochaines années, le FIDA a l'intention de renforcer son appui à l'exécution des projets en cours qui visent à transformer les rapports femmes-hommes, afin que tous les résultats escomptés soient obtenus. Le Fonds préfère donc conserver la même cible pour ce qui est de la conception des projets. Il convient également de noter que les chiffres actuels, qui indiquent que 53% des projets approuvés dans le cadre de FIDA12 sont considérés comme porteurs de transformations en matière de genre au niveau de leur conception, ne concernent que les projets approuvés en 2022. De nombreux projets sont prévus pour 2023 et 2024 et il est donc possible que les résultats finaux, qui figureront dans le RIDE 2025, soient plus proches de l'objectif. Veuillez également prendre note de la proposition faite en réponse à d'autres observations. Elle consiste à faire évoluer la terminologie adoptée pour FIDA12 afin de la mettre en conformité avec la terminologie du CSA, ce qui donnerait: « projets visant à obtenir des effets directs porteurs de transformation à l'appui de l'égalité femmes-hommes et de l'autonomisation des femmes ».</p> <p>La direction remercie l'Autriche de ses retours positifs. Pour ce qui est de revoir à la hausse le niveau cible des indicateurs pour lesquels de bons résultats sont déjà obtenus, des cibles de 80% et de 90% dans le Cadre de gestion des résultats sont déjà élevées, compte tenu des pratiques courantes dans d'autres institutions financières internationales (IFI). L'augmentation de ces cibles ne favoriserait pas nécessairement une amélioration, en particulier s'agissant des indicateurs influencés par de multiples facteurs, ainsi que des indicateurs thématiques pour lesquels il faut laisser une marge de manœuvre pour répondre à la demande des pays. Dans certains</p>

Pays	Observation	Réponse / mesures prises
		domaines, comme la performance des pouvoirs publics ou la reproduction à plus grande échelle, des résultats plus faibles ont été constatés pendant FIDA10 et se sont ensuite améliorés pendant FIDA11 et FIDA12, d'où l'intérêt de maintenir un niveau réaliste.
Argentine	<p>L'Argentine remercie le FIDA de lui donner l'occasion de commenter le projet de rapport en vue de la troisième session de la Consultation sur FIDA13.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nous restons préoccupés par les critères de sélection énoncés dans la proposition relative à la création de contributions additionnelles pour le climat, comme évoqué lors de la dernière session en date de la Consultation. À cet égard, nous réaffirmons que, selon nous, ces contributions devraient être accessibles à l'ensemble des pays à revenu intermédiaire, y compris ceux de la tranche supérieure. Nous sommes fermement convaincus qu'un mécanisme devrait permettre aux pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure d'accéder aux fonds issus des contributions additionnelles pour le climat, de façon à encourager une participation équitable aux initiatives en faveur du climat. Nous espérons que le nouveau document tiendra compte des opinions et observations formulées par les États membres. - Nous apprécierions d'avoir plus d'informations sur la stratégie visant à faciliter la bonne mise en œuvre du Mécanisme d'accès aux ressources empruntées lors des débats sur FIDA13. - Nous recommandons vivement que les expressions et termes convenus de façon multilatérale dans le cadre de l'ONU soient utilisés, car ils apportent un certain degré de clarté, de cohérence et de prévisibilité à nos débats. 	<p>La direction remercie l'Argentine de ces observations.</p> <p>La direction souhaite assurer à l'Argentine que les pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure (PRITS) tireront des avantages de la création des contributions additionnelles pour le climat. En effet, une hausse des ressources de base entraîne une augmentation de l'effet de levier et donc des financements disponibles au titre du Mécanisme d'accès aux ressources empruntées (MARE), que les PRITS peuvent aussi utiliser de façon souple pour financer des investissements dans l'action climatique.</p> <p>Il importe de souligner que, dans le cas des contributions additionnelles pour le climat, il n'y a pas de transfert direct des fonds, comme cela serait le cas pour des ressources supplémentaires pour lesquelles les contributions sont liées à des projets et à des décaissements donnés. Les contributions additionnelles pour le climat sont intégrées aux ressources de base du FIDA et au cadre financier global de la reconstitution des ressources. L'augmentation des fonds disponibles permettra au Fonds d'apporter aux pays pouvant bénéficier du SAFR des compléments de financement pour le climat d'un montant égal au niveau des contributions additionnelles pour le climat reçues, ainsi que davantage de fonds relevant du MARE,</p>

Pays	Observation	Réponse / mesures prises
	<p>- Nous appuyons la proposition de la France eu égard au multilinguisme et à la mise au point d'indicateurs qui nous permettront de contrôler la bonne mise en œuvre de celui-ci au FIDA.</p>	<p>d'un montant estimé à titre indicatif à 30% de la valeur des contributions additionnelles reçues. Les compléments de financement pour le climat sont distingués des allocations ordinaires au titre du SAFF afin que le FIDA puisse s'assurer que le montant du financement de l'action climatique prévu compte tenu des contributions additionnelles pour le climat est au moins égal à la valeur de ces dernières, et qu'il puisse en rendre compte.</p> <p>L'augmentation des fonds disponibles au titre du MARE grâce aux contributions additionnelles pour le climat est déjà prise en compte dans les scénarios financiers, en fonction du niveau cible de ces contributions pour chaque scénario. Les pays pouvant bénéficier du MARE pourront accéder à ces financements plus importants dans des conditions moins contraignantes que les compléments de financement pour le climat accordés aux pays pouvant bénéficier du SAFF, qui doivent être utilisés à 100% à des fins d'investissement climatique.</p> <p>Toutefois, nous admettons que cette disposition n'était peut-être pas suffisamment claire dans de précédentes versions du document et des précisions ont été ajoutées à la nouvelle version, afin de souligner que les PRITS pourront accéder aux fonds supplémentaires provenant des contributions additionnelles pour le climat par l'intermédiaire du MARE et sans affectation particulière.</p> <p>En ce qui concerne la demande d'informations supplémentaires sur la mise en œuvre du MARE, la direction confirme que le SAFF et le MARE resteront les deux principaux mécanismes d'allocation des ressources pour les prêts au secteur public dans le cadre de FIDA13.</p>

Pays	Observation	Réponse / mesures prises
		<p>Depuis la création du MARE, le plan de financement annuel du FIDA est mis en œuvre de façon à garantir un financement suffisant pour atteindre les objectifs fixés dans le cadre du Mécanisme (et des rapports sont communiqués chaque année au Conseil d'administration), et il existe une solide réserve de projets d'investissement devant être financés au moyen du MARE. La direction est convaincue que la totalité des ressources disponibles sera programmée d'ici à la fin du cycle.</p> <p>Des informations actualisées sur la mise en œuvre du SAFP et du MARE sont communiquées au Conseil d'administration chaque année en décembre; le prochain compte rendu sera donc examiné à la cent quarantième session du Conseil, prévue pour décembre 2023. Une vue d'ensemble de la mise en œuvre des deux dispositifs sera présentée à la fin du cycle de FIDA12, ce qui donnera l'occasion d'examiner les enseignements tirés de l'application de ce nouveau mécanisme une fois le cycle terminé.</p> <p>Pour ce qui est des formulations convenues de façon multilatérale dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies, la direction remercie l'Autriche de cette observation et reconnaît l'importance d'utiliser la terminologie convenue de façon multilatérale lorsqu'elle existe. Des modifications en ce sens ont été apportées au texte du rapport, ainsi qu'en réponse aux observations d'autres États membres.</p> <p>Concernant le multilinguisme, veuillez vous reporter à la réponse à l'observation formulée conjointement par l'Argentine et d'autres États membres sur la question.</p>

Pays	Observation	Réponse / mesures prises
Irlande	<p>Le FIDA a présenté une excellente proposition de reconstitution des ressources. Il avance des arguments clairs et solides en faveur de l'augmentation des ressources de base et suggère des approches novatrices adaptées au contexte budgétaire actuel.</p> <p>Nous accueillons avec satisfaction l'augmentation de la part des ressources de base destinée aux pays à faible revenu et le renforcement de la concessionnalité par rapport à FIDA12, l'élément de libéralité passant de 44% à 47%. Ces initiatives ainsi que d'autres mesures prises face au surendettement contribueront à garantir que les ressources du FIDA aident avant tout les plus défavorisés, ce qui est une priorité pour l'Irlande.</p> <p>Nos observations concernent trois domaines.</p> <p>1. Les évaluations réalisées récemment ont montré l'ampleur et l'importance de la capacité du FIDA de rester mobilisé dans des situations où nombre d'autres acteurs extérieurs sont passés à une intervention humanitaire. Nous nous réjouissons de voir ce principe de rester mobilisé mis en avant au paragraphe 16, mais nous considérons qu'il s'agit d'un avantage comparatif de premier plan auquel on pourrait accorder plus d'attention dans le document. Il ne s'agit pas seulement de renforcer la résilience face aux crises à venir, mais aussi de poursuivre les interventions et l'exécution des programmes face aux crises actuelles.</p> <p>2. Nous nous réjouissons de l'augmentation du ratio dette/fonds propres cible (qui passe de 31% pendant FIDA12 à 35 à 39% durant FIDA13) ainsi que de l'augmentation progressive de l'effet de levier et de l'examen prévu de l'adéquation des fonds propres. Nous souhaitons que le FIDA contribue grandement à la réforme de financement des banques multilatérales</p>	<p>La direction remercie l'Irlande de ces observations.</p> <p>S'agissant du principe consistant à rester mobilisé malgré les circonstances, des éléments ont été ajoutés au paragraphe 33 du corps du rapport. Le but est de refléter certains des points les plus importants de l'annexe sur la fragilité, tout en soulignant que le FIDA n'est pas un organisme humanitaire et qu'il se coordonne étroitement avec les partenaires compétents qui interviennent dans les domaines indissociables que sont l'action humanitaire, le développement et la recherche de la paix.</p> <p>En ce qui concerne la réforme de financement des banques multilatérales de développement (BMD), le Fonds suit de près les débats sur les réformes des BMD et continue de tirer le meilleur parti des réformes financières qu'il a lui-même menées ces dernières années, ainsi que des possibilités d'emprunt offertes par son CSD et sa bonne note de crédit. D'autres débats sur le sujet doivent être tenus avec le Conseil d'administration en 2024.</p> <p>Pour ce qui est de la nutrition, la direction confirme qu'il sera rendu compte chaque année des résultats au Conseil d'administration et que des rapports sur l'impact sont établis à la fin de chaque cycle de reconstitution des ressources. Les résultats des évaluations de l'impact réalisées concernant les projets clôturés pendant FIDA12 seront présentés au Conseil d'administration en 2025 et offriront une occasion précieuse d'évaluer les progrès accomplis en matière de nutrition.</p> <p>D'après le rapport d'évaluation de l'impact dans le cadre de FIDA11 présenté au Conseil d'administration à sa cent trente-sixième session, les projets clôturés au cours de</p>

	<p>de développement en sa qualité d'organisme chargé de mobiliser et d'assembler des ressources au service des systèmes alimentaires et de l'agriculture.</p> <p>3. Nous saluons l'enrichissement de l'offre en matière de nutrition ainsi que la meilleure intégration de la nutrition et de la sécurité alimentaire dont témoigne le nouvel indicateur d'impact sur l'amélioration de la sécurité alimentaire, proposé en vue de compléter l'indicateur sur la diversité alimentaire. Nous nous réjouissons que deux des quatre points de départ devant servir à accroître la résilience dans les situations de fragilité soient, d'une part, l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle grâce à de meilleurs systèmes alimentaires et, d'autre part, le renforcement du rôle des femmes.</p> <p>La réduction de la malnutrition dans les zones rurales est le fruit d'un ensemble d'investissements, notamment dans l'accroissement des revenus, la sécurité alimentaire et les interventions nutritionnelles. Il est donc surprenant que, alors que 103 millions de personnes devraient bénéficier de revenus accrus et que 78 millions de personnes devraient avoir renforcé leur sécurité alimentaire, seulement 5 millions de personnes (soit moins de 5%) devraient bénéficier d'une meilleure nutrition d'ici à la fin de FIDA13. Cela est d'autant plus surprenant si l'on considère que 60% des nouveaux investissements doivent tenir compte des enjeux nutritionnels depuis FIDA12.</p> <p>Nous sommes conscients qu'il s'agit en partie d'un problème de mesure et nous accueillons avec satisfaction la proposition tendant à contrôler non plus les cibles, mais les résultats effectivement obtenus au fil du temps.</p> <p>Toutefois, nous souhaiterions que la priorité reste accordée aux passerelles, adaptées aux contextes,</p>	<p>FIDA11 ont permis d'améliorer la nutrition de 0,6 million de personnes, soit un nombre bien inférieur à l'objectif de 12 millions de personnes. Les projets couverts par les évaluations de l'impact de FIDA11 ont duré en moyenne huit ans et avaient donc été conçus avant que la nutrition ne soit systématiquement intégrée aux projets. Comme indiqué dans le rapport, la sécurité alimentaire s'est renforcée, mais, en l'absence de théorie du changement spécifique, il est fastidieux et difficile d'obtenir les changements de comportement nécessaires pour améliorer la nutrition.</p> <p>Cela ne signifie pas que les investissements dans les projets du FIDA ne permettent pas d'obtenir de résultats sur le plan de la nutrition, mais que les effets sont plus susceptibles de se concrétiser lorsque celle-ci est prise en compte dès le stade de la conception.</p>
--	---	---

Pays	Observation	Réponse / mesures prises
	<p>entre transformation économique rurale et résultats en matière d'alimentation et de nutrition, qui concernent à la fois la quantité et la qualité nutritive de l'alimentation, comme le veut l'objectif de développement durable n° 2. L'évaluation à venir de la sécurité alimentaire et nutritionnelle apportera à cet égard une contribution notable.</p> <p>Enfin, dans l'optique de contrôler les résultats obtenus au fil du temps, nous espérons que des informations sur les progrès accomplis seront présentées chaque année au Conseil d'administration. Cela atténuera le risque que le niveau faible de la cible réduise le niveau d'ambition.</p>	
<p>Pays-Bas</p>	<p>Tout d'abord, les Pays-Bas félicitent la direction d'avoir présenté un projet de rapport si bien rédigé au sujet de la Consultation sur la Treizième reconstitution des ressources du FIDA. Nous apprécions d'avoir la possibilité d'examiner le rapport en ligne et de formuler par écrit des observations avant la troisième session de la Consultation. Nos observations et questions sur le projet de rapport sont présentées ci-après.</p> <p>Généralités:</p> <p>Les Pays-Bas continuent d'apporter leur appui aux trois domaines d'action de FIDA13: fragilité, climat et biodiversité, et secteur privé.</p> <p>Le document s'inscrit dans le droit fil de la politique néerlandaise de coopération au service du développement.</p> <p>Nous remercions la direction d'avoir ajusté les scénarios financiers.</p> <p>Nous apprécions la collaboration avec des partenaires de premier plan comme les organisations paysannes, les peuples autochtones et les jeunes. La participation des bénéficiaires est essentielle à une approche axée sur la demande.</p>	<p>La direction remercie les Pays-Bas de ces observations.</p> <p>On trouvera ci-après les réponses aux questions soulevées.</p> <p>Tout d'abord, concernant l'accent mis sur la biodiversité, les normes sur la biodiversité et l'utilisation des intrants qui figurent dans les Procédures d'évaluation sociale, environnementale et climatique (PESEC) du FIDA fournissent déjà un cadre permettant de garantir que, dans le contexte des projets financés par le Fonds, les risques de perte de biodiversité soient relevés et gérés et que l'utilisation durable des ressources naturelles soit mise en avant. L'action menée par le Fonds est ainsi au moins conforme aux cibles 7 et 10 du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal.</p> <p>L'aménagement intégré du territoire et la remise en état (cibles 1 et 2 du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal) sont également des aspects importants du portefeuille actuel du FIDA et il existe de nombreux chevauchements entre les travaux qu'il mène sur la biodiversité et les</p>

Pays	Observation	Réponse / mesures prises
	<p>Les Pays-Bas attendent avec intérêt qu'une stratégie unifiée sur le climat, l'environnement et la biodiversité soit établie.</p> <p>Comment se traduira concrètement l'accent mis sur la biodiversité? Cela aura-t-il une incidence sur les activités en attente du FIDA?</p> <p>Nous aimerions avoir des précisions sur les chiffres utilisés dans le rapport. En quoi les scénarios correspondent-ils aux chiffres évoqués?</p> <p>Dans le rapport du MOPAN, il est conseillé de privilégier la simplicité. Comment concilier les thématiques transversales et la simplicité? (ambition versus complexité?)</p> <p>Fragilité:</p> <p>Nous apprécions le document complémentaire sur la fragilité, dans lequel est expliquée plus clairement la stratégie suivie par le FIDA dans les situations de fragilité.</p> <p>La direction pourrait-elle expliquer les différences entre les définitions appliquées aux pays fragiles et aux situations de fragilité? Tous les projets qui sont exécutés dans des pays fragiles ne concernent pas nécessairement des situations de fragilité. Une distinction sera-t-elle établie dans les approches?</p> <p>La direction pourrait-elle en dire plus sur les facteurs de fragilité sur lesquels le FIDA se concentrera dans le rapport?</p> <p>Climat:</p> <p>Les Pays-Bas sont favorables à l'augmentation de 40 à 45% de la part du financement climatique et à la mise en place de contributions additionnelles pour le climat. Nous encourageons la direction à déterminer l'avantage comparatif des activités du FIDA pour ce qui est de l'adaptation aux changements climatiques.</p> <p>À l'heure actuelle, une vaste gamme d'activités est mentionnée dans le rapport.</p>	<p>investissements tenant compte de la résilience climatique et de la nutrition, ce qui témoigne des liens étroits entre biodiversité, climat et nutrition.</p> <p>À l'avenir, le FIDA mettra à profit ses atouts et promouvra une approche centrée sur la population et porteuse de transformations en matière de biodiversité qui tire parti des liens entre climat, nature, nutrition et systèmes alimentaires. La stratégie du Fonds est axée sur la volonté de celui-ci d'investir dans l'agriculture durable et sur la promotion d'un développement propice à la biodiversité, ce qui peut signifier améliorer l'agrobiodiversité et renforcer les services écosystémiques grâce à l'agroécologie et à d'autres méthodes novatrices.</p> <p>À ce titre, il est capital de déterminer et de maximiser les retombées positives qui ont trait aux aspects climatiques et nutritionnels, ainsi que d'améliorer les mesures d'incitation relatives à la biodiversité sur les marchés en promouvant les marchés locaux, en intégrant la biodiversité aux normes des filières et en créant des emplois verts le long des chaînes d'approvisionnement de la biodiversité. En outre, le FIDA cherche à renforcer les environnements porteurs et à accroître les financements public-privé qui multiplient les mesures d'incitation en ce qui concerne les peuples autochtones et les populations locales ainsi que les acteurs privés du secteur de la biodiversité. Cela exige de mettre au point des interventions favorables à la biodiversité et des mécanismes de financement innovants, ainsi que de mobiliser des fonds consacrés à la biodiversité.</p> <p>Pour ce qui est de la correspondance entre les scénarios et les chiffres évoqués dans le rapport,</p>

Pays	Observation	Réponse / mesures prises
	<p>Nous souhaiterions mieux comprendre l’alignement sur les objectifs de l’Accord de Paris évoqué dans le rapport. Quelle forme cette initiative prendra-t-elle?</p> <p>Secteur privé:</p> <p>Les Pays-Bas sont favorables à l’intégration du secteur privé dans les contributions de base du FIDA, étant donné que la participation de ce secteur est indispensable pour combler le manque de financement.</p> <p>Toutefois, l’approche envisagée, en particulier pour ce qui est d’assembler les financements, semble ambitieuse pour ce cycle de reconstitution des ressources (2025-2027).</p> <p>Le FIDA pourrait-il préciser si l’inclusion du secteur privé entraînera une réduction des activités dans d’autres secteurs (en d’autres termes, s’il y aura un effet de substitution)?</p> <p>Comment l’approche relative au secteur privé sera-t-elle alignée sur la décentralisation en cours?</p> <p>Engagements stratégiques et Cadre de gestion des résultats</p> <p>S’agissant des indicateurs d’impact analysés au moyen des évaluations de l’impact attribuable au FIDA, nous souhaitons demander au Fonds s’il serait possible de déterminer la durabilité de ces impacts, par exemple cinq ans après la fin de l’intervention.</p> <p>Comme l’a montré le Rapport annuel 2023 sur l’évaluation indépendante au FIDA, l’efficacité reste un domaine à privilégier. Comment le FIDA intègre-t-il l’amélioration de l’efficacité au rapport?</p> <p>Comment le FIDA compte-t-il concilier la rentabilité (financement de grands projets) et l’impact et l’efficacité des projets?</p> <p>Nous demandons au FIDA de faire preuve de plus d’ambition et de ne pas s’en tenir uniquement aux</p>	<p>les estimations de l’impact dans chaque scénario s’appuient sur des prévisions établies à partir des évaluations de l’impact relatives à FIDA11 et d’hypothèses servant à tenir compte du contexte de crise mondiale dans lequel le Fonds intervient.</p> <p>Les résultats de l’évaluation de l’impact dans le cadre de FIDA11 ont été présentés au Conseil d’administration à sa cent trente-sixième session.</p> <p>Les cibles d’impact qui figurent dans le projet de Cadre de gestion des résultats pour FIDA13 sont des niveaux minimum fondés sur le scénario A.</p> <p>S’agissant des thématiques transversales, la direction concilie ambition et complexité en gardant les mêmes objectifs d’intégration des thématiques transversales dans la conception des nouveaux projets. Davantage de ressources pourront être ainsi consacrées à la promotion des thématiques transversales dans le cadre de l’exécution des projets. De plus, les équipes chargées de la conception de projet et les emprunteurs eux-mêmes continueront ainsi de jouir d’une certaine marge de manœuvre pour choisir les thématiques transversales à privilégier dans chaque projet, après avoir évalué lesquelles seraient les plus adaptées au contexte ainsi que les liens entre ces thématiques et les priorités et objectifs du programme de pays. Cela évitera également que les projets ne soient trop axés sur l’offre, ce qui serait contraire au modèle opérationnel et au mandat du FIDA.</p> <p>Il importe de souligner que cela ne signifie pas que le FIDA revoit à la baisse son niveau d’ambition pour ce qui est de la prise en compte des questions de genre, du climat, des jeunes ou de la nutrition dans tous les projets, ou que la direction réduit le niveau</p>

Pays	Observation	Réponse / mesures prises
	<p>contributions déterminées au niveau national existantes et à l'harmonisation avec l'Accord de Paris. Recevez nos remerciements et nos salutations.</p>	<p>d'impact visé pour ces thèmes dans le portefeuille. Cela signifie plutôt que tous les projets ne peuvent accorder le même rang de priorité à tous les thèmes, indépendamment du contexte ou de la nature d'un projet donné. La direction peut ainsi s'attacher à atteindre les objectifs au niveau du portefeuille dans son ensemble tout en conservant une certaine souplesse au niveau des projets individuels.</p> <p>En ce qui concerne la fragilité, depuis l'approbation de la Stratégie d'engagement du FIDA dans les pays présentant des situations de fragilité (EB 2016/119/R.4), le FIDA n'utilise plus les termes « pays fragiles » ou « États fragiles », mais reconnaît que des pays peuvent être confrontés à différentes formes et situations de fragilité ou de vulnérabilité qui touchent les niveaux national, infranational ou régional et dont les causes et conséquences sont propres au contexte. En outre, il convient de souligner que les projets financés par le FIDA dans des pays présentant des situations de fragilité ne sont pas tous menés dans les zones les plus touchées. Par exemple, dans les pays dans lesquels des conflits font rage dans certaines zones, les projets du Fonds sont souvent exécutés dans des zones moins touchées du pays et permettent de prêter un appui important aux systèmes alimentaires de ces pays et de créer des possibilités pour les personnes déplacées à l'intérieur du pays et leurs communautés hôtes dans des zones épargnées par le conflit en cours.</p> <p>En parallèle, le FIDA intervient souvent dans les zones <u>plus</u> fragiles de pays qui <u>ne figurent pas</u> sur la liste établie par la Banque mondiale. Les groupes</p>

Pays	Observation	Réponse / mesures prises
		<p>cibles du FIDA vivent généralement dans les régions plus isolées et plus vulnérables des pays où le Fonds opère. Il s'agit habituellement des zones les plus pauvres, notamment en ressources, du pays, où les populations rurales peuvent être particulièrement marginalisées ou se trouver dans des situations de vulnérabilité, et où le contexte est à bien des égards semblable à celui des pays qui figurent officiellement sur la liste de la Banque mondiale.</p> <p>Ainsi, l'objectif du FIDA consistant à affecter au moins 30% des ressources de base aux pays définis par la Banque mondiale comme présentant des situations de fragilité ou de conflit ne représente pas la totalité de l'action du Fonds face à la fragilité et, plus généralement, à la vulnérabilité.</p> <p>Une autre note de bas de page a été ajoutée au paragraphe 31; elle porte sur les facteurs de fragilité qui ont trait au mandat du FIDA et à son avantage comparatif.</p> <p>Pour ce qui est du climat, le FIDA a été parmi les premiers à intervenir dans le domaine de l'adaptation aux changements climatiques, comme en témoignent le Programme d'adaptation de l'agriculture paysanne établi pendant FIDA9 (2013-2015), la volonté du Fonds de tenir compte des changements climatiques dans l'intégralité de son portefeuille, et l'augmentation progressive de la part du programme de prêts et dons consacrée à des investissements en faveur du climat. L'avantage comparatif du Fonds en matière d'adaptation est mis en évidence par le fait que 90% du financement de l'action climatique au FIDA est consacré au financement de l'adaptation, et par le fait qu'il a</p>

Pays	Observation	Réponse / mesures prises
		<p>pour objectif que 90% des projets qu'il finance comprennent des activités qui renforcent les capacités d'adaptation.</p> <p>Les effets des investissements axés sur l'adaptation ne sont pas encore tous perceptibles et ne le seront pas avant de nombreuses années, alors que les effets des changements climatiques sont de plus en plus manifestes. Toutefois, le FIDA a d'ores et déjà produit de nombreuses données factuelles et tiré de nombreux enseignements au sujet de la conception et du financement d'interventions efficaces en faveur de l'adaptation de l'agriculture paysanne. Il s'est doté de vastes compétences internes et a acquis la réputation d'être un partenaire essentiel pour les autres acteurs qui souhaitent investir dans l'adaptation de l'agriculture paysanne et des zones rurales, y compris dans les liens entre l'adaptation et la sécurité alimentaire, la réduction de la pauvreté et d'autres questions telles que la nutrition, le genre et la fragilité.</p> <p>Il importe de souligner que, pour être efficaces, les mesures d'adaptation doivent être propres à un contexte très précis. Des mesures qui fonctionnent dans un contexte local peuvent avoir des effets négatifs dans un autre. Il n'existe donc pas de liste standard d'activités d'adaptation efficaces (comme c'est le cas pour l'atténuation des changements climatiques). Le FIDA ne peut que donner des exemples de mesures testées sur le terrain à ce jour. Depuis qu'il a commencé à travailler sur la question, il s'est également attaché à faire connaître l'importance d'approches ascendantes et hautement participatives s'agissant de trouver des solutions aux principales vulnérabilités constatées dans les</p>

Pays	Observation	Réponse / mesures prises
		<p>évaluations des risques climatiques, ayant conscience de l'importance des savoirs locaux et de la maîtrise locale des solutions. Grâce à cette démarche, les approches présentant de multiples avantages que le FIDA adopte depuis plus de 10 ans sont souples et prévoient un éventail assez large d'activités (mise en place de systèmes d'alerte rapide, fourniture de variétés de cultures xérophiiles, formation des agents de vulgarisation, protection des installations de stockages des cultures contre les aléas climatiques, etc.). La présence de personnel technique hautement qualifié et chargé de concourir à la conception des projets ainsi que la disponibilité de financements sous forme de dons destinés à la mise à l'essai de nouvelles activités à des fins de risque zéro sont également des composantes essentielles du plan d'action et de l'avantage du FIDA.</p> <p>À propos de l'alignement sur les objectifs de l'Accord de Paris, l'élaboration d'une feuille de route permettra de clarifier le rôle central que le FIDA peut jouer en aidant les pays à réaliser leurs plans d'action pour le climat dans le secteur de l'agriculture paysanne et du milieu rural, conformément à l'Accord de Paris¹ ainsi qu'en s'appuyant sur les principes méthodologiques communs aux BMD pour l'évaluation de la conformité à l'Accord de Paris et en prévoyant des mesures, des calendriers et des ressources spécifiques.</p> <p>Dans la feuille de route, le FIDA énoncerait des mesures précises, qui consisteraient notamment à:</p>

¹ <https://www.worldbank.org/en/publication/paris-alignment/joint-mdb-paris-alignment-approach> (en anglais seulement).

Pays	Observation	Réponse / mesures prises
		<ul style="list-style-type: none"> • commencer à effectuer une analyse détaillée des émissions de gaz à effet de serre pour tous les projets financés par le Fonds, et ce dès la phase d'élaboration mais également à l'achèvement des projets, afin de déterminer les investissements agricoles optimaux qui concilient au mieux adaptation et atténuation et présentent de bonnes perspectives d'atténuation; • améliorer le rapprochement des contributions déterminées au niveau national et des stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité dans les ébauches de projet; • mieux faire connaître l'Accord de Paris et le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal au personnel, en mettant en évidence la façon dont le FIDA peut apporter son aide; • accroître les avantages qui bénéficient à la fois à l'adaptation, à l'atténuation et à la biodiversité dans le cadre des investissements du FIDA; • améliorer la façon dont les risques climatiques sont évalués au stade de la conception des projets, ainsi que la définition de stratégies d'adaptation durables, propres au contexte et novatrices qui sont adaptées aux populations ciblées par le Fonds; • accroître le volume des financements de l'action climatique provenant de divers contributeurs, en particulier du secteur privé; • intensifier l'appui prêté aux États membres pour les aider à renforcer leurs contributions déterminées au niveau national et leurs plans nationaux d'adaptation et à formuler des initiatives susceptibles d'attirer des

Pays	Observation	Réponse / mesures prises
		<p>investissements pour atteindre des objectifs en matière de climat, en particulier en rapport avec le secteur agricole et la transformation du système alimentaire;</p> <ul style="list-style-type: none"> • faire progresser l'évaluation et l'enregistrement des résultats obtenus grâce aux projets en matière de résilience face aux changements climatiques. <p>S'agissant du secteur privé, le FIDA a jusqu'à présent adopté une démarche prudente pour intensifier ses investissements dans le secteur privé et continuera de procéder ainsi. Le niveau d'ambition pour ce qui est de catalyser et d'assembler des fonds a été établi en tenant compte de ce qui suit:</p> <p>i) Expérience du FIDA: par exemple, le Fonds a investi plus de 1 milliard d'USD dans des services financiers en milieu rural sous la forme d'investissements souverains, et il est possible d'améliorer l'effet catalyseur de ces opérations dans le cas des financements dans le secteur privé. Le FIDA a également assemblé des financements aux fins du Fonds d'investissement pour l'entrepreneuriat agricole (Fonds ABC), du Uganda Yield Fund et de l'Initiative pour la finance verte inclusive (IGREENFIN); ii) Projets à venir: la réserve de projets comprend à l'heure actuelle plusieurs plateformes potentielles que le FIDA pourrait diriger ou appuyer. Il s'agit notamment du Mécanisme financier d'adaptation aux changements climatiques en milieu rural en Afrique (ARCAFIM), qui sera présenté au Conseil d'administration lors du séminaire informel prévu pour le 30 octobre.</p>

Pays	Observation	Réponse / mesures prises
		<p>Pour ce qui est de l'effet de substitution, l'action du FIDA est déterminée par la demande et une plus grande contribution du secteur privé figure parmi les principales priorités dans de nombreux programmes de pays. L'objectif déclaré et l'axe principal du PPSPF s'inscrivent dans le droit fil de la mission globale du FIDA, qui est d'œuvrer au service des populations rurales pauvres; en effet, le PPSPF met à profit et complète des solutions que le FIDA propose déjà dans le cadre de son programme de prêts et dons. Les bénéficiaires finaux du PPSPF devraient en effet être les populations pauvres, les petits exploitants et les ménages qui résident dans des zones rurales pauvres et défavorisées dans des États membres en développement et qui prennent part aux systèmes alimentaires locaux moyennant des activités agricoles et non agricoles. Le PPSPF vise en particulier à aider les groupes qui sont généralement négligés par les interventions, notamment les femmes et les jeunes. Au bout du compte, les ressources du PPSPF bénéficieront aux États membres et aux groupes cibles du FIDA, la seule différence étant qu'elles seront mobilisées par l'intermédiaire d'une entité du secteur privé et non d'un gouvernement. Il convient également de noter qu'au vu des contraintes budgétaires croissantes qui empêchent les pays d'emprunter et du manque de ressources disponibles du CSD, la mobilisation de ressources par l'intermédiaire du secteur privé à l'appui du mandat du FIDA pourrait être la seule solution, ou l'option la plus faisable, lorsque la capacité d'emprunt des pouvoirs publics d'un pays est réduite.</p> <p>La part allouée au PPSPF représente environ 3% du programme de prêts et dons de FIDA13, et les</p>

Pays	Observation	Réponse / mesures prises
		<p>18 millions d'USD provenant des ressources de base affectés au PPSPF correspondent à 0,5% du programme de prêts et dons. Toutefois, ce financement limité devrait avoir un profond effet catalyseur et permettre de mobiliser des cofinancements bien plus élevés que les investissements souverains. En outre, les liens avec ces derniers permettront d'accroître l'impact.</p> <p>Concernant la décentralisation, une spécialiste des investissements rattachée à l'Unité de la collaboration avec le secteur privé – conseil et appui a déjà été affectée au bureau de Nairobi. La mise en œuvre globale du PPSPF exige également la participation du personnel de différents départements du FIDA, à Rome et dans les bureaux décentralisés.</p> <p>Pour ce qui est de la proposition consistant à réaliser des évaluations d'impact plus longtemps après l'achèvement des projets, cela exigerait des ressources financières et humaines supplémentaires et les résultats pourraient être moins fiables, car il serait plus difficile de déterminer quels effets sont effectivement imputables au projet concerné et non à d'autres projets menés dans les zones ciblées, par exemple. Il pourrait aussi être difficile de savoir quels bénéficiaires interroger.</p> <p>Les résultats obtenus dans le domaine de l'efficience au niveau des projets sont moins bons que dans d'autres domaines, mais se sont améliorés depuis FIDA10 (67% des projets avaient une note plutôt satisfaisante ou supérieure pendant FIDA10, contre 76% pendant FIDA11 et pendant FIDA12 à ce stade). Le Cadre de gestion des résultats de FIDA13 continue de servir à mesurer</p>

Pays	Observation	Réponse / mesures prises
		<p>l'efficacité des projets à l'achèvement de ceux-ci (voir l'indicateur 2.2.3) et le plan d'action relatif à l'amélioration de l'efficacité, dont l'élaboration était l'un des engagements pris au titre de FIDA12, est actuellement mis en œuvre et se poursuivra pendant FIDA13. Il comprend des mesures visant à améliorer la planification au stade de l'élaboration des projets, à apporter rapidement des ajustements pendant l'exécution et à améliorer l'évaluation au moment de l'achèvement. Le FIDA a également investi dans l'amélioration de la passation des marchés, qui est un élément clé de l'efficacité des projets, et dans l'accélération des décaissements. Enfin, la consolidation du portefeuille, moyennant une plus grande utilisation des approches programmatiques à plusieurs phases et la réduction du nombre d'investissements souverains en cours (qui passerait à environ 200 projets), devrait, elle aussi, permettre d'accroître l'efficacité.</p>
France	<p>La France remercie la Direction du FIDA pour un document complet et approfondi qui englobe l'ensemble des enjeux relevés par les différents États membres depuis le début de la consultation. Nous souhaiterions faire valoir les commentaires suivants en première lecture et analyse du document.</p> <p>1. Scénario et modalités de financement</p> <p>S'agissant des scénarios financiers, nous remercions le FIDA pour sa présentation claire et détaillée des quatre scénarios financiers retenus et de leurs implications. Nous soutenons l'appel de fonds visant à mobiliser 2 milliards de dollars de nouveaux financements en faveur du FIDA. Le 13^{ème} cycle d'activité du FIDA (FIDA-13) constitue une occasion unique d'apporter une réponse significative et coordonnée à l'atteinte des objectifs de développement durable 1 (élimination de la pauvreté) et 2 (faim zéro). Ainsi, la France a décidé de</p>	<p>La direction remercie la France de ces observations et se réjouit de l'appui solide apporté à une Treizième reconstitution des ressources du FIDA ambitieuse.</p> <p>En ce qui concerne l'augmentation progressive du ratio de levier, il importe de souligner que la gamme d'emprunts comprend les prêts concessionnels de partenaires, qui sont essentiels pour soutenir les activités de prêt concessionnel du FIDA, ainsi que les prêts souverains et les placements privés. La direction continuera d'adopter une approche progressive et prudente en matière d'emprunt, en tenant compte de sa viabilité financière et de la demande des pays en développement. Dans le même temps, le FIDA continuera de veiller à la pertinence de sa mission auprès des pays qui présentent des vulnérabilités du fait de leur endettement en allouant une part importante de ses ressources financières à des conditions favorables.</p>

Pays	Observation	Réponse / mesures prises
	<p>renouveler son soutien en apportant 150 millions de dollars à ce nouveau cycle de reconstitution, ce qui correspond à une augmentation en ligne avec le scénario C. Nous souhaitons applaudir également les annonces ambitieuses de l'Espagne et de la Norvège, qui permettent de se rapprocher de cet objectif.</p> <p>Nous notons avec intérêt l'augmentation progressive du ratio de levier au cours de FIDA-12 et poursuivie pour FIDA-13 et FIDA-14, en cohérence avec son ambition de mobiliser davantage de ressources empruntées, et en premier lieu de prêts souverains. Nous l'encourageons à adopter une attitude prudente à cet égard afin que cette mobilisation s'accroisse progressivement et que le modèle du FIDA ne soit pas bouleversé.</p> <p>Concernant le cofinancement, nous applaudissons l'ambition rehaussée à 1/1,6 pour FIDA-13. Toutefois, nous regrettons que cette cible se trouve en dessous du niveau observé au cours de FIDA-12. Ainsi, nous encourageons le FIDA à revoir à la hausse sa cible de ratio de cofinancement, en particulier via de meilleures performances en termes de cofinancement national, ce afin d'accroître progressivement les investissements nationaux en faveur des agriculteurs familiaux, la pérennité de certains investissements et d'obtenir un impact plus marqué. Par ailleurs, nous établissons le même constat en ce qui concerne l'effet de levier des investissements non souverains, dont l'ambition pourrait être relevé – en particulier dans le contexte de l'élargissement du Programme de participation du secteur privé au financement (PPSPF). Concernant les sources de financement, il nous semble que la question de l'introduction des émissions publiques au sein du modèle de financement devrait faire l'objet d'une consultation du Conseil d'administration, comme annoncé par le Président</p>	<p>S'agissant du cofinancement, compte tenu de la conjoncture actuelle et des niveaux d'endettement élevés, la direction estime qu'il sera difficile de relever les ratios de cofinancement national pour FIDA13 et suggère de conserver la proposition actuelle, à savoir de porter le ratio cible, fixé à 1/1,5 pour FIDA12, à 1/1,6 pour FIDA13 – une augmentation qui devrait se concrétiser grâce à la progression du volume de cofinancements internationaux. Le FIDA constate d'ores et déjà les premiers effets de la conjoncture économique actuelle, comme en témoigne le ratio de cofinancement pour la période 2020-2022 présenté dans le Rapport 2023 sur l'efficacité du FIDA en matière de développement (RIDE), qui s'établit à 1/1,63, contre 1/1,95 pour la période 2019-2021.</p> <p>En 2022, le cofinancement des opérations non souveraines était supérieur à la cible fixée, mais concernait un nombre restreint d'opérations. À mesure qu'il étoffera le portefeuille d'opérations non souveraines, le FIDA sera également en mesure de suivre les tendances et d'en savoir plus sur cet aspect.</p> <p>Au sujet du paragraphe 115, nous confirmons que la nouvelle formulation proposée par la France est conforme à la vision stratégique de la direction et que la première phrase du paragraphe a été supprimée, conformément à l'observation.</p> <p>Concernant la part du programme de prêts et dons consacrée au financement de l'action climatique, étant donné le niveau déjà ambitieux de la cible (45%) et le caractère prudent de la méthode</p>

Pays	Observation	Réponse / mesures prises
	<p>Lario lors de la retraite du Conseil d'administration en mai 2023. Ainsi, nous serions en faveur du retrait de la première phrase du paragraphe 115 afin de laisser un temps adéquat de réflexion et d'analyse par les membres du Conseil d'Administration.</p> <p>2. Thématiques et priorités transversales a. Climat et biodiversité</p> <p>Nous souhaitons saluer la direction pour la prise en compte de l'avis de nombreux Etats membres concernant le rehaussement de l'ambition climatique suite aux discussions de février. A ce titre, nous accueillions favorablement l'augmentation inconditionnelle de l'objectif climatique de 40% à 45% du programme de prêt et de dons, quel que soit le niveau des contributions additionnelles pour le climat (CAC).</p> <p>Nous souhaitons rappeler notre proposition d'instaurer un « super objectif » de 50 % qui serait automatiquement déclenché si les CAC atteignent un seuil prédéterminé (par exemple 100 millions de dollars US, comme mentionné dans la version précédente du document) ;</p> <p>Nous estimons égalons qu'une clause de non-substitution plus stricte pourrait être établie, en particulier dans le cas de l'option 1 pour les droits de vote, en vertu de laquelle les CAC ne seraient possibles que pour les États membres s'engageant à verser au moins 100 % de leur contribution de base « la plus élevée », au lieu de leur contribution de base « la plus récente ».</p> <p>Si nous saluons l'objectif de 30% des financement de l'action climatique dédiés à des solutions fondées sur la nature, nous souhaiterions des précisions sur la forme que ceux-ci prendraient.</p> <p>Nous saluons également l'élaboration d'une feuille de</p>	<p>employée par les BMD, il est proposé de conserver la cible de 45%. Cela étant, les rapports établis durant FIDA13 rendront compte des contributions additionnelles pour le climat et il n'est pas exclu que la cible de 45% soit dépassée. D'après les estimations, un volume de contributions additionnelles pour le climat de l'ordre de 300 millions d'USD à 350 millions d'USD pourrait suffire à atteindre un ratio global de 50% du programme de prêts et dons.</p> <p>Sur la question de l'établissement d'une clause de non-substitution concernant les contributions additionnelles pour le climat, des observations ont été formulées pour proposer plusieurs autres solutions en vue d'atténuer ce risque. Il semble qu'un large consensus se dégage en faveur de la solution suivante: pour qu'un État membre obtienne les voix liées aux contributions additionnelles, il devra annoncer une contribution de base à FIDA13 d'un montant équivalent à au moins 100% de sa dernière contribution de base, en valeur nominale et dans la même monnaie. Ce seuil, couplé à l'octroi d'une proportion de voix inférieure (50%) à celle des voix octroyées au titre des contributions de base, est proposé, considérant que cette formule est suffisante pour pallier le risque de substitution.</p> <p>La direction a également bien noté les observations concernant la feuille de route pour aligner l'action du FIDA sur les objectifs de l'Accord de Paris. Les détails de la méthode envisagée pour intégrer les solutions fondées sur la nature aux interventions du FIDA seront mis au point dans le cadre de l'élaboration de la stratégie intégrée pour</p>

Pays	Observation	Réponse / mesures prises
	<p>route pour aligner l'action du FIDA sur les objectifs de l'Accord de Paris et veillerons à ce que les 3 objectifs soient pleinement pris en compte : adaptation, résilience mais aussi atténuation du changement climatique.</p> <p>Enfin, au regard des enjeux climat, environnement, biodiversité, mais également nutrition, soutenus par le FIDA, le développement des filières protéines végétales (notamment production de légumineuses) pourrait être un axe de travail intéressant à approfondir, qui permettrait de contribuer au renforcement des filières agricoles locales et à la promotion des pratiques agroécologiques, tout en réduisant la dépendance aux importations (huile alimentaire, alimentation animale, fertilisants)</p> <p>b. Secteur privé</p> <p>La France soutient globalement le souhait du FIDA de faire appel au secteur privé pour renforcer le pouvoir d'action des petits agriculteurs. Ainsi, l'établissement d'un nouveau modèle de financement pour le PPSPF semble essentiel pour mener à bien cet objectif. Concernant la clé de répartition des nouveaux financements, nous souhaiterions nous assurer que celle-ci restera en ligne avec les cibles globales du programme de prêt et de dons du FIDA. En particulier, notre compréhension est celle que seules des ressources complémentaires permettront de financer des opérations privées en faveur des pays les plus pauvres et en situation de fragilité – alors même que ce sont ceux qui nécessitent le plus d'un accès facilité à des financements privés (notamment dans les pays où le secteur public est défaillant). Ainsi, des précisions sur la grille d'allocation des ressources de base (18MUSD) mises à disposition sont nécessaires. Par ailleurs, nous souhaiterions des précisions sur le basculement de gouvernance du programme : l'ancien</p>	<p>le climat et la biodiversité, qui aura lieu durant FIDA13.</p> <p>En ce qui concerne le secteur privé, la direction confirme que le financement des opérations non souveraines dans les pays à faible revenu, les PRITI et les pays présentant des situations de fragilité <u>ne sera pas</u> tributaire de la mobilisation de nouvelles ressources supplémentaires. Dans ces contextes nationaux, les opérations non souveraines peuvent être mises en œuvre uniquement au moyen de ressources de base et de ressources empruntées, s'il y a lieu. En effet, ces opérations pourraient être financées au moyen de trois types de ressources:</p> <ol style="list-style-type: none"> i. des ressources empruntées du FIDA, qui seront associées, lorsque c'est utile, à des ressources concessionnelles (provenant de ressources de base attribuées sous forme de dons d'un montant maximum de 18 millions d'USD, de fonds supplémentaires, s'ils sont disponibles, ou associés pour constituer un financement mixte); ii. des investissements du PPSPF acheminés par l'intermédiaire d'entités du secteur privé établies dans des zones qui ne sont ni fragiles ni à haut risque ayant des filiales dans des pays à faible revenu et des pays présentant des situations de fragilité, tout en cantonnant les avantages du financement au pays qui en a le plus besoin. Cette approche a été adoptée par plusieurs BMD de manière à concilier les risques et l'impact; iii. des ressources supplémentaires mobilisées par l'intermédiaire du Fonds fiduciaire pour le secteur privé.

Pays	Observation	Réponse / mesures prises
	<p>comité consultatif sera-t-il complètement démis de ces fonctions ? Le fonctionnement du programme sera-t-il entièrement confié au département de la stratégie (SKD) ?</p> <p>c. Genre Nous félicitons le FIDA pour le relèvement de la cible du nombre de femmes occupant des postes de niveau P-5 et supérieur à 45 % -- contre 40 % lors de FIDA-12 et 35 % lors de FIDA-11. Il nous paraît primordial que les objectifs relatifs au genre se reflètent dans le modèle opérationnel du FIDA et que son engagement en matière d'égalité femmes-hommes et de parité se traduisent par des engagements concrets au sein de l'institution.</p> <p>d. Jeunesse Nous suggérons de clarifier l'indicateur « 60% des projets tiennent compte des jeunes ».</p> <p>e. Fragilités Nous approuvons la proposition d'augmenter les ressources de base bénéficiant aux pays en situation de fragilité à 30%. Nous souhaitons également souligner que dans ce type de contexte, la qualité de l'investissement, c'est-à-dire son caractère sur-mesure, importe autant que son montant.</p> <p>f. Pays à faibles revenus Nous saluons l'effort du FIDA concernant l'augmentation proposée pour les ressources de base bénéficiant aux pays à faibles revenus (45% contre 42% pour FIDA12) – qui constituera pour la première fois une cible contraignante dans un cycle de reconstitution. En ligne avec l'actualisation de notre politique d'aide au développement (CICID 2023), nous défendons dans les enceintes multilatérales un effort financier bénéficiant aux pays les moins avancées équivalent à 50% des ressources. Par ailleurs, nous nous questionnons sur le maintien</p>	<p>Sur le sujet de la gouvernance et des opérations du PPSPF, le Conseil d'administration est actuellement le décideur en dernier ressort en ce qui concerne le PPSPF et toutes les propositions de projets, et les stratégies et les politiques connexes sont soumises à son approbation. Cette pratique est conforme à la Stratégie de collaboration du FIDA avec le secteur privé 2019-2024, au Cadre des opérations non souveraines du FIDA dans le secteur privé, et à la Politique du FIDA en matière de diffusion des documents concernant les opérations non souveraines dans le secteur privé, qui ont été approuvés par le Conseil d'administration. Le comité consultatif, qui se compose de donateurs de fonds supplémentaires au Fonds fiduciaire pour le secteur privé, assure la supervision de la réserve des opérations susceptibles d'être financées et fournit des orientations pour ce qui est de la mise en concordance des projets proposés avec les objectifs du PPSPF. À ce jour, le Conseil d'administration a approuvé huit opérations non souveraines: il s'agit d'opérations menées au Cambodge, dans l'État plurinational de Bolivie, à Madagascar, au Malawi, au Mozambique, au Nigéria et en Ouganda, ainsi que d'une prise de participation dans le Fonds ABC. En septembre 2023, le Conseil d'administration a autorisé l'application de la procédure de défaut d'opposition pour l'approbation d'opérations non souveraines à concurrence de 25 millions d'USD. Sur le plan de la conduite du programme, bien que la coordination du PPSPF relève du Département de la stratégie et des savoirs, tous les projets relevant du PPSPF sont gérés et appuyés par une équipe interdépartements d'élaboration des projets composée ainsi: responsable des investissements, directrice ou directeur de pays, responsable de la gestion des risques, juriste du projet, responsable de la gestion des risques liés à la criminalité financière, responsable des finances,</p>

Pays	Observation	Réponse / mesures prises
	<p>des cibles relatives l’Afrique et à l’Afrique subsaharienne (respectivement 55% et 50%), compte tenu du rehaussement de la cible des pays en situation de fragilité (qui comporte majoritairement des pays africains) mais également, dans un contexte où le continent africain est le plus durement touché par les conséquences des crises actuelles.</p> <p>3. Concernant les mentions présentes et les suggestions d’ajout</p> <p>Nous prenons note et remercions le FIDA de la mention du Sommet pour un Nouveau Pacte Financier Mondial ayant eu lieu à Paris en juin 2023. Ce dernier constitue un point d’étape important dans la réalisation d’un certain nombre d’objectifs relatifs au financement de la lutte contre la pauvreté et de la préservation de la planète, et à l’évolution de l’architecture financière internationale.</p> <p>Nous félicitons également le FIDA pour la réalisation d’un examen de sa politique d’adéquation des fonds propres, en ligne avec les recommandations du rapport du G20 sur les cadres d’adéquation des fonds propres, lancés sous la présidence italienne du G20, puis repris par les présidences indonésiennes et indiennes. La France soutient pleinement les recommandations qui visent à libérer des capacités additionnelles de financement tout en préservant la viabilité financière et la notation de crédit des BMD.</p> <p>Nous regrettons l’absence de toute référence à la politique de reclassement, décidée lors de la dernière consultation (FIDA-12). Il conviendrait de disposer dans ce document des prochaines étapes permettant la mise en œuvre de cette politique et des moyens envisagés pour qu’elle puisse être ajustée de manière flexible et ainsi refléter pleinement le niveau réel de revenus des pays. Il nous semble qu’une annexe devait être associé au document de stratégie de FIDA-</p>	<p>responsable de la gestion financière et spécialiste des questions relatives à l’environnement, au climat et au genre.</p> <p>Les évaluations indépendantes réalisées par le Bureau de la gestion globale des risques du FIDA font partie intégrante du dispositif qui permet au Conseil d’administration et aux décideurs internes de disposer d’une évaluation rigoureuse des risques inhérents à chaque opération. De la même manière, le dispositif d’examen intègre une évaluation indépendante des principes de financement mixte qui est soumise, s’il y a lieu, au Conseil d’administration, afin de faire preuve de rigueur dans la mise en place des opérations à financement mixte.</p> <p>En lien avec le cadre pour la mise en œuvre des nouvelles modalités de financement du PPSPF, qu’il est prévu de présenter au Conseil d’administration au troisième trimestre 2024 (engagement n° 1.4, mesure contrôlable n° 14), la direction procédera à l’examen de ces modalités de gouvernance à l’aune des enseignements de l’expérience et des meilleures pratiques d’autres organismes, et présentera au Conseil d’administration une version actualisée des mesures de gouvernance du PPSPF. Le principe directeur, à savoir l’exercice d’une supervision étroite de la part du Conseil d’administration, demeure inchangé.</p> <p>Sur la question des jeunes, une note de bas de page a été ajoutée au paragraphe 65 pour expliquer qu’aux termes du Plan d’action du FIDA en faveur des jeunes ruraux, qui couvre la période 2019-2021, les projets attentifs aux besoins des jeunes satisfont à trois critères: i) décrire, dans l’analyse menée au stade de la conception du projet, la jeunesse, les défis qu’elle rencontre et les possibilités dont elle</p>

Pays	Observation	Réponse / mesures prises
	<p>13.</p> <p>Nous regrettons également le retrait de l'objectif consistant à réduire le délai entre l'approbation du projet et le premier décaissement au sein des engagements du FIDA et souhaiterions le voir être réintégrés au cadre de gestion des résultats.</p> <p>Nous souhaitons réitérer l'importance pour le FIDA de soutenir le développement de systèmes alimentaires durables en lien avec les programmes d'alimentation scolaire, en gardant à l'esprit le statut du FIDA en tant qu'organisation membre de la Coalition pour l'alimentation scolaire. A cet égard, nous notons que le premier document de discussion préparé par le FIDA en novembre 2022 pour la préconsultation sur le FIDA13 comprenait une mention spécifique de la fourniture de nourriture aux systèmes scolaires (§30).</p> <p>A la lumière de ce qui précède, nous proposons :</p> <p>Dans le projet de rapport, d'ajouter un nouveau paragraphe 65 comme suit : « En tant que membre de la Coalition pour l'alimentation scolaire, le FIDA est conscient de l'importance de l'alimentation scolaire pour la nutrition, la santé et l'éducation des enfants, la crise du COVID-19 ayant empêché des millions d'enfants d'avoir accès à un repas sain et nutritif par jour. Investir dans les programmes d'alimentation scolaire peut constituer un levier puissant vers la réalisation de plusieurs objectifs de développement durable, pour lutter contre la faim et la malnutrition, soutenir les agriculteurs locaux et les possibilités d'emploi, la santé et le bien-être des enfants, renforcer l'accès à l'éducation et la rétention scolaire pour tous les enfants, en particulier les filles. Le FIDA s'attachera à renforcer son soutien aux chaînes de production locales qui permettent aux agriculteurs de fournir des aliments sains et nutritifs pour les repas scolaires produits sur place » » ;</p>	<p>jouit dans un contexte donné; ii) forger une stratégie ciblant explicitement les jeunes, qui prévoit des objectifs concrets et des activités afin d'obtenir un impact dans les domaines prioritaires, exprimés dans le cadre de la théorie du changement, de l'approche et du cadre de résultats du projet;</p> <p>iii) allouer des fonds à l'exécution d'activités destinées aux jeunes. Au cours de FIDA12, cette définition a été de nouveau remaniée, les projets attentifs aux besoins des jeunes devant désormais intégrer un indicateur d'effet direct spécifique concernant l'emploi, à savoir l'indicateur de base 2.2.1: Nombre de bénéficiaires occupant un nouvel emploi ou ayant accès à de nouvelles possibilités d'emploi.</p> <p>Pour ce qui est de la fragilité, la direction prend bonne note de cette observation et précise que, comme indiqué à l'annexe IV, tous les programmes financés par le FIDA et les interventions visant les situations de fragilité doivent être éclairés par une connaissance approfondie du contexte. Les éléments clés de l'approche actualisée retenue par le FIDA appliquée dans de tels contextes sont de trois ordres: renforcer les diagnostics afin d'adapter les interventions au contexte local, circonscrire l'action à certaines zones géographiques afin de faciliter cette adaptation, et adopter une approche échelonnée et monter en puissance au fil du temps pour être en mesure d'intégrer les enseignements tirés. Cette démarche est également en cohérence avec le principe consistant à « ne pas nuire », que doivent respecter les interventions financées par le FIDA. Quelques précisions ont par ailleurs été ajoutées au paragraphe 33 pour prendre en compte le point concernant la qualité du financement.</p>

Pays	Observation	Réponse / mesures prises
	<p>à l'annexe II contenant le cadre de gestion des résultats, d'ajouter un indicateur 3.1.9 intitulé « Projets conçus pour renforcer les programmes d'alimentation scolaire produits localement ».</p> <p>Nous appelons également l'attention du FIDA sur l'importance d'une pleine mise en œuvre du multilinguisme, en tant que valeur fondamentale des Nations Unies, au cours de la période triennale 2025-2027 de la reconstitution. A cette fin, il est proposé :</p> <ul style="list-style-type: none"> - dans le projet de rapport, d'ajouter un paragraphe 108 bis ainsi rédigé : « Le Fonds mènera une action résolue pour garantir et développer multilinguisme. Il se fondera à cet égard sur les meilleures pratiques et standards en vigueur dans le système des Nations Unies et les autres organisations internationales pertinentes. Il développera des indicateurs clés de performance relatifs au multilinguisme au titre de la mise en œuvre de sa Stratégie pour la diversité, l'équité et l'inclusion. Il inclura des éléments relatifs à la perception du respect du multilinguisme dans le Sondage mondial du personnel. Il désignera parmi ses cadres dirigeants un coordonnateur ou une coordonnatrice pour le multilinguisme. » ; - à l'annexe I contenant les mesures et engagements contrôlables pour FIDA13, d'ajouter une mesure 25bis ainsi libellée : « Développer une série d'indicateurs relatifs au multilinguisme au titre de la mise en œuvre de sa Stratégie pour la diversité, l'équité et l'inclusion » avec pour calendrier de réalisation « 4e trimestre 2024 » ; - à l'annexe II contenant les indicateurs du cadre de gestion des résultats, d'ajouter un indicateur 3.6.4 intitulé « Pourcentage du personnel maîtrisant plus d'une langue officielle du Fonds », établi à partir des bases de données institutionnelles et défini comme 	<p>Pour ce qui est de la part des ressources de base allouée à l'Afrique, ce résultat découle d'un certain nombre de facteurs, notamment les variables de la formule de calcul du SAFP et, en particulier, le niveau global de la reconstitution des ressources et le montant de l'enveloppe qu'il est possible d'allouer de manière viable au financement sous forme de dons pour les pays surendettés ou à haut risque de surendettement.</p> <p>Parmi les 43 pays d'Afrique ayant reçu un financement au cours de FIDA12, 12 ont nécessité l'octroi de dons au titre du CSD. Ce chiffre est passé à 15 et pourrait encore augmenter durant FIDA13. La part des ressources de base allouée à l'Afrique dans son ensemble et à l'Afrique subsaharienne est étroitement liée au volume des financements au titre du CSD disponibles pour FIDA13, qui est quant à lui déterminé par le niveau des contributions à la reconstitution des ressources. Une modification des valeurs des variables de la formule de calcul du SAFP peut aussi avoir une incidence sur les résultats du SAFP pour la région.</p> <p>Dans ces conditions, si les cibles de parts minimales à allouer à l'Afrique dans son ensemble et à l'Afrique subsaharienne ont été dépassées au titre de FIDA12, la prudence impose de conserver ces seuils pour FIDA13 afin de tenir compte des facteurs susmentionnés, étant entendu qu'il s'agit de minimums et non de plafonds.</p> <p>Les premières données concernant la part des ressources de base réellement allouée à l'Afrique dans son ensemble et à l'Afrique subsaharienne seront communiquées dans le rapport de situation qui sera présenté au Conseil d'administration à la session de décembre 2024, qui</p>

Pays	Observation	Réponse / mesures prises
	<p>suit : « Nombre de membres du personnel possédant une maîtrise avancée de plus d'une langue officielle du Fonds, avec un niveau de compétence langagière correspondant au niveau III ou supérieur Cadre des Nations Unies pour les langues. »</p>	<p>présentera la répartition des ressources dans le cadre de FIDA13.</p> <p>Concernant le rapport du G20 sur l'adéquation des fonds propres, des références plus explicites aux recommandations du G20 ont été ajoutées au rapport.</p> <p>En ce qui a trait à la Politique en matière de reclassement, une mention a été ajoutée au projet de Rapport sur FIDA13, ainsi qu'une note de bas de page renvoyant au rapport de situation sur la mise en œuvre de cette politique qui a été soumis à la Consultation. Comme convenu dans la Politique du FIDA en matière de reclassement (EB 2021/133/R.5), un rapport de situation a été présenté à la Consultation sur FIDA13, à sa troisième session. Une nouvelle version actualisée sera par ailleurs transmise au Conseil d'administration à titre d'information à la session de décembre 2023, de même que le rapport annuel sur la mise en œuvre du SAFFP et du MARE, comme cela a été le cas en 2022 (EB 2022/137/R.3/Add.1/Rev.2). Cette pratique est conforme à l'engagement de faire rapport chaque année au Conseil d'administration, comme le précise la politique. Ce rapport de situation sur la mise en œuvre de la Politique en matière de reclassement est transmis au Conseil d'administration à titre d'information en tant qu'élément du document d'ensemble du programme de travail et des budgets ordinaire et d'investissement du FIDA axés sur les résultats pour 2024, et des perspectives budgétaires pour 2025-2026, mais n'est pas inclus dans le document budgétaire soumis par la suite à l'approbation du Conseil des gouverneurs, l'approbation de ce rapport de situation n'étant pas requise. La direction recommande qu'il en soit de même pour le rapport de la Consultation sur la reconstitution des ressources.</p>

Pays	Observation	Réponse / mesures prises
		<p>Comme cela a été noté dans la version actualisée de la Politique en matière de reclassement, pour FIDA13, le seuil déclenchant un examen de reclassement pour 2024, tel que défini par la Banque mondiale, sera appliqué. Une fois que la Banque mondiale aura confirmé, mi-2024, ce seuil de déclenchement pour 2024, une liste actualisée des pays ayant dépassé ce seuil pendant trois années consécutives sera établie et présentée au Conseil d'administration en décembre 2024. La direction se concertera alors avec tout nouveau pays ayant intégré la liste afin d'engager un dialogue structuré en vue d'élaborer un nouveau COSOP au cours de la période couverte par FIDA13.</p> <p>Pour ce qui est de l'indicateur relatif au délai entre l'approbation du projet et le premier décaissement, l'indicateur a fait l'objet d'un suivi dans le Cadre de gestion des résultats de FIDA11 (2019-2021); toutefois, en 2020, les États membres ont convenu de le supprimer du Cadre de gestion des résultats de FIDA12 (2022-2024). La suppression de cet indicateur se justifie par le fait que celui-ci est influencé par des facteurs propres au pays qui ne font nullement état de la performance du FIDA. Les causes les plus courantes des retards correspondent aux procédures de ratification requises dans certains pays (par exemple, l'Amérique latine, qui serait injustement pénalisée par cet indicateur), ou au laps de temps nécessaire pour satisfaire aux conditions d'admissibilité. Compte tenu de l'influence importante de facteurs externes et du fait que l'indicateur avait déjà été exclu du Cadre de gestion des résultats de FIDA12,</p>

Pays	Observation	Réponse / mesures prises
		<p>la direction propose de ne pas le réintroduire pour FIDA13.</p> <p>Au chapitre des programmes d'alimentation scolaire, la direction accueille avec intérêt cette suggestion et un nouveau paragraphe sur l'alimentation scolaire inspiré de la proposition formulée par la France a été inséré à la section III.D du Rapport de la Consultation sur la reconstitution des ressources. Il faut également noter que le FIDA apporte d'ores et déjà un soutien aux programmes ayant trait à l'alimentation scolaire dans 19 pays et participe par ailleurs à la collaboration sur le terrain avec la FAO et le Programme alimentaire mondial dans ce domaine.</p> <p>Comme cela est mentionné dans l'observation, l'alimentation scolaire est un moyen très efficace d'obtenir des résultats en matière de sécurité alimentaire et de nutrition, accompagnés d'autres effets multiplicateurs; c'est pourquoi cette activité est intégrée aux projets du FIDA et fait l'objet d'un suivi au niveau des projets. Toutefois, le FIDA n'assure pas le suivi de cette activité à l'échelle de l'ensemble de l'institution pour en faire état dans les outils utilisés pour rendre compte de l'allocation des budgets des projets. Le Cadre de gestion des résultats du FIDA est conçu comme un outil simplifié qui permet de mesurer les principaux résultats et non d'assurer le suivi des activités. C'est la raison pour laquelle le Cadre de gestion des résultats de FIDA13 inclut des indicateurs sur la sécurité alimentaire et la nutrition (sur lesquelles, les activités du FIDA devraient influencer, notamment les activités d'alimentation scolaire,) et non une liste de</p>

Pays	Observation	Réponse / mesures prises
		<p>toutes les activités nécessaires pour atteindre ces résultats.</p> <p>La direction a également pris bonne note des observations concernant l'importance du secteur des protéines végétales. Les interventions axées sur les légumineuses font déjà partie des activités menées par le Fonds. De nombreux investissements du FIDA sont axés sur les protéines végétales et promeuvent les cultures de légumineuses, au vu de leur utilité dans le cadre d'une alimentation saine et de leurs qualités agroécologiques. Le FIDA et l'Union européenne ont également soutenu conjointement les travaux du Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale sur les protéines végétales.</p> <p>Cependant, bien que ces protéines présentent un très grand intérêt, le FIDA est néanmoins conscient du rôle crucial que jouent les aliments d'origine animale en tant que source de protéines et d'autres nutriments qui font fréquemment défaut au régime alimentaire des populations rurales. Cela peut s'avérer particulièrement important pour les pasteurs, pour les femmes et lorsque l'élevage du petit bétail, par exemple, peut constituer un moyen d'existence plus viable que la production de protéines végétales. Le FIDA poursuivra donc son action en faveur d'une alimentation saine et riche en produits d'origine aussi bien animale que végétale, en tenant compte des besoins locaux spécifiques et des ressources disponibles dans les différents contextes.</p> <p>En matière de multilinguisme, le FIDA prend acte de l'engagement de l'Organisation des Nations Unies en faveur de la diversité linguistique et prend note</p>

Pays	Observation	Réponse / mesures prises
		<p>de la suggestion d'inclure un indicateur sur le multilinguisme dans le cadre de référence du FIDA sur la diversité, l'équité et l'inclusion. Le FIDA s'est engagé à mettre en place les meilleures pratiques dans la mise en œuvre de sa stratégie pour la diversité, l'équité et l'inclusion et une comparaison est menée avec d'autres organismes des Nations Unies et IFI afin d'affiner les indicateurs de performance. Le FIDA participe au groupe de travail pluridisciplinaire pour les questions relatives à la diversité, à l'équité et à l'inclusion composé d'experts de la diversité et créé par le Comité de haut niveau sur la gestion; cette participation est l'occasion d'un fructueux échange de connaissances. Les comparaisons menées jusqu'à présent n'ont pas fourni pour le moment d'indicateurs mesurant le multilinguisme dont il pourrait s'inspirer, mais le FIDA continuera d'être actif sur ce sujet.</p> <p>Le FIDA continue de donner des gages de son attachement au multilinguisme, que ce soit au sein de ses effectifs ou vis-à-vis de ses parties prenantes et de ses bénéficiaires, comme en témoigne l'utilisation des langues officielles du FIDA dans toutes les communications sur son site Web, sur ses réseaux sociaux et dans ses communiqués de presse. Nous continuons également d'encourager le personnel à suivre des cours de langue proposés gratuitement.</p> <p>Malheureusement, l'ajout de l'indicateur au Cadre de gestion des résultats et le calendrier proposés ne sont pas envisageables pour le moment. La politique et les dispositions actuelles du FIDA en matière de recrutement n'imposent pas de disposer d'une connaissance avancée de plus d'une langue officielle du Fonds, à moins que le profil de poste ne l'exige.</p>

Pays	Observation	Réponse / mesures prises
		<p>En outre, le FIDA n'a pas établi de méthode et de critères pour la collecte, la vérification et l'actualisation des données qu'il faudrait recueillir. La définition de l'indicateur et de la méthode, ainsi que la collecte des données, nécessiteraient des ressources supplémentaires et ne pourraient être réalisées pour le quatrième trimestre 2024. Comme il a été indiqué, aucune entité des Nations Unies ou IFI ne dispose d'indicateur sur le multilinguisme.</p> <p>Le Cadre de gestion des résultats du FIDA est conçu pour suivre les progrès accomplis au regard des principales priorités et orientations retenues pour la Treizième reconstitution des ressources. Le Cadre de gestion des résultats est un outil utilisé principalement par les IFI pour gérer la performance au cours d'une période de reconstitution. Par ailleurs, avec le Cadre de gestion des résultats de FIDA13, le Fonds prend l'engagement de diminuer le nombre d'indicateurs. L'indicateur sur le multilinguisme ne figure pas parmi ceux utilisés par les autres IFI dans leur cadre équivalent au Cadre de gestion des résultats du FIDA.</p> <p>Enfin, le FIDA étant une organisation décentralisée, les effectifs de ses bureaux comptent un grand nombre de personnes recrutées sur le plan national dont la langue principale ne figure pas parmi les langues officielles.</p>
Italie	<p>Tout d'abord, nous félicitons la direction du travail qu'elle a accompli pour élaborer la première version du Rapport de la Consultation sur FIDA13, qui jette d'excellentes bases pour les débats.</p> <p>Nous souhaitons souligner qu'il faut accorder plus d'attention à la dimension locale de la résilience rurale, à commencer par le titre du rapport</p>	<p>La direction remercie l'Italie pour ces observations.</p> <p>La direction confirme que le FIDA concentre l'attention sur les systèmes alimentaires locaux et les dimensions locales de la résilience rurale , et elle a veillé à ce que cela soit correctement indiqué tout au long du rapport.</p>

Pays	Observation	Réponse / mesures prises
	<p>(« Renforcer la résilience rurale locale au service de la sécurité alimentaire »), cet aspect étant le thème général de l'action du FIDA.</p> <p>Nous souhaitons également que l'objectif de financement pour le continent africain soit revu à la hausse (actuellement, 55% des ressources de base sont destinées à l'Afrique et 50% à l'Afrique subsaharienne). En outre, nous voudrions savoir pour quelle raison le ratio cible de cofinancement pour le cycle considéré n'est que de 1/1,6, alors qu'un ratio de 1/1,95 a été atteint durant FIDA11. Nous demandons également qu'une comparaison soit établie avec d'autres fonds verticaux et multilatéraux pour mieux évaluer le niveau d'ambition.</p> <p>Pour ce qui est de l'impact, nous insistons sur le fait qu'il faut préciser le niveau d'ambition concret des initiatives en faveur des jeunes: l'expression « tenant compte des jeunes » est assez générique et nous souhaiterions mieux comprendre ce qu'elle signifie et quels sont les résultats concrets recherchés par les projets visant à transformer la vie des jeunes.</p> <p>S'agissant du nouveau modèle de financement du PPSPF, nous soulignons qu'il importe de préciser de quelle façon les initiatives menées dans les contextes les plus risqués, comme les pays à faible revenu et les pays fragiles, seront financées si des ressources supplémentaires ne sont pas apportées par les donateurs.</p> <p>Compte tenu des faits nouveaux survenus sur la scène géopolitique qui ont aggravé l'instabilité, il faut préciser ce que le FIDA peut faire dans ces pays, y compris en collaboration avec le secteur privé, étant donné qu'il peut être difficile de mobiliser les autorités nationales.</p> <p>Nous nous réjouissons que soit mentionné l'examen des cadres d'adéquation des fonds propres réalisé par</p>	<p>Pour ce qui est de la part des ressources de base allouée à l'Afrique, ce résultat découle d'un certain nombre de facteurs, notamment les variables de la formule de calcul du SAFF et, en particulier, le niveau global de la reconstitution des ressources et le montant de l'enveloppe qu'il est possible d'allouer de manière viable au financement sous forme de dons pour les pays surendettés ou à haut risque de surendettement.</p> <p>Parmi les 43 pays d'Afrique ayant reçu un financement au cours de FIDA12, 12 ont nécessité l'octroi de dons au titre du CSD. Ce chiffre est passé à 15 et pourrait encore augmenter durant FIDA13. La part des ressources de base allouée à l'Afrique dans son ensemble et à l'Afrique subsaharienne est étroitement liée au volume des financements au titre du CSD disponibles pour FIDA13, qui est quant à lui déterminé par le niveau des contributions à la reconstitution des ressources. Une modification des valeurs des variables de la formule de calcul du SAFF peut aussi avoir une incidence sur les résultats du SAFF pour la région.</p> <p>Dans ces conditions, si les cibles de parts minimales à allouer à l'Afrique dans son ensemble et à l'Afrique subsaharienne ont été dépassées au titre de FIDA12, la prudence impose de conserver ces seuils pour FIDA13 afin de tenir compte des facteurs susmentionnés, étant entendu qu'il s'agit de minimums et non de plafonds.</p> <p>Les premières données concernant la part des ressources de base réellement allouée à l'Afrique dans son ensemble et à l'Afrique subsaharienne seront communiquées dans le rapport de situation qui sera présenté au Conseil d'administration à la session de décembre 2024, qui</p>

Pays	Observation	Réponse / mesures prises
	<p>le G20, que l'Italie avait demandé lorsqu'elle assurait la présidence du Groupe en 2021, et nous estimons que les recommandations qui en sont issues méritent davantage d'attention.</p> <p>Nous souhaitons que des termes plus explicites soient utilisés concernant le Bilan 2 ans après le Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires, qui a eu lieu en juillet dernier à Rome.</p> <p>Nous souhaitons également que la mise en œuvre des engagements en matière de reclassement pendant FIDA12 soit mentionnée.</p>	<p>présentera la répartition des ressources dans le cadre de FIDA13.</p> <p>S'agissant du cofinancement, compte tenu de la conjoncture actuelle et des niveaux d'endettement élevés, la direction estime qu'il sera difficile de relever les ratios de cofinancement national pour FIDA13 et suggère de conserver la proposition actuelle, à savoir de porter le ratio cible, fixé à 1/1,5 pour FIDA12, à 1/1,6 pour FIDA13 – une augmentation qui devrait se concrétiser grâce à la progression du volume de cofinancements internationaux. Le FIDA constate d'ores et déjà les premiers effets de la conjoncture économique actuelle, comme en témoigne le ratio de cofinancement pour la période 2020-2022 présenté dans le Rapport 2023 sur l'efficacité du FIDA en matière de développement (RIDE), qui s'établit à 1/1,63, contre 1/1,95 pour la période 2019-2021. En ce qui concerne la demande de comparaison avec d'autres fonds verticaux et multilatéraux, la plupart des autres fonds de ce genre ne se fixent pas de cibles de cofinancement spécifiques – par exemple, à la connaissance de la direction du FIDA, ni l'Association internationale de développement, ni le Fonds africain de développement, ni le Fonds asiatique de développement, ni le Fonds pour l'adaptation n'ont d'objectifs de cofinancement.</p> <p>Le Fonds vert pour le climat a bien une politique en matière de cofinancement, mais celle-ci prévoit explicitement que si le cofinancement est souhaitable, le financement d'une activité ne s'accompagne d'aucune obligation touchant à un montant minimum de cofinancement:</p>

Pays	Observation	Réponse / mesures prises
		<p data-bbox="1346 229 2119 288">https://www.greenclimate.fund/sites/default/files/document/policy-cofinancing.pdf.</p> <p data-bbox="1346 309 2074 564">Il existe une exception notable, celle du Fonds pour l'environnement mondial, qui fixe un objectif de cofinancement très élevé, de 1/5 ou 1/7 selon la situation dans le pays, mais son modèle opérationnel n'est pas directement comparable avec celui du FIDA: https://www.thegef.org/sites/default/files/council-meeting-documents/EN_GEF.C.54.10.Rev_.01_Co-Financing_Policy.pdf.</p> <p data-bbox="1346 619 2063 1362">Sur la question des jeunes, une note de bas de page a été ajoutée au paragraphe 65 pour expliquer qu'aux termes du Plan d'action du FIDA en faveur des jeunes ruraux, qui couvre la période 2019-2021, les projets attentifs aux besoins des jeunes satisfont à trois critères: i) décrire, dans l'analyse menée au stade de la conception du projet, la jeunesse, les défis qu'elle rencontre et les possibilités dont elle jouit dans un contexte donné; ii) forger une stratégie ciblant explicitement les jeunes, qui prévoit des objectifs concrets et des activités afin d'obtenir un impact dans les domaines prioritaires, exprimés dans le cadre de la théorie du changement, de l'approche et du cadre de résultats du projet; iii) allouer des fonds à l'exécution d'activités destinées aux jeunes. Au cours de FIDA12, cette définition a été de nouveau remaniée, les projets attentifs aux besoins des jeunes devant désormais intégrer un indicateur d'effet direct spécifique concernant l'emploi, à savoir l'indicateur de base 2.2.1: Nombre de bénéficiaires occupant un nouvel emploi ou ayant accès à de nouvelles possibilités d'emploi.</p>

Pays	Observation	Réponse / mesures prises
		<p>La direction confirme que le financement des opérations non souveraines dans les pays à faible revenu, les pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure et les situations de fragilité <u>ne</u> sera <u>pas</u> tributaire de la mobilisation de nouvelles ressources supplémentaires. Dans ces contextes nationaux, les opérations non souveraines peuvent être mises en œuvre uniquement au moyen de ressources de base et de ressources empruntées, s'il y a lieu. En effet, ces opérations pourraient être financées au moyen de trois types de ressources:</p> <ul style="list-style-type: none"> i. des ressources empruntées du FIDA, qui seront associées, lorsque c'est utile, à des ressources concessionnelles (provenant de ressources de base attribuées sous forme de dons d'un montant maximum de 18 millions d'USD, de fonds supplémentaires, s'ils sont disponibles, ou associés pour constituer un financement mixte); ii. des investissements du PPSPF acheminés par l'intermédiaire d'entités du secteur privé établies dans des zones qui ne sont ni fragiles ni à haut risque ayant des filiales dans des pays à faible revenu et des pays présentant des situations de fragilité, tout en cantonnant les avantages du financement au pays qui en a le plus besoin. Cette approche a été adoptée par plusieurs BMD de manière à concilier les risques et l'impact; iii. des ressources supplémentaires mobilisées par l'intermédiaire du Fonds fiduciaire pour le secteur privé <p>Plus largement, concernant l'activité du FIDA dans les pays connaissant une situation de fragilité, l'annexe IV, qui présente l'actualisation de l'approche suivie par le FIDA pour intervenir dans</p>

Pays	Observation	Réponse / mesures prises
		<p>les situations de fragilité donne davantage de détails sur la façon dont le FIDA envisage ses interventions dans ce genre de situations et sur la valeur ajoutée qu'il est en mesure d'apporter, lorsqu'il travaille avec d'autres partenaires ou à leurs côtés, pour rester mobilisé et continuer d'accompagner les communautés rurales, en privilégiant les leviers qui lui sont propres dans ce genre de situations: renforcement des institutions locales, appui à la sécurité alimentaire et nutritionnelle et promotion d'une gestion durable des ressources naturelles.</p> <p>Une référence supplémentaire à l'examen des cadres d'adéquation des fonds propres réalisé par le G20 a été ajoutée au paragraphe 115, indiquant que la direction continuera de réfléchir aux recommandations du G20 pendant sa préparation des débats stratégiques avec le Conseil d'administration sur l'optimisation du bilan et la possibilité d'accéder à d'autres instruments d'emprunt.</p> <p>Le paragraphe consacré au Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires et au Bilan 2 ans après le Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires a été étoffé.</p> <p>En ce qui a trait à la Politique en matière de reclassement, une mention a été ajoutée au projet de Rapport sur FIDA13, ainsi qu'une note de bas de page renvoyant au rapport de situation sur la mise en œuvre de cette politique qui a été soumis à la Consultation. Comme convenu dans la Politique du FIDA en matière de reclassement (EB 2021/133/R.5), un rapport de situation a été présenté à la Consultation sur FIDA13, à sa troisième session. Une nouvelle version actualisée sera par ailleurs transmise au Conseil d'administration à titre</p>

Pays	Observation	Réponse / mesures prises
		<p>d'information à la session de décembre 2023, de même que le rapport annuel sur la mise en œuvre du SAFP et du MARE, comme cela a été le cas en 2022 (EB 2022/137/R.3/Add.1/Rev.2). Cette pratique est conforme à l'engagement de faire rapport chaque année au Conseil d'administration, comme le précise la politique.</p>
<p>Suisse</p>	<p>Veillez trouver ci-dessous les observations de la Suisse sur le projet de rapport de la Consultation sur la Treizième reconstitution des ressources du FIDA:</p> <p>Généralités:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Nous remercions le FIDA de la qualité du rapport et félicitons les auteurs d'avoir réussi à tenir compte de nombreuses observations formulées précédemment par les États membres. 2. La Suisse accueille avec satisfaction les quatre domaines d'action (fragilité, changements climatiques et biodiversité, participation du secteur privé et inclusion). Tous ces aspects doivent être réunis si l'on veut transformer les systèmes alimentaires pour les rendre plus durables, plus résilients et plus équitables. 3. Il est ambitieux de vouloir donner la priorité à la participation du secteur privé en même temps que l'adaptation aux changements climatiques et la fourniture d'un appui dans les contextes de fragilité. Ces choix s'inscrivent dans le droit fil des objectifs stratégiques de la Suisse. 4. Nous apprécions que les mesures prises par le FIDA pour renforcer l'efficacité et l'efficience organisationnelles soient présentées de façon claire, notamment pour ce qui est de la structure, de la culture et des capacités. <p>Nous formulons ci-dessous des observations et des questions par domaine prioritaire.</p>	<p>La direction remercie la Suisse pour ces observations.</p> <p>À propos du point 6 sur la fragilité, la direction s'est efforcée d'ajouter les informations suffisantes dans le rapport final de la Consultation sur la reconstitution des ressources. Davantage d'informations sont disponibles par ailleurs, par exemple dans le document sur les facteurs de fragilité présenté au Conseil d'administration en préparation du débat stratégique sur la fragilité en mai 2023 (EB 2023/138/R.2), et la direction est également ouverte à des discussions bilatérales. Comme indiqué dans le rapport, une partie du travail de la nouvelle unité chargée de la fragilité consistera à passer en revue et mettre à jour les directives du FIDA qui concernent ces activités pour qu'elles soient plus détaillées.</p> <p>À propos du point 7 sur les partenaires du secteur privé, conformément au mandat du FIDA, qui a pour mission de s'occuper en priorité du développement local à petite échelle dans les zones rurales les plus reculées, le FIDA a toujours axé la collaboration avec le secteur privé principalement sur le secteur privé local et les microentreprises et petites et moyennes entreprises rurales, tout en collaborant avec des entreprises internationales plus importantes le cas échéant et sous réserve des procédures de vérification préalable appropriées. Cependant, le FIDA est de plus en plus</p>

Pays	Observation	Réponse / mesures prises
	<p>1 – Une attention plus soutenue aux contextes de fragilité</p> <p>5. La Suisse accueille avec satisfaction la stratégie du FIDA et la volonté de celui-ci d'intervenir dans les contextes de fragilité, ainsi que les principes énoncés à l'annexe IV. Ces principes sont très semblables à ceux suivis par la Suisse, en particulier ceux consistant à poursuivre l'action malgré les circonstances et à ne pas nuire.</p> <p>6. Comme il est indiqué dans le projet de rapport, le FIDA n'est pas un organisme humanitaire. Toutefois, il n'est pas expliqué clairement de quelle façon le FIDA peut intervenir dans des contextes de fragilité et se coordonner avec d'autres organismes des Nations Unies, y compris ceux ayant leur siège à Rome, ou leur déléguer des activités, ni de quelle manière un appui reposant principalement sur des opérations souveraines peut continuer lorsque les pouvoirs publics ne sont plus en place, par exemple. Les raisons et les principes sont clairs, mais les modalités d'exécution sont plus difficiles à comprendre.</p> <p>7. En ce qui concerne la participation du secteur privé dans les contextes de fragilité, nous comprenons qu'elle repose essentiellement sur le secteur privé, les petites et moyennes entreprises et les organisations paysannes au niveau local, et non sur des entreprises ou des investisseurs internationaux qui seraient probablement réticents à l'idée d'intervenir dans des contextes risqués.</p> <p>8. La prise en compte des situations de fragilité/de conflit n'est pas mentionnée dans la section sur le climat. Étant donné que le FIDA intervient depuis longtemps auprès de personnes se trouvant dans ce type de contexte, nous l'encourageons à mobiliser d'autres acteurs</p>	<p>reconnu comme un partenaire précieux pour les entreprises et les investisseurs à l'échelle internationale. Le Fonds peut se prévaloir d'exemples positifs de collaboration dont ont bénéficié ses principaux groupes cibles et il espère continuer à développer ce genre de partenariats à l'avenir, en conformité avec les politiques, les orientations et les procédures qui s'y rapportent.</p> <p>À propos du point 8 sur les partenariats dans les situations de fragilité, la direction apprécie cette suggestion. Le FIDA a déjà su mobiliser des financements provenant de différents fonds climatiques (notamment le Fonds pour l'adaptation, le Fonds pour l'environnement mondial et le Fonds vert pour le climat), ensuite destinés à des projets dans des situations de fragilité ou de conflit. Ces fonds s'appuient sur les entités qu'ils ont accréditées, comme le FIDA, pour faire des investissements liés au climat dans des situations de fragilité et de conflit. Le FIDA peut jouer un rôle encore plus important en encourageant ces fonds climatiques à prendre davantage conscience des liens étroits entre les changements climatiques, la capacité d'adaptation et la résilience, et la fragilité, ainsi que leur articulation avec la réduction de la perte de biodiversité et avec l'amélioration de la sécurité alimentaire dans les zones de conflit et de fragilité. Le FIDA peut également collaborer avec ces fonds et d'autres institutions accréditées et proposer des bonnes pratiques d'intervention dans ce genre de situations, ainsi que des indications sur l'évaluation des risques, l'analyse de la fragilité et la conception de projets adaptés à ces environnements. Cette question sera l'objet de discussions plus approfondies avec ces fonds pendant l'élaboration de la nouvelle stratégie du FIDA en matière de climat, d'environnement et de biodiversité.</p>

Pays	Observation	Réponse / mesures prises
	<p>(notamment des fonds en faveur de l'action climatique et autres) qui doivent encore beaucoup progresser sur les questions de prise en compte des conflits et d'accès dans les situations de conflit.</p> <p>2 – Investir dans la biodiversité et dans la résilience climatique des petits producteurs</p> <p>9. La Suisse accueille avec satisfaction le fait que le FIDA ait vigoureusement exhorté à relier la biodiversité et la résilience face aux changements climatiques et à adopter une approche plus systémique, qui est indispensable pour produire un plus grand impact et de plus grandes retombées positives. La portée ambitieuse proposée dans le rapport, qui inclut la résilience face aux changements climatiques, la conservation de la biodiversité, la restauration des écosystèmes et la réduction des risques de catastrophe, exige de renforcer la coordination et la collaboration avec d'autres acteurs du développement qui agissent dans ces domaines, en particulier les organismes ayant leur siège à Rome. L'alerte rapide est fondamentale, mais c'est aussi un secteur où de nombreux acteurs interviennent. L'Initiative CREWS, le mécanisme SOFF et l'initiative « Alertes précoces pour tous » du Secrétaire général de l'ONU ont pour objet de favoriser la cohérence. Il est essentiel que le FIDA se joigne à ces efforts coordonnés plutôt que de chercher à réinventer la roue.</p> <p>10. Nous nous réjouissons de l'augmentation des investissements dans l'agriculture résiliente face aux changements climatiques, notamment dans la conservation des sols, la gestion de l'eau et des approches innovantes, comme l'agroécologie. Pour la Suisse, l'agroécologie est l'une des stratégies les plus prometteuses s'agissant de transformer les systèmes alimentaires pour les rendre plus durables et plus</p>	<p>À propos du point 9 sur les systèmes d'alerte précoce, la direction apprécie le ferme soutien apporté à l'action du FIDA sur les systèmes d'alerte précoce et la réduction des risques de catastrophe dans les zones rurales, en lien avec son mandat spécifique. Le FIDA investit dans le renforcement des services d'information climatique et d'alerte précoce en appuyant les réseaux d'observation, les canaux de diffusion de ces services d'information et d'alerte et la formation des bénéficiaires. À l'échelle mondiale, le FIDA entend accroître son portefeuille d'interventions concernant les services d'information climatique et d'alerte précoce dans les années qui viennent. Le FIDA veille à être cohérent avec les initiatives existantes, notamment l'initiative « Alertes précoces pour tous ». Le FIDA a également adhéré (en tant qu'organisme d'exécution) au Mécanisme de financement des observations systématiques. Grâce à cette participation, les investissements dans le cadre de l'initiative « Alertes précoces pour tous » recevront un complément de financement du FIDA, qui axera sa participation sur la couverture du « dernier kilomètre » par ces services d'information climatique et d'alerte précoce.</p> <p>À propos du point 11 sur les émissions de gaz à effet de serre, la direction tient à souligner qu'une analyse a déjà été effectuée pour déterminer les émissions de gaz à effet de serre du portefeuille du FIDA et elle confirme que celui-ci absorbe plus qu'il n'émet. La direction confirme également que le FIDA a effectivement des objectifs ambitieux en matière d'atténuation des changements climatiques et qu'il continuera à chercher à obtenir des retombées positives à cet égard à la faveur de ses activités d'adaptation aux changements climatiques; il entend par ailleurs évaluer systématiquement les émissions</p>

Pays	Observation	Réponse / mesures prises
	<p>équitables. Elle a une portée plus vaste qu'une production économe en ressources et peut permettre de s'attaquer aux inégalités et aux déséquilibres de pouvoir.</p> <p>11. Comme il est indiqué dans le rapport, l'adaptation aux changements climatiques représente la valeur ajoutée du FIDA parmi les banques multilatérales de développement. Toutefois, il n'y est pas vraiment précisé ce que fera le FIDA pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, par exemple dans les domaines de la gestion des terres ou du bétail. Nous attendons avec intérêt des informations plus détaillées dans la « stratégie unifiée en matière de climat, d'environnement et de biodiversité » qui paraîtra prochainement.</p> <p>12. La plupart des banques multilatérales de développement ont désormais harmonisé leurs objectifs avec ceux de l'Accord de Paris ou se sont engagées à le faire d'ici une certaine date. Nous attendons avec intérêt la feuille de route du FIDA sur la question et comptons que le Fonds s'alignera sur l'Accord dès que possible.</p> <p>13. De plus en plus d'acteurs sont présents au niveau des pays (fonds pour l'action climatique, banques multilatérales de développement, entités des Nations Unies, organismes bilatéraux, etc.). Il importe que l'action menée par les pays bénéficie d'un appui coordonné. Il ne s'agit pas ici uniquement de l'exécution des projets, mais aussi de la gouvernance des initiatives relatives au climat au niveau national.</p> <p>14. En ce qui concerne le suivi-évaluation, les indicateurs ayant trait au climat semblent adéquats et la stratégie qui sera établie prochainement permettra sûrement de les enrichir. Nous encourageons le FIDA à entrer en contact avec d'autres acteurs (fonds pour l'action climatique, etc.) pour s'assurer que la façon</p>	<p>de tous ses projets pour faire en sorte que les compensations appropriées soient prévues.</p> <p>À propos du point 12 sur l'alignement sur les objectifs de l'Accord de Paris, nous prenons bonne note de cette observation. On trouvera de plus amples détails concernant cette feuille de route, dans les réponses à d'autres observations figurant dans le présent document.</p> <p>À propos du point 13 sur la coordination, le FIDA cherche à renforcer son rôle dans la réforme de la politique mondiale face aux changements climatiques en harmonisant systématiquement ses projets avec les besoins spécifiques des pays et les objectifs nationaux en matière climatique. Il adopte une approche unifiée et stratégique en matière de financements climatiques, en faisant en sorte que les projets soient non seulement pertinents, mais aussi durables et résilients. Le FIDA n'intervient que lorsqu'il peut offrir un avantage clair, en promouvant des partenariats qui ont du sens et la cohérence dans les politiques. Pour l'avenir, le FIDA est déterminé à renforcer la collaboration avec les entités nationales, à améliorer la coordination avec les autres organismes des Nations Unies et les BMD, à participer activement aux concertations sur le climat au niveau national et à s'aligner sur les cadres des Nations Unies afin d'éviter les activités redondantes. En outre, le FIDA accompagnera l'élaboration ou la réorientation des cadres de politiques publiques et envisagera des mécanismes de financement novateurs, tout en inscrivant solidement la prise en compte des enjeux climatiques et des questions de biodiversité dans les stratégies en matière d'agriculture et de développement.</p>

Pays	Observation	Réponse / mesures prises
	<p>dont il mesure les progrès correspond à la leur, dans la mesure du possible.</p> <p>15. Enfin, nous nous réjouissons que le FIDA ait pour ambition de faire appel à des investisseurs du secteur privé pour financer l'action climatique. Cette entreprise est notoirement difficile pour de nombreux investissements dans l'adaptation (peut-être moins dans l'agriculture que dans d'autres domaines en raison du rapport risque/rendement), en particulier dans la plupart des contextes défavorisés/fragiles. Nous sommes convaincus que ces contextes ne seront pas négligés alors que le FIDA s'attache à mobiliser davantage de fonds auprès du secteur privé. Nous attendons avec intérêt de recevoir des données d'expérience à ce sujet.</p> <p>3 – Renforcer la collaboration avec le secteur privé</p> <p>16. Comme mentionné auparavant, la Suisse est favorable à la mise à jour de la Stratégie de collaboration avec le secteur privé prévue dans le cadre de FIDA13. Nous accueillons avec satisfaction les détails communiqués dans la nouvelle annexe III. Dans cette même annexe, les figures 1 et 2 semblent donner des informations différentes concernant les mécanismes de financement mixte. À la figure 1, le financement mixte semble être l'approche globale du PPSPF (conformément aux principes tendant à catalyser et à assembler). Nous ne comprenons donc pas que la figure 2 semble indiquer que le financement mixte ne s'appliquerait qu'à certaines situations. Nous aimerions obtenir des précisions sur la signification des flux directs que la figure 2 illustre.</p> <p>17. Nous apprécions le renforcement des capacités internes qui s'est opéré et encourageons la poursuite des activités en ce sens. Nous saluons la « prise de risque » du FIDA, qui envisage de consacrer 108 millions d'USD au PPSPF. Toutefois, ce montant</p>	<p>À propos du point 16 sur le PPSPF, tout comme les principes tendant à catalyser et à assembler, le financement mixte sera bien une approche globale du PPSPF. Le terme de « flux directs » se réfère aux ressources non mixtes.</p> <p>Les flux sortants seront: i) des flux directs vers les PRITS utilisant des ressources empruntées (sans y associer de fonds issus des ressources de base ni de fonds supplémentaires); ii) des flux mixtes vers les PRITI, les pays à faible revenu et les pays présentant des situations de fragilité (ces flux associent des ressources empruntées à des ressources de base ou des fonds supplémentaires); iii) des flux directs, principalement vers les pays à faible revenu et les pays présentant des situations de fragilité (ces flux utilisent exclusivement des ressources hors bilan du Fonds fiduciaire pour le secteur privé (sans y associer des ressources inscrites au bilan).</p> <p>À propos du point 17 sur les objectifs du PPSPF, les fonds actuellement mobilisés au titre du Fonds fiduciaire pour le secteur privé ne sont pas comptabilisés dans ce chiffre, ils viennent donc s'ajouter aux montants déjà obtenus. Le chiffre de 540 millions d'USD combine les 90 millions d'USD de ressources empruntées et les cofinancements qu'ils devraient générer, avec un ratio de 1/5 (c'est-à-dire 90 millions d'USD de ressources empruntées plus 450 millions d'USD de cofinancements).</p> <p>Notre prenons bonne note du point 19 sur l'expression « sécurité alimentaire et nutrition ». Cette expression est utilisée aux endroits pertinents dans le document (en veillant à bien distinguer les différents indicateurs que le FIDA utilise pour mesurer séparément la sécurité alimentaire et la nutrition).</p>

Pays	Observation	Réponse / mesures prises
	<p>reste modeste et nous espérons qu'il nous permettra de continuer à acquérir de l'expérience et à en tirer des enseignements pour qu'à l'avenir, il soit fait preuve de plus d'ambition. Nous accueillons avec satisfaction le fait que le montant devant être mobilisé auprès du secteur privé s'élève à 540 millions d'USD et souhaitons savoir si les fonds actuellement levés dans le cadre du PPSPF (140 millions d'USD) sont compris dans ce montant.</p> <p>4 – Assurer l'inclusion pour ne laisser personne de côté</p> <p>18. Nous accueillons avec satisfaction le fait que des cibles soient fixées pour les thématiques transversales que sont le genre, les jeunes et la nutrition.</p> <p>19. Pour ce qui est de la nutrition, nous prenons note des mesures prises pour intégrer les enjeux nutritionnels dans l'ensemble du portefeuille et des activités du FIDA. Nous nous réjouissons vivement de cette approche de la question des systèmes alimentaires et l'appuyons, et nous recommandons donc d'utiliser systématiquement l'expression « sécurité alimentaire et nutrition » pour mieux rendre compte des efforts faits – non seulement dans tout le document, mais aussi dans les communications du FIDA en général.</p> <p>20. Nous félicitons le FIDA d'être parmi les seules institutions qui intègrent des cibles tenant compte de la nutrition dans leur portefeuille. Néanmoins, nous l'encourageons à être plus ambitieux, car nous sommes convaincus qu'il s'agit là d'une façon très efficace et très efficiente d'améliorer les moyens d'existence. Nous aimerions donc que l'objectif relatif aux projets tenant compte des enjeux nutritionnels parmi les nouveaux projets soit rehaussé de 10% par rapport à FIDA12 et passe de 60 à 70% (par. 61).</p>	<p>À propos des points 20 et 21 sur les objectifs en matière de nutrition, la direction propose de maintenir pour FIDA13 l'objectif de 60% et de continuer à se concentrer sur l'appui à la mise en œuvre du portefeuille de projets en cours tenant compte des enjeux nutritionnels, qui sont en nombre croissant. Cela s'inscrit dans une stratégie plus large, celle de conserver les cibles de FIDA12 pour la plupart des thèmes transversaux afin d'éviter de rendre les projets plus complexes ou qu'ils soient trop axés sur l'offre, en laissant au FIDA et aux pouvoirs publics la possibilité d'adapter chaque projet aux besoins et au contexte locaux tout en s'efforçant d'atteindre les cibles en matière de résultats et d'impact à l'échelle du portefeuille dans son ensemble. Au fur et à mesure que les résultats et l'impact des opérations du FIDA deviennent visibles, on s'attend à une augmentation de la demande des gouvernements et à la possibilité de dégager des enseignements pour savoir comment améliorer la nutrition dans différents contextes. Il faut travailler sans cesse à sensibiliser à l'importance des investissements tenant compte des enjeux nutritionnels pour créer une demande dans les pays; c'est pourquoi le Fonds continue de s'employer à mettre en œuvre l'engagement pris dans le cadre de FIDA11 de faire en sorte que 100% des COSOP intègrent les enjeux nutritionnels.</p> <p>Les évaluations d'impact du FIDA mesurent l'impact à la clôture des projets qu'il finance par rapport à des indicateurs renvoyant aux objectifs stratégiques et aux thématiques transversales du Fonds. D'après le rapport d'évaluation de l'impact dans le cadre de FIDA11 présenté au Conseil d'administration à sa cent trente-sixième session, les projets clôturés au cours</p>

Pays	Observation	Réponse / mesures prises
	<p>21. La Suisse déplore le recul de l'objectif relatif au nombre de personnes bénéficiant d'une meilleure nutrition pendant FIDA13 par rapport à FIDA12 et passe de 11 millions à 5 millions, et souhaiterait en comprendre les raisons.</p> <p>22. Nous sommes convaincus que des interventions bien conçues permettent de lutter simultanément contre l'insécurité alimentaire et la malnutrition. Nous souhaiterions donc que l'objectif concernant le nombre de personnes bénéficiant d'une meilleure nutrition (5 millions) soit davantage aligné sur l'objectif concernant le nombre de personnes ayant renforcé leur sécurité alimentaire (78 millions), de façon que l'on atteigne l'objectif de développement durable n° 2 (Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable).</p> <p>23. La Suisse encourage le FIDA à recourir au marqueur relatif à la politique nutritionnelle du Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques pour mieux suivre et quantifier les progrès eu égard aux résultats escomptés en matière de nutrition, ainsi que pour disposer d'un outil supplémentaire en vue de déterminer quelles interventions contribuent à améliorer l'alimentation et la nutrition (par. 61).</p> <p>24. Nous encourageons également le FIDA à tirer des enseignements des évaluations de l'impact et des activités d'autres partenaires qui œuvrent en faveur de la nutrition et d'une alimentation saine en ce qui concerne les stratégies les plus efficaces, ainsi qu'à adapter en permanence ses interventions en conséquence (par. 61).</p> <p>25. La Suisse se réjouit que l'une des initiatives mises en avant consiste à mettre à profit le financement de l'action climatique pour faciliter l'accès</p>	<p>de FIDA11 ont permis d'améliorer la nutrition de 0,6 million de personnes, soit un nombre bien inférieur à l'objectif de 12 millions de personnes. Les projets couverts par les évaluations de l'impact de FIDA11 ont duré en moyenne huit ans et avaient donc été conçus avant que la nutrition ne soit systématiquement intégrée aux projets. Comme indiqué dans le rapport, la sécurité alimentaire s'est renforcée, mais, en l'absence de théorie du changement spécifique, il est fastidieux et difficile d'obtenir les changements de comportement nécessaires pour améliorer la nutrition. Cela ne signifie pas que les investissements dans les projets du FIDA ne permettent pas d'obtenir de résultats sur le plan de la nutrition, mais que les effets sont plus susceptibles de se concrétiser lorsque celle-ci est prise en compte dès le stade de la conception. Les projets qui se clôtureront durant FIDA13 ont sans doute été conçus durant les cycles de FIDA10 ou FIDA11, avant que la nutrition ne soit pleinement intégrée de manière transversale. Pour ces raisons, la cible d'amélioration de la nutrition a été revue à la baisse et ramenée à 5 millions de personnes.</p> <p>À propos du point 22 sur la malnutrition, la direction souhaite préciser que la cible de 5 millions de personnes bénéficiant d'une meilleure nutrition n'a pas de lien direct avec l'impact sur la malnutrition. L'indicateur utilisé par le FIDA pour mesurer l'impact sur la nutrition est le score de diversité alimentaire des ménages élaboré par la FAO. Ce score est une mesure qualitative de la consommation alimentaire qui reflète l'accès des ménages à une alimentation variée.</p> <p>À propos du point 23 sur les marqueurs de politiques nutritionnelles du Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques, le FIDA prend acte</p>

Pays	Observation	Réponse / mesures prises
	<p>à une alimentation saine et renforcer la résilience des populations locales (par. 39).</p> <p>26. Comme l'a montré l'évaluation de l'impact, il est essentiel que la nutrition fasse l'objet d'une attention soutenue (par. 61). Nous proposons donc qu'il soit indiqué dans la matrice des engagements et des mesures contrôlables que 100% des nouveaux COSOP continueront de tenir compte des enjeux nutritionnels.</p> <p>27. S'agissant de la stratégie unifiée en matière de climat, d'environnement et de biodiversité devant être présentée au Conseil d'administration, il faudrait également qu'elle tienne compte de la nutrition, de façon à tirer le meilleur parti des synergies offertes par la réalisation des objectifs de développement durable n^{os} 2, 12, 13 et 15.</p> <p>5 – Architecture financière</p> <p>28. Nous saluons les mesures prises par le FIDA pour renforcer son cadre financier. Nous apprécions particulièrement les efforts qu'il fait en permanence pour exercer un effet de levier prudent sur ses fonds propres tout en préservant sa viabilité financière. Nous sommes d'accord sur le fait que les dons versés par des bailleurs de fonds devraient rester le pilier central de l'architecture financière du FIDA visant à fournir des ressources concessionnelles aux pays admissibles.</p> <p>29. Nous sommes favorables à ce que les placements privés continuent d'être utilisés. Nous encourageons le FIDA à envisager de recourir aux émissions publiques et à acquérir de l'expérience sur les marchés des capitaux en tant qu'émetteur spécialisé en conformité avec les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance, tout en tenant compte des coûts et des avantages des</p>	<p>de la recommandation et examinera plus avant l'utilisation de ces marqueurs par d'autres partenaires, en plus d'autres outils permettant de recenser les interventions qui contribuent à l'amélioration des régimes alimentaires et qu'on pourrait utiliser le cas échéant en complément des manuels et des orientations internes existants.</p> <p>À propos du point 26 sur la prise en compte des enjeux nutritionnels dans les COSOP, l'engagement de faire en sorte que 100% des COSOP intègrent la question nutritionnelle avait déjà été pris au titre de FIDA11 et il continue d'être mis en œuvre et suivi pour FIDA12 et FIDA13. La matrice des engagements pour FIDA13 comprend déjà un autre engagement spécifique sur les systèmes alimentaires: « Veiller à ce que 100% des nouveaux COSOP soient alignés sur les trajectoires nationales de transformation des systèmes alimentaires, lorsqu'elles existent. » Cela couvre un large éventail d'aspects, y compris la nutrition.</p> <p>À propos du point 29 sur les placements privés et les émissions publiques, la direction du FIDA apprécie cette observation constructive et a mis à jour le texte du rapport sur cette question pour en tenir compte ainsi qu'à d'autres commentaires sur le même sujet.</p> <p>À propos du point 30 sur l'allocation de financements en monnaie locale, le FIDA, qui met tout en œuvre pour aider les pays emprunteurs, continue d'étudier de nouvelles solutions de financement innovantes qui pourraient répondre aux défis actuels du développement mondial. Une piste pourrait être de combiner un volume plus élevé de contributions à la reconstitution des ressources et des structures financières déjà expérimentées dans d'autres IFI et BMD. S'inspirant de</p>

Pays	Observation	Réponse / mesures prises
	<p>émissions publiques par rapport aux placements privés.</p> <p>30. Nous encourageons également le FIDA à envisager d'allouer des financements en monnaie locale aux pays emprunteurs, ainsi qu'à déterminer les conditions dans lesquelles cela serait possible, et attendons avec intérêt d'obtenir une évaluation détaillée des coûts et des avantages.</p> <p>6 – Partenariats et coordination</p> <p>31. Nous demandons au FIDA de renforcer les partenariats et la coordination avec d'autres acteurs du développement, notamment en mettant en place les mesures d'incitation nécessaires au niveau du personnel et de l'institution.</p> <p>32. Nous comptons que le FIDA contribuera à l'harmonisation des procédures, politiques et normes opérationnelles dans l'ensemble du système multilatéral en vue de réduire la charge administrative supportée par les clients, de faciliter le cofinancement et de placer toutes les institutions sur un pied d'égalité.</p> <p>33. Nous comptons également que le FIDA resserrera la collaboration en matière d'analyses et de diagnostics communs et contribuera systématiquement aux plateformes nationales et à d'autres mécanismes de coordination.</p> <p>34. Nous proposons l'ajout, dans la matrice des engagements, d'un engagement qui concerne la réalisation d'une analyse prospective sur la façon dont le FIDA travaillera systématiquement avec d'autres partenaires sur les plans stratégique, financier et opérationnel.</p> <p>7 – Garanties environnementales et sociales</p> <p>35. Nous déplorons que les garanties environnementales et sociales n'aient pas fait l'objet d'une discussion. Le respect des garanties en matière</p>	<p>l'expérience de plusieurs BMD, la direction se penche sur de nouvelles approches innovantes en matière de mobilisation de financements, qui consistent par exemple à se servir de l'effet de levier des fonds propres en réallouant des droits de tirage spéciaux, ou à obtenir des ressources auprès de bailleurs de fonds non traditionnels pour réduire les risques liés aux opérations du FIDA et accroître la concessionnalité de ces dernières.</p> <p>La direction étudie aussi la possibilité de mettre en place un mécanisme de garantie dans le cadre de son portefeuille souverain, qui libérerait davantage de fonds propres utilisables. La possibilité de faire des financements en monnaie locale sera également étudiée. Cette question pourra être au programme des débats stratégiques avec le Conseil d'administration pendant le reste de FIDA12 et au cours de FIDA13.</p> <p>Nous prenons bonne note du point 31 concernant les partenariats. Le Cadre de partenariat du FIDA (EB 2019/127/R.4) vise, pour une large part, à ce que l'institution offre un meilleur soutien aux équipes et les incite plus fortement à mettre en place des partenariats et à créer une culture du partenariat dans l'ensemble de l'institution et de ses principaux processus opérationnels. La Division des ressources humaines est chargée de veiller à ce que les compétences en matière de partenariats soient prises en compte dans l'évaluation des performances du personnel et le recrutement.</p> <p>À propos du point 32 sur l'harmonisation au sein du système multilatéral, le FIDA est membre de divers groupes de travail importants réunissant les BMD, ce qui permet d'harmoniser les processus autant que possible. Le FIDA joue aussi un rôle actif dans les réformes du système des Nations Unies, dans la stratégie relative aux</p>

Pays	Observation	Réponse / mesures prises
	<p>de gouvernance, d'environnement et de questions sociales et l'amélioration continue de celles-ci constituent une priorité importante à nos yeux. Nous pensons qu'il serait utile de décrire dans le Rapport des délégués les mesures que le FIDA prendra pour garantir le respect des normes environnementales, sociales et de gouvernance les plus rigoureuses.</p>	<p>opérations d'appui et dans les équipes de pays des Nations Unies; dans ce cadre, nous travaillons à alléger les lourdeurs administratives. Par exemple, la Banque mondiale et le FIDA ont récemment conclu un accord de délégation réciproque en matière de passation de marchés qui prévoit que, en cas de cofinancement d'un projet, chaque partie peut déléguer les tâches liées à la passation de marchés au principal cofinancier, tout en garantissant que les règles fiduciaires des deux parties soient respectées dans les projets cofinancés, le chef de file effectuant les activités courantes de passation de marchés pour le compte des deux bailleurs de fonds.</p> <p>À propos des points 33 et 35 sur les analyses et diagnostics communs et la collaboration avec les partenaires, favoriser ce type de collaboration à l'échelle du pays a été un objectif important de la décentralisation du FIDA ces dernières années, ce qui lui a permis d'être plus actif et de contribuer aux plateformes nationales et autres mécanismes de coordination avec les pouvoirs publics, les autres entités des Nations Unies, les IFI et d'autres partenaires. À titre d'exemple, le FIDA continue de rejoindre des mécanismes de programmation conjointe au niveau national et de veiller à y impliquer les organismes ayant leur siège à Rome de manière constructive et collaborative. Qu'il s'agisse, par exemple, de préparer conjointement la participation aux activités de planification du plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, de contribuer ensemble à la préparation du bilan commun de pays et du plan-cadre de coopération et, le cas échéant et dans la mesure du possible, d'harmoniser les plans pluriannuels pour le pays établis par chacun avec ce plan-cadre de coopération et de participer, toujours</p>

Pays	Observation	Réponse / mesures prises
		<p>conjointement, à sa mise en œuvre sous la conduite du Coordonnateur résident ou de la Coordonnatrice résidente des Nations Unies.</p> <p>Le FIDA est également un partenaire d'exécution actif de l'initiative 50x2030, en collaboration avec la FAO et le Groupe de la Banque mondiale, ainsi qu'avec les États partenaires et les acteurs du développement. Cette initiative vise à améliorer la qualité des données à l'échelle nationale en élaborant un programme d'enquêtes agricoles et rurales idoine, intégré et financièrement viable, qui favorise une culture de la prise de décision s'appuyant sur des données, qu'il s'agisse de promouvoir une agriculture durable et le développement rural, de faire face aux crises alimentaires ou d'atténuer les effets des changements climatiques.</p> <p>La direction convient qu'il est important de disposer d'une analyse prospective sur la façon dont le FIDA travaillera systématiquement avec d'autres partenaires sur les plans stratégique, financier et opérationnel. Toutefois, plutôt qu'y consacrer un engagement spécifique supplémentaire, elle s'attend à ce que cela soit fait au cours de l'élaboration du Cadre stratégique actualisé du FIDA qui sera présenté au Conseil d'administration en 2025 (qui fait déjà l'objet d'un engagement), et dans le cadre des débats stratégiques réguliers avec le Conseil d'administration.</p> <p>À propos du point 35 sur les garanties environnementales et sociales, le rapport de la Consultation sur FIDA13 fait état des efforts sans cesse renouvelés pour relever le niveau d'attention</p>

Pays	Observation	Réponse / mesures prises
		<p>portée aux garanties (qui, au FIDA, sont traitées dans le cadre des PESEC), associés à la proposition d'ajouter dans le Cadre de gestion des résultats un nouvel indicateur (3.1.8) qui fixe une cible de 100% des nouveaux projets obtenant une note de 4 ou plus sur le respect des exigences et des procédures du FIDA en matière de garanties.</p> <p>Les PESEC du FIDA favorisent la durabilité sociale, environnementale et climatique en fournissant des principes directeurs qui permettent d'éviter, de minimiser, de réduire ou d'atténuer les impacts néfastes des projets appuyés par le FIDA. Ces procédures permettent de recenser, pour chaque projet, les risques sociaux, environnementaux et climatiques ainsi que les perspectives de développement, tout en veillant à ce que les actions de prévention et les mesures d'atténuation nécessaires soient intégrées aux étapes de conception et d'exécution du projet. Ce faisant, les PESEC intègrent les priorités transversales du FIDA dans les nouveaux investissements appuyés par le Fonds et articulent les considérations de sauvegarde sociale, environnementale et climatique et la passation des marchés afin de gérer les risques au niveau opérationnel.</p> <p>La Procédure améliorée de règlement des plaintes au FIDA rend possible la prise en compte précoce des doléances et assure un mécanisme de réponse efficace au niveau de l'organisation. La norme 8 des PESEC, qui porte sur les intermédiaires financiers et les investissements directs, fournit des orientations sur les exigences en matière de garanties environnementales, sociales et de gouvernance applicables aux opérations non souveraines du Fonds.</p>

Pays	Observation	Réponse / mesures prises
		Nous prenons également bonne note de toutes les autres observations qui n'ont pas fait l'objet d'une réponse spécifique.
Japon	<p>Le Japon remercie la direction de ce premier projet de rapport, qui tient compte des observations formulées par les États membres lors des précédentes consultations.</p> <p>[volume du programme de travail et de la reconstitution des ressources]</p> <p>Comme il est mentionné aux paragraphes 2 et 15 du résumé du premier projet de rapport, le FIDA compte sur 2 milliards d'USD de nouveaux financements dans le cadre de FIDA13. Toutefois, le rapport ne contient pas des explications suffisantes indiquant pour quelles raisons un programme de travail de 10 milliards d'USD et 2 milliards d'USD de nouveaux financements sont nécessaires pour accroître les revenus de 100 millions de ruraux.</p> <p>[mobilisation de ressources]</p> <p>En gardant à l'esprit qu'un programme de travail d'au moins 10 milliards d'USD est nécessaire pour parvenir à accroître les revenus comme prévu, des mesures supplémentaires devraient être prises pour assembler tous les fonds disponibles et réunir le montant requis pour garantir la concrétisation de l'objectif. Il faudrait donc notamment augmenter le ratio de cofinancement de la part des institutions financières internationales et autres, plutôt que de se concentrer essentiellement sur les nouveaux financements.</p> <p>[participation du secteur privé]</p> <p>Dans le premier projet de rapport, le FIDA souligne l'importance d'accroître la participation du secteur privé. Le Japon est du même avis et demande donc au FIDA de prendre toutes les mesures qui s'imposent pour inciter le secteur privé à renforcer sa</p>	<p>La direction remercie le Japon pour ces observations.</p> <p>À propos du lien entre les scénarios financiers et l'impact, l'impact sur les revenus des objectifs stratégiques du programme de travail et des scénarios financiers pour FIDA13 repose sur des projections établies à partir des résultats de l'évaluation de l'impact dans le cadre de FIDA11 et sur des hypothèses prenant en considération le contexte de crise mondiale dans lequel le FIDA intervient. Les résultats de l'évaluation de l'impact dans le cadre de FIDA11, qui ont été présentés au Conseil d'administration lors de sa cent trente-sixième session, montrent qu'au total, les projets clôturés au cours de la période couverte par FIDA11 se sont traduits par une augmentation des revenus pour environ 77 millions de bénéficiaires. Le volume total du programme de travail concernant les projets clôturés au cours de la période couverte par FIDA11 s'élevait à 7,1 milliards d'USD, ce qui signifie que, pour chaque milliard de dollars d'investissements, environ 11 millions de bénéficiaires ont vu leurs revenus augmenter.</p> <p>À propos de la suggestion de se concentrer davantage sur le cofinancement, la direction souhaite souligner que le financement de la reconstitution des ressources est le fondement de la structure financière du FIDA et qu'il est essentiel pour prendre en charge les dons et les prêts particulièrement concessionnels aux pays les plus pauvres et pour faire augmenter les fonds propres du FIDA, ce qui lui permet d'emprunter davantage et de faire jouer l'effet de levier au service d'une</p>

Pays	Observation	Réponse / mesures prises
	<p>participation, notamment en élaborant les projets de telle sorte que le secteur privé puisse faire part de son savoir-faire dans les contextes ruraux.</p>	<p>utilisation plus efficace des ressources d'aide publique au développement fournies par les États membres. Il ne peut donc pas être envisagé que le cofinancement puisse remplacer les ressources provenant des reconstitutions. En effet, une solide reconstitution des ressources est indispensable pour prendre en charge un programme de prêts et dons qui mette le FIDA à même de mobiliser des cofinancements.</p> <p>Compte tenu de la conjoncture actuelle et des niveaux d'endettement élevés, la direction estime qu'il sera difficile de relever les ratios de cofinancement national pour FIDA13 et suggère de conserver la proposition actuelle, à savoir de porter le ratio cible, fixé à 1/1,5 pour FIDA12, à 1/1,6 pour FIDA13 – une augmentation qui devrait se concrétiser grâce à la progression du volume de cofinancements internationaux. Le FIDA constate d'ores et déjà les premiers effets de la conjoncture économique actuelle, comme en témoigne le ratio de cofinancement pour la période 2020-2022 présenté dans le Rapport 2023 sur l'efficacité du FIDA en matière de développement (RIDE), qui s'établit à 1/1,63, contre 1/1,95 pour la période 2019-2021.</p> <p>À propos du point relatif à la participation du secteur privé, la direction confirme que pour FIDA13 le Fonds accordera une priorité élevée au renforcement de la collaboration avec le secteur privé dans l'ensemble du portefeuille, y compris, par exemple, en s'appuyant sur la coopération Sud-Sud et triangulaire pour développer le partage des connaissances des entités du secteur privé.</p>

Pays	Observation	Réponse / mesures prises
<p>Chine</p>	<p>La Chine apprécie les efforts faits par la direction pour élaborer le projet de rapport de la Consultation sur la Treizième reconstitution des ressources du FIDA. Elle réaffirme que la reconstitution des ressources est le principal moyen du Fonds pour mobiliser des ressources, et qu'il est d'une importance capitale que le FIDA concrétise son ambitieux scénario de reconstitution pour promouvoir la transformation des systèmes alimentaires mondiaux et obtenir l'impact recherché dans les domaines de la lutte contre la pauvreté rurale et du développement agricole. Elle demande donc à tous les États membres d'agir de concert pour assurer le succès de FIDA13.</p> <p>La Chine note que, dans le projet de rapport, la fragilité est placée au premier rang des priorités de FIDA13 et que la part des ressources allouées aux situations de fragilité est accrue. Cet engagement est pleinement conforme au mandat du FIDA ainsi qu'à sa nouvelle mission, qui consiste à se positionner à l'avant-garde de la transformation des systèmes alimentaires. La Chine se réjouit de constater que le FIDA s'attache activement à s'aligner sur les normes internationales en matière d'amélioration de la résilience face aux changements climatiques et de biodiversité. En ce qui concerne les réformes institutionnelles, nous accueillons avec satisfaction les efforts consentis en permanence par le FIDA en faveur de la décentralisation et de l'efficacité et de l'efficience organisationnelles. Nous estimons également que la nouvelle version des scénarios financiers est plus réaliste et jette des bases solides en vue de discussions plus pragmatiques.</p> <p>Pour ce qui est des contributions additionnelles pour le climat, la Chine souligne que les contributions de base sont la composante centrale des ressources financières du FIDA. Afin de préserver la stabilité des</p>	<p>La direction remercie la Chine pour ces observations. Elle se félicite que la Chine réaffirme que la reconstitution des ressources est le canal privilégié par lequel le FIDA mobilise des fonds et qu'elle reconnaisse l'importance d'une reconstitution des ressources ambitieuse et de son succès.</p> <p>La direction apprécie également les observations favorables aux priorités pour FIDA13, notamment la biodiversité, et note qu'en réponse à ce commentaire et à d'autres, de nouvelles références à la déclaration de Kunming adoptée lors de la Conférence des Nations Unies sur la biodiversité accueillie par la République populaire de Chine en 2021 ont été incluses dans le rapport.</p> <p>En ce qui concerne les contributions additionnelles pour le climat, compte tenu des remarques formulées par la Chine et par d'autres États membres, la proposition relative à ces contributions a été révisée, notamment s'agissant des propositions concernant les droits de vote et les conditions associées à ces contributions, afin de réduire autant que possible le risque de substitution et de faire en sorte que les contributions de base restent le socle des ressources financières du FIDA, tout en utilisant les contributions additionnelles pour le climat comme un outil supplémentaire permettant d'accroître les financements climatiques en faveur des petits exploitants agricoles. La version révisée des propositions concernant les contributions additionnelles pour le climat figure à l'annexe VII.</p> <p>À propos des emprunts, la direction remercie la Chine, qui s'est toujours déclarée favorable aux possibilités qui s'offrent au FIDA d'élargir sa palette d'instruments</p>

Pays	Observation	Réponse / mesures prises
	<p>contributions de base, le Fonds devrait affiner le concept des contributions additionnelles pour le climat, y compris les conditions de contribution et les droits de vote accordés en contrepartie, de façon à éviter que ces contributions ne remplacent les contributions de base et à mieux s'acquitter de sa mission consistant à aider les pays en développement. La Chine félicite le FIDA d'enrichir constamment les outils de financement, mais espère que des mesures seront prises dès que possible en vue de faire progresser notablement l'emprunt sur le marché. Comme nous le savons tous, les débats stratégiques du FIDA au sujet de l'emprunt sur le marché ont débuté il y a 10 ans et le rôle positif de cette modalité est largement reconnu. Sur le plan des capacités institutionnelles, la Chine est d'avis que le Fonds est déjà qualifié pour émettre des obligations publiques. Si l'on veut que le FIDA joue un rôle plus important, il est urgent de remédier au manque de ressources. La Chine demande au Fonds de commencer à emprunter sur le marché durant FIDA13, éventuellement à titre d'essai. En parallèle, la procédure d'approbation devrait être simplifiée et l'autorité d'approuver les emprunts sur le marché devrait être déléguée au Conseil d'administration plutôt que revenir au Conseil des gouverneurs.</p> <p>Par ailleurs, la Chine apprécie qu'une plus grande importance soit accordée dans le projet de rapport à la coopération Sud-Sud et triangulaire (CSST), en particulier son rôle en tant qu'outil des programmes de pays du FIDA qui permet d'aborder les domaines prioritaires de FIDA13, notamment les problèmes liés aux situations de fragilité. Nous nous réjouissons que le Fonds s'attache à suivre et à évaluer les activités de CSST dans l'ensemble de son programme de prêts et dons et qu'il soit déterminé à améliorer la qualité</p>	<p>d'emprunt et sa boîte à outils dans ce domaine. Durant la période restante de FIDA12 et pendant FIDA13, la direction poursuivra ses discussions stratégiques avec le Conseil d'administration sur la possibilité d'accéder à d'autres instruments d'emprunt lors des prochains cycles de reconstitution des ressources, conformément à la résolution 223/XLIV, en s'appuyant sur les enseignements tirés et l'expérience acquise avec les placements privés. Elle mettra ces échanges à profit pour présenter au Conseil d'administration une évaluation détaillée des coûts et avantages établie sur la base des enseignements tirés de l'expérience acquise jusqu'ici en matière d'emprunt, ainsi qu'une proposition d'instruments d'emprunt susceptibles de profiter aux opérations du FIDA en réduisant le risque associé au financement et en améliorant la prévisibilité de la mobilisation des ressources. Dans le cadre de cette analyse, la direction poursuivra sa réflexion sur les recommandations du G20 invitant les BMD à étudier les moyens d'optimiser leur bilan afin de renforcer leurs capacités de prêt à ceux qui en ont le plus besoin et au service des questions climatiques, tout en préservant leur viabilité financière.</p> <p>La coopération Sud-Sud et triangulaire, quant à elle, réunit des activités ayant trait aux partenariats, aux connaissances et à la participation à l'élaboration des politiques, tout en favorisant une transformation inclusive et durable des systèmes alimentaires, notamment en lien avec les questions de climat, de genre, de nutrition et de jeunesse. Le projet de Cadre de gestion des résultats pour FIDA13 comprend déjà l'indicateur 3.3.4 qui mesure la qualité de la coopération Sud-Sud et triangulaire dans les COSOP, qui sont les instruments privilégiés pour établir les domaines et objectifs stratégiques</p>

Pays	Observation	Réponse / mesures prises
	<p>globale de la CSST dans 100% des COSOP (voir le Cadre de gestion des résultats de FIDA13). Les indicateurs actuellement proposés se placent du point de vue de la conception des projets, mais le suivi de l'efficacité de la CSST devrait être évalué du point de vue des bénéficiaires. À cet égard, la Chine encourage la direction à enrichir les indicateurs du Cadre de gestion des résultats et à renforcer l'évaluation quantitative et l'appui sous forme de données en ce qui concerne les activités de CSST. Nous exhortons le FIDA à ajouter au Cadre de gestion des résultats un indicateur concernant le nombre de personnes qui bénéficient d'un appui direct de la part d'initiatives de CSST, de façon à faciliter le suivi-évaluation. La Chine remercie de nouveau le FIDA et espère que FIDA13 sera un succès.</p>	<p>prioritaires pour le FIDA et pour les pays. En outre, dans la matrice des engagements pour FIDA13 il est proposé que le FIDA s'engage à ce qu'au moins 25 projets comprennent des initiatives de coopération Sud-Sud et triangulaire pendant la période couverte par FIDA13; pour honorer cet engagement, le FIDA s'appuiera sur les possibilités recensées dans les COSOP à cet égard. Elles seront complétées par les activités de cette nature prévues dans la Stratégie de coopération Sud-Sud et triangulaire du FIDA pour 2022-2027 et par le cadre de mesure des résultats spécifique présenté dans ce document afin de faire en sorte que le FIDA rende largement compte de ces activités. Compte tenu de ces éléments, et conformément à la proposition visant à limiter le nombre total d'indicateurs du cadre de gestion des résultats, il est suggéré de ne pas ajouter au Cadre de gestion des résultats pour FIDA13 d'autres indicateurs à cet égard.</p> <p>En outre, compte tenu de l'intérêt stratégique de la coopération Sud-Sud et triangulaire pour amplifier l'impact sur le développement d'un large éventail d'activités financées par le FIDA, et de ses liens étroits avec le programme de travail du FIDA sur le terrain, il serait difficile de distinguer les bénéficiaires de ce type d'activités des autres bénéficiaires, et l'indicateur ne rendrait pas pleinement compte de leur importance et de leur effet démultiplicateur, en particulier en ce qui concerne la participation à l'élaboration des politiques, le renforcement des capacités et l'échange de connaissances.</p>

Pays	Observation	Réponse / mesures prises
<p>Suède</p>	<p>Tenant à remercier le FIDA pour le projet de rapport, la Suède se félicite de l'orientation générale et du supplément d'ambition concernant les priorités thématiques. La Suède est favorable à l'augmentation de la part des financements climatiques dans le programme de prêts et dons, qu'il est prévu de porter de 40% à au moins 45%.</p> <p>En outre, la Suède:</p> <ul style="list-style-type: none"> - se félicite de la place accordée à une participation accrue du secteur privé grâce à l'élaboration d'un nouveau modèle de financement pour le Programme de participation du secteur privé au financement. - est favorable à ce que le FIDA soit encore plus ambitieux en matière de mobilisation des ressources de cofinancement. - se félicite de la prise en compte des Procédures d'évaluation sociale, environnementale et climatique et du surcroît d'attention accordé au respect de ces procédures. - réaffirme, en ce qui concerne les contributions additionnelles pour le climat, son soutien à l'option 2, c'est-à-dire l'attribution de 50 voix par tranche de contribution de 158 millions d'USD. Il faudrait établir une distinction claire entre les contributions de base non affectées versées dans le cadre de la reconstitution des ressources et les autres types de contributions. 	<p>La direction remercie la Suède pour ces commentaires.</p> <p>S'agissant du cofinancement, compte tenu de la conjoncture actuelle et des niveaux d'endettement élevés, la direction estime qu'il sera difficile de relever les ratios de cofinancement national pour FIDA13 et suggère de conserver la proposition actuelle, à savoir de porter le ratio cible, fixé à 1/1,5 pour FIDA12, à 1/1,6 pour FIDA13 – une augmentation qui devrait se concrétiser grâce à la progression du volume de cofinancements internationaux. Le FIDA constate d'ores et déjà les premiers effets de la conjoncture économique actuelle, comme en témoigne le ratio de cofinancement pour la période 2020-2022 présenté dans le RIDE 2023, qui s'établit à 1/1,63, contre 1/1,95 pour la période 2019-2021.</p> <p>À propos des contributions additionnelles pour le climat, dans la version révisée de la note sur ce type de contributions figurant à l'annexe VII, l'option 1 (100% des droits de vote pour les contributions additionnelles pour le climat) a été supprimée et l'option 2 (50% des droits de vote) conservée, car elle semble faire consensus.</p>
<p>Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord</p>	<p>Le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord souhaite remercier le FIDA pour le projet de rapport et faire part des commentaires suivants. Nous attendons avec intérêt les prolongements et les débats qui suivront.</p> <p>Mettre en place des moyens d'existence et des systèmes alimentaires résilients en milieu rural</p>	<p>La direction remercie le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord pour ces observations.</p> <p>Le FIDA, en accord avec les Nations Unies, la définit la capacité d'un système, d'une communauté ou d'une société exposée à des risques (changements climatiques,</p>

Pays	Observation	Réponse / mesures prises
	<p>Le rapport semble limiter la définition donnée au concept de résilience, en insistant principalement sur la capacité à « surmonter les difficultés ». L'approche pourrait être bien plus solide si elle était plus large (en incluant les systèmes de résilience socioécologique, particulièrement pertinents s'agissant des petits exploitants les plus marginalisés, que cible le FIDA). Il existe de nombreuses recherches sur ce sujet, mais la résilience socioécologique correspond à la capacité d'un système à absorber, réagir, s'adapter et continuer à fonctionner face à des perturbations, lorsque le système a « la capacité de s'adapter ou de se transformer face au changement ». On pourrait insister davantage sur la dimension transformatrice dans le rapport du FIDA, c'est-à-dire mettre l'accent sur les progrès, l'apprentissage et le développement qui peuvent suivre les chocs, au-delà de simplement les « surmonter ». La résilience peut être porteuse de transformation.</p> <p>Nous souscrivons à l'importance croissante accordée aux changements climatiques dont témoigne l'augmentation de la part des financements climatiques, portée de 40% à 45%.</p> <p>Investir davantage aux côtés du secteur privé</p> <p>Le rapport suggère que le FIDA poursuive son action et sa collaboration très ambitieuses avec le secteur privé en vue de créer un environnement favorable, et définit trois grands domaines dans lesquels le FIDA pourrait renforcer son action. Toutefois, il serait bon d'expliquer plus clairement la valeur ajoutée apportée par le FIDA (et de présenter l'expérience et les résultats du FIDA à ce jour), en clarifiant le rôle et l'avantage comparatif du FIDA, notamment pour ce qui est d'assembler des financements dans ce domaine.</p> <p>Assurer l'inclusion pour ne laisser personne de côté</p>	<p>fragilité, conflit, etc.) à résister, à absorber, à s'adapter et à se relever des effets d'un danger, rapidement et de manière efficace, notamment en sachant préserver et restaurer l'essentiel de ses structures et fonctions de base. Le FIDA aide les communautés vulnérables à faire face efficacement à différents risques et fait en sorte qu'elles puissent se relever tout en préservant la stabilité de leur développement et de leur bien-être et sans compromettre leurs perspectives. Ce principe joue un rôle essentiel, qu'il s'agisse d'atteindre les objectifs de développement durable, de réduire autant que possible les effets des changements climatiques ou de préserver les acquis du développement en cas de crise. C'est pourquoi le FIDA investit pour rendre plus résilients les moyens d'existence et les systèmes alimentaires dans les zones rurales par des moyens tels que l'agriculture durable et l'amélioration de la nutrition, garantissant ainsi un avenir stable et prospère à ces populations.</p> <p>À propos du PPSPF, la section sur l'avantage comparatif dans l'annexe III entend apporter ces informations. Toutefois, si des précisions sont nécessaires, elles peuvent également être apportées dans un cadre bilatéral.</p> <p>À propos de l'inclusivité, le FIDA prend bonne note de cet argument, auquel la direction souscrit puisque le concept d'intersectionnalité figure dans la Politique du FIDA relative au ciblage de la pauvreté (EB 2023/138/R.3) et dans la Stratégie du FIDA pour l'inclusion du handicap 2022-2027 (EB 2022/137/R.7). La définition du groupe cible du Fonds donnée dans la nouvelle version de la Politique de ciblage de la pauvreté approuvée par le FIDA prend son origine dans le concept d'intersectionnalité, qui renvoie à l'intersection de</p>

Pays	Observation	Réponse / mesures prises
	<p>Nous nous félicitons de constater que les femmes, les jeunes, les personnes handicapées et les populations autochtones sont explicitement mentionnés. Il serait bon de trouver une reconnaissance plus claire de l'intersectionnalité (en dehors de celle entre genre et nutrition), puisqu'il arrive qu'une personne relève de plusieurs catégories de vulnérabilité.</p> <p>Si l'on veut que les interventions impliquent effectivement les plus vulnérables et que leur impact soit réel et reproductible à plus grande échelle, il faut tenir compte de l'hétérogénéité des agriculteurs et agricultrices (qui ne se limite pas à leur genre, mais aussi aux dynamiques sociales et de pouvoir, aux vulnérabilités croisées et aux possibilités qui leur sont offertes) et de la manière dont ces facteurs déterminent leur capacité à y participer et à en obtenir des avantages (en évitant ainsi que les interventions ne soient inadaptées); à défaut, le risque est de mettre l'accent sur l'inclusion d'un seul type de vulnérabilité. Toute intervention doit être conçue en tenant compte dès le départ du contexte, afin de favoriser d'emblée l'implication des personnes les plus vulnérables. Bien sûr, on peut avoir des mesures contrôlables qui mettent l'accent sur l'inclusion d'un groupe spécifique de personnes, par exemple la mesure 1.1.6, « Veiller à ce que les personnes handicapées constituent un groupe cible prioritaire dans au moins cinq nouveaux projets ». Mais, au stade de la mise en œuvre, nous souhaiterions qu'on envisage de les accompagner d'un soutien supplémentaire de nature à favoriser la participation aux activités du programme. À défaut, et en l'absence de méthodes de travail adaptables, les programmes risquent d'exclure et de marginaliser encore davantage (interventions inadaptées) les bénéficiaires qu'on entend cibler. [Par exemple, Smith</p>	<p> multiples facteurs de pauvreté: genre, âge, handicap, appartenance ethnique, isolement, dégradation de l'environnement, etc. La formulation du paragraphe concerné a été améliorée pour prendre acte de cette notion tout en tenant compte des observations d'autres États membres concernant ce terme.</p> <p>En outre, le passage sur le handicap a été révisé pour insister sur le fait qu'il est prévu, d'étendre progressivement à toutes les opérations financées la prise en compte des personnes handicapées, conformément à la Stratégie du FIDA pour l'inclusion du handicap.</p> <p>Les formulations à propos des questions de genre ont été révisées dans les paragraphes mentionnés, pour reprendre les propositions, ainsi que dans l'ensemble du document là où cela était pertinent et, conformément au plan d'action du FIDA en faveur de l'égalité des sexes, la terminologie a été adaptée pour indiquer « les femmes et les filles ».</p>

Pays	Observation	Réponse / mesures prises
	<p><i>et al.</i> (2021) soulignent que les agriculteurs et agricultrices vulnérables disposant de ressources et de capacités limitées (c'est-à-dire les personnes âgées, les femmes et les personnes dont les ressources sont limitées) ont du mal à participer aux activités d'un programme ou à faire avancer certaines pratiques agricoles (par exemple en participant à des sessions de formation ou en investissant dans des intrants agricoles). L'étude constate que le peu de ressources disponibles pour venir en aide à ces agriculteurs et agricultrices (en prévoyant, par exemple, une indemnisation pour leur temps de participation) et le manque de souplesse des règles de participation ont conduit involontairement à les exclure.]</p> <p>Questions de genre</p> <p>Nous voudrions éviter de formuler les questions de genre uniquement en termes d'« égalité entre les hommes et les femmes » (par exemple, le paragraphe 60 mentionne « la répartition inégale [...] entre les femmes et les hommes »), car cela risque de gommer toute la complexité des enjeux plus larges touchant au genre et à la marginalisation. Nous suggérons donc une formulation telle qu'« égalité des genres ».</p> <p>Nous encourageons l'adoption de termes plus rigoureux concernant l'intégration des questions de genre et les programmes prenant en compte les enjeux du genre. Ainsi, par exemple, on pourrait améliorer le titre indiquant que « Le FIDA reste déterminé à renforcer l'action qu'il mène en faveur de l'égalité femmes-hommes » (paragraphe 60), car il risque en l'état de situer l'égalité des genres en dehors du portefeuille, au lieu qu'elle s'y trouve intégrée systématiquement. Le paragraphe 60 indique que « les normes sociales, les pratiques, les attitudes, les croyances et les systèmes de valeurs seront pris en compte dans la conception de 35% de l'ensemble</p>	

Pays	Observation	Réponse / mesures prises
	<p>de ses projets ». Tout en reconnaissant l'ambition du FIDA en matière de transformation, nous voudrions souligner qu'il est important d'intégrer l'égalité des genres dans 100% des programmes du FIDA, comme norme de référence. Il serait donc utile d'avoir plus de détails sur la manière dont le FIDA entend y parvenir. Le document parle beaucoup de l'impact sur les femmes, mais il y a peu de références spécifiques aux filles. Nous suggérons d'écrire çà et là « les femmes et les filles dans toute leur diversité » ou « toutes les femmes et les filles ».</p>	
<p>Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (observations supplémentaires reçues par courriel)</p>	<p><u>Nutrition</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Nous nous réjouissons de l'objectif voulant que 60% des nouveaux projets intègrent la nutrition. Nous notons également que, au moment de l'examen à mi-parcours de FIDA12, 64% des projets tenaient compte des enjeux nutritionnels, soit déjà plus que l'objectif visé. Celui-ci pourrait-il donc être fixé à 65% au lieu de 60%? • Le FIDA envisage-t-il aussi sérieusement d'améliorer la <i>qualité</i> des programmes tenant compte des enjeux nutritionnels, et pas seulement la quantité? Comment le FIDA garantit-il que ses interventions intégrant les enjeux nutritionnels sont conformes aux normes les plus strictes en la matière? (Voir l'exemple au quatrième alinéa ci-dessous.) <p><u>Renforcement de l'offre du FIDA en matière de nutrition:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Si l'on veut lutter contre la malnutrition infantile et maternelle, il est vital d'associer des activités intersectorielles fondées sur des 	<p>En ce qui concerne <u>l'objectif voulant que 60% des nouveaux projets tiennent compte des enjeux nutritionnels</u>, veuillez noter que le cycle de FIDA12 est toujours en cours, et qu'on ne peut donc encore considérer que l'objectif a été dépassé. L'examen à mi-parcours de FIDA12 présentait le pourcentage de projets approuvés en décembre 2022 qui remplissaient les critères d'intégration de la nutrition. Toutefois, on ne pourra déterminer si l'objectif a été atteint qu'à la fin de FIDA12, lorsque tous les projets auront été approuvés. D'après les derniers chiffres enregistrés, qui comprennent des projets approuvés en 2023, et une analyse de la réserve de projets pour le reste de FIDA12, un pourcentage de 60% demeure un objectif adéquat et laisse suffisamment de marge de manœuvre pour que les projets du Fonds restent impulsés par la demande des pays.</p> <p>Pour ce qui est de la <u>qualité des programmes tenant compte des enjeux nutritionnels</u>, le FIDA est déterminé à améliorer la qualité des projets au stade de l'exécution et alloue des ressources à cette fin. Il continue de renforcer de diverses façons les capacités de son personnel et de ses partenaires d'exécution en</p>

Pays	Observation	Réponse / mesures prises
	<p>données factuelles. Le FIDA pourrait-il préciser si les populations rurales les plus vulnérables bénéficieront également d'une éducation nutritionnelle et d'activités de communication visant à faire évoluer la société et les comportements? Il semble paradoxal de ne pas faire bénéficier ces populations de tels services ou même de ne pas leur proposer une offre différenciée.</p> <ul style="list-style-type: none"> Quels indicateurs/niveaux de référence en matière de pauvreté et de nutrition sont-ils utilisés pour déterminer la vulnérabilité? Comment le FIDA collaborera-t-il avec d'autres organismes ayant leur siège à Rome et des organisations non gouvernementales pour cibler les populations et proposer une meilleure offre? <p><u>Réduction de l'objectif d'impact concernant le nombre de personnes bénéficiant d'une meilleure nutrition (de 11 millions à 5 millions de personnes):</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Nous prenons note des raisons de cette réduction, mais l'objectif d'impact sur la nutrition est désormais considérablement inférieur aux objectifs du FIDA s'agissant d'améliorer les revenus (103 millions de personnes), la production (83 millions de personnes), l'accès aux marchés (86 millions de personnes), la résilience (86 millions de personnes), la sécurité alimentaire (78 millions de personnes) et le pouvoir d'action des femmes (61 millions de personnes). Nous recommandons que le FIDA se prépare à actualiser l'objectif d'ici la fin du cycle de 	<p>matière de systèmes agricoles et alimentaires prenant en compte la nutrition. Il a élaboré un cours en ligne sur la nutrition, qui a été ajouté au système de gestion de l'apprentissage, et une formation spécialisée est dispensée au personnel en permanence. Il a également établi une liste de consultants qualifiés (experts en nutrition) à même de faciliter la conception et la mise en œuvre. Au niveau des projets, le renforcement des capacités en matière de nutrition du personnel chargé de la gestion des projets est une activité hautement prioritaire, tout comme les manifestations de partage des expériences organisées pour permettre aux équipes d'apprendre d'autres projets et d'autres pays.</p> <p>Le personnel du FIDA et d'autres experts prêtent une assistance technique aux projets pendant les missions de supervision et d'appui à l'exécution. De plus, le Fonds a reçu des fonds supplémentaires devant lui servir à renforcer les capacités des équipes chargées des projets au-delà de ce qui lui permettrait son propre budget administratif. Par exemple, dans le cadre du programme financé par l'Agence norvégienne de coopération pour le développement et intitulé « Nourrir la Terre et l'humanité grâce à une agriculture inclusive et durable », le FIDA concourt à 10 projets qui ont bénéficié d'une assistance technique et financière pour intégrer la nutrition.</p> <p><u>S'agissant de renforcer l'offre du FIDA en matière de nutrition, la direction confirme que l'aide apportée aux groupes vulnérables peut comprendre une éducation nutritionnelle et des interventions de communication visant à faire évoluer la société et les comportements.</u> Le texte du rapport a été modifié de façon que cela soit plus clair. <u>En ce qui concerne les indicateurs</u>, le FIDA met à profit les indicateurs de la pauvreté multidimensionnelle ainsi que des indicateurs ayant trait à toutes les formes de malnutrition (dénutrition, surpoids</p>

Pays	Observation	Réponse / mesures prises
	<p>FIDA12 et à rendre compte de la concrétisation probable de cet objectif pendant FIDA13.</p> <p><u>Proposition du FIDA concernant la suppression d'un indicateur d'effet direct et de produit au niveau des projets portant sur la nutrition:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Nous ne sommes pas d'accord avec la proposition du FIDA et recommandons que cet indicateur soit maintenu. Ce dernier est un outil important s'agissant de faciliter et d'examiner l'impact des programmes du Fonds sur les effets recherchés en matière de genre dans le domaine de nutrition. Aucun autre indicateur nutritionnel du FIDA ne s'intéresse à la nutrition sous l'angle de l'égalité femmes-hommes. Sa suppression serait donc une grande perte. Nous rappelons à cet égard notre observation sur la qualité de la prise en compte de la nutrition. En s'attachant activement à mesurer les effets sur la nutrition de groupes plus vulnérables (femmes et filles), le FIDA se rapprocherait des normes plus rigoureuses d'intégration des enjeux nutritionnels qu'il devrait chercher à atteindre. • Si le Fonds s'inquiète du fait que des informations sur cet indicateur ne soient communiquées que pour un petit nombre de programmes, nous recommandons que, au lieu de supprimer l'indicateur, il encourage son adoption dans les nouveaux programmes et les programmes existants, lorsque cela est possible. <p><u>Maintien de seulement deux indicateurs nutritionnels dans le Cadre de gestion des résultats pour FIDA13:</u></p>	<p>et obésité, et carences en micronutriments), aux causes profondes (sécurité alimentaire, pratiques de soin et santé de l'environnement), à la consommation alimentaire et à la caractérisation de l'alimentation. Il collabore avec les autres organismes ayant leur siège à Rome, des instituts de recherche et des organisations non gouvernementales à tous les niveaux en vue d'apprendre d'eux pour ce qui est des bonnes pratiques et de la production de données factuelles, ainsi qu'en vue de mieux renforcer les capacités aux fins de la mise en œuvre. Par exemple, le FIDA coopère étroitement avec le PAM et se fonde sur l'analyse de la vulnérabilité, les coûts de l'alimentation et d'autres études que le PAM a établis pour éclairer son ciblage en matière de nutrition et mieux orienter les interventions.</p> <p>Concernant la réduction de l'objectif d'impact en matière de nutrition, il importe de noter que les résultats relatifs à l'impact sont fondés sur les résultats des projets qui se terminent pendant le cycle considéré. Les évaluations de l'impact pour FIDA12 sont menées sur des projets qui ont été élaborés avant FIDA11, période pendant laquelle des cibles concernant la programmation d'activités à visée nutritionnelle au stade de la conception ont été fixées pour la première fois. Il serait donc difficile d'actualiser la cible sur la base des évaluations de l'impact dans le cadre de FIDA12, car elles ne devraient pas révéler des résultats très différents de ce qui avait été communiqué dans celles de FIDA11 (seulement 0,6 million de personnes).</p> <p>Les projets couverts par les évaluations de l'impact dans le cadre de FIDA11 ont été conçus 3 à 12 ans avant que la nutrition ne soit systématiquement prise en compte dans les investissements du FIDA. Comme indiqué dans le rapport d'évaluation de l'impact dans le cadre de</p>

Pays	Observation	Réponse / mesures prises
	<p>Comme évoqué ci-dessus, ceci est un exemple qui semble indiquer que le FIDA abaisse le niveau d'exigence en supprimant un indicateur de produit qui concerne spécifiquement les questions de genre dans le domaine de la nutrition. Nous recommandons que l'indicateur de genre existant soit réintégré.</p>	<p>FIDA11, la sécurité alimentaire s'est renforcée, mais, en l'absence de théorie du changement spécifique, il est difficile d'obtenir les changements de comportement nécessaires pour améliorer la nutrition. Les composantes de projet qui peuvent amener ces changements comprennent les investissements dans l'éducation et la formation à la nutrition, les effets incitatifs sur les marchés (étiquetage et traçabilité, par exemple) et les interventions visant à influencer sur les préférences des consommateurs (notamment par des cadres réglementaires), à condition qu'elles soient reliées entre elles et intégrées dans la théorie du changement générale.</p> <p>Néanmoins, l'impact en matière de nutrition (mesuré au moyen des indicateurs de la diversité alimentaire utilisés par le FIDA) devrait être supérieur dans les évaluations de l'impact relatives à FIDA13. D'après les calculs actuels, un objectif réaliste serait d'améliorer la nutrition de 2 millions de personnes, mais l'objectif est fixé à 5 millions de personnes pour traduire le niveau d'ambition.</p> <p><u>S'agissant de l'indicateur d'effet direct et de produit au niveau des projets portant sur la nutrition</u>, la direction souligne que la rationalisation des indicateurs du Cadre de gestion des résultats ne signifie pas que le FIDA accordera moins d'attention au thème concerné. Le Cadre de gestion des résultats est utilisé pour communiquer des informations à un haut niveau. Seul un sous-ensemble d'indicateurs pertinents pour la majorité des projets y figure pour rendre compte des produits, des effets directs et de l'impact. Conformément aux pratiques optimales ainsi qu'à l'évaluation du Bureau indépendant de l'évaluation du FIDA, la direction a</p>

Pays	Observation	Réponse / mesures prises
		<p>rationalisé le Cadre de sorte que les indicateurs soient applicables à la majorité des interventions du FIDA et puissent faire l'objet de rapports consolidés. En interne, le Fonds a recours à un ensemble beaucoup plus vaste d'indicateurs dans le cadre de ses projets, qui font l'objet d'un suivi régulier. Pour qu'un projet tienne compte des enjeux nutritionnels, il doit comprendre un indicateur d'effet direct et un indicateur de produit. Le principal indicateur d'effet direct employé par le FIDA est la diversité alimentaire minimale chez les femmes.</p> <p>S'il est proposé de retirer cet indicateur du Cadre de gestion des résultats pour FIDA13, c'est parce qu'il n'est pertinent et peu coûteux de le mesurer que dans le cas d'un nombre limité de projets en cours. Mis en place en 2020, l'indicateur ne sera utilisé que dans le cadre d'un petit nombre de projets pendant FIDA13, étant donné que la communication d'informations pertinentes à son sujet ne commence qu'à la mi-parcours de l'exécution d'un projet. Il n'est donc pas représentatif du portefeuille global, comme doivent l'être les indicateurs du Cadre de gestion des résultats.</p> <p>Le FIDA reste déterminé à encourager l'adoption de cet indicateur, mais la communication effective des résultats prendra du temps. Il est proposé d'ajouter l'indicateur au Cadre de gestion des résultats lors de prochains cycles de reconstitution des ressources, une fois que davantage de projets qui l'utilisent en seront à mi-parcours et que les équipes chargées de ces projets pourront communiquer des résultats plus solides et plus fiables, plutôt que des estimations préliminaires.</p>

Pays	Observation	Réponse / mesures prises
		<p>Pour ce qui est du nombre d'indicateurs nutritionnels retenus dans le Cadre de gestion des résultats pour FIDA13, celui-ci contient toujours deux indicateurs de niveau II sur la nutrition, concernant l'impact (indicateur 2.1.5) et les effets directs et produits (indicateur 2.3.12). À ces indicateurs s'ajoutent un troisième indicateur de niveau I (indicateur 1.2.2) et l'engagement pour FIDA12 et FIDA13 voulant que 60% des nouveaux projets tiennent compte des enjeux nutritionnels. La direction continue de mettre en œuvre l'engagement pris pour FIDA11, à savoir que 100% des nouveaux COSOP intègrent les enjeux nutritionnels, ainsi que d'autres mesures prévues dans le Plan d'action du FIDA pour la nutrition (2019-2025). En outre, comme mentionné ci-dessus, elle propose d'inclure dans de futurs cadres de gestion des résultats l'indicateur d'effet direct sur le pourcentage de femmes déclarant avoir atteint le niveau de diversité alimentaire minimale. L'indicateur en question figure dans les directives du FIDA pour la mesure des indicateurs de base relatifs aux effets et est régulièrement intégré aux cadres logiques des projets et mesuré moyennant des enquêtes au début, à mi-parcours et à la fin des projets. Le FIDA renforce en permanence les capacités des équipes chargées des projets pour ce qui est de mesurer l'indicateur et de communiquer des informations à son sujet. On constate d'ailleurs une augmentation du nombre de projets qui intègrent l'indicateur nutritionnel à leurs enquêtes.</p>
France au nom de l'Argentine, de la Belgique, du Cameroun, de Cuba, de l'Espagne, de la France, du	En leurs qualités respectives de membre, membres associés ou observateurs de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), et de membre du Groupe des Amis de l'Espagnol (GAE), les 12 Etats suivants participant à la Consultation sur la 13e des ressources du FIDA remercient la Direction	La direction apprécie cette observation et confirme que le FIDA prend acte de l'engagement de l'Organisation des Nations Unies en faveur de la diversité linguistique; il prend note de la suggestion d'inclure un indicateur sur le multilinguisme dans le cadre de référence du FIDA sur la diversité, l'équité

Pays	Observation	Réponse / mesures prises
<p>Luxembourg, du Mexique, du Pérou, de la République dominicaine, de la Suisse et du Venezuela</p>	<p>pour le projet de rapport de la Consultation et ont l'honneur d'appeler son attention sur l'importance d'une pleine mise en œuvre du multilinguisme, en tant que valeur fondamentale des Nations Unies, au cours de la période triennale 2025-2027 de la reconstitution.</p> <p>A cette fin, il est proposé :</p> <p>dans le projet de rapport, d'ajouter un paragraphe 108 bis ainsi rédigé : « Le Fonds mènera une action résolue pour garantir et développer le multilinguisme. Il se fondera à cet égard sur les meilleures pratiques et standards en vigueur dans le système des Nations Unies et les autres organisations internationales pertinentes. Il développera des indicateurs clés de performance relatifs au multilinguisme au titre de la mise en œuvre de sa Stratégie pour la diversité, l'équité et l'inclusion. Il inclura des éléments relatifs à la perception du respect du multilinguisme dans le Sondage mondial du personnel. Il désignera parmi ses cadres dirigeants[1] un coordonnateur ou une coordonnatrice pour le multilinguisme. » ;</p> <p>à l'annexe I contenant les mesures et engagements contrôlables pour FIDA13, d'ajouter une mesure 25bis ainsi libellée : « Développer une série d'indicateurs relatifs au multilinguisme au titre de la mise en œuvre de sa Stratégie pour la diversité, l'équité et l'inclusion » avec pour calendrier de réalisation « 4e trimestre 2024 » ;</p> <p>à l'annexe II contenant les indicateurs du cadre de gestion des résultats, d'ajouter un indicateur 3.6.4 intitulé « Pourcentage du personnel maîtrisant plus d'une langue officielle du Fonds », établi à partir des bases de données institutionnelles et défini comme suit : « Nombre de membres du personnel possédant une maîtrise avancée de plus d'une langue officielle</p>	<p>et l'inclusion. Le FIDA s'est engagé à mettre en place les meilleures pratiques dans la mise en œuvre de sa stratégie pour la diversité, l'équité et l'inclusion et une comparaison est menée avec d'autres organismes des Nations Unies et institutions financières internationales afin d'affiner les indicateurs de performance. Le FIDA participe au groupe de travail pluridisciplinaire pour les questions relatives à la diversité, à l'équité et à l'inclusion composé d'experts de la diversité et créé par le Comité de haut niveau sur la gestion; cette participation est l'occasion d'échanger des connaissances. Les comparaisons menées jusqu'à présent n'ont pas fourni pour le moment d'indicateurs mesurant le multilinguisme dont il pourrait s'inspirer, mais le FIDA continuera d'être actif sur ce sujet.</p> <p>Le FIDA continue de donner des gages de son attachement au multilinguisme, que ce soit au sein de ses effectifs ou vis-à-vis de ses parties prenantes et de ses bénéficiaires, comme en témoigne l'utilisation des langues officielles du FIDA dans toutes les communications sur son site Web, sur ses réseaux sociaux et dans ses communiqués de presse. Nous continuons également d'encourager le personnel à suivre des cours de langue proposés gratuitement.</p> <p>Malheureusement, l'ajout de l'indicateur au Cadre de gestion des résultats et le calendrier proposés ne sont pas envisageables pour le moment. La politique et les dispositions actuelles du FIDA en matière de recrutement n'imposent pas de disposer d'une connaissance avancée de plus d'une langue officielle du Fonds, à moins que le profil de poste ne l'exige.</p>

Pays	Observation	Réponse / mesures prises
	<p>du Fonds, avec un niveau de compétence langagière correspondant au niveau III ou supérieur Cadre des Nations Unies pour les langues. »</p>	<p>En outre, le FIDA n'a pas établi de méthode et de critères pour la collecte, la vérification et l'actualisation des données qu'il faudrait recueillir. La définition de l'indicateur et de la méthode, ainsi que la collecte des données, nécessiteraient des ressources supplémentaires et ne pourraient être réalisées pour le quatrième trimestre 2024. Comme il été indiqué précédemment, aucune entité des Nations Unies ou IFI ne dispose d'indicateur sur le multilinguisme.</p> <p>Le Cadre de gestion des résultats du FIDA est conçu pour suivre les progrès accomplis au regard des principales priorités et orientations retenues pour la Treizième reconstitution des ressources. Ce cadre est un outil utilisé principalement par les IFI pour gérer la performance au cours d'une période de reconstitution. Par ailleurs, avec le Cadre de gestion des résultats de FIDA13, le Fonds prend l'engagement de diminuer le nombre d'indicateurs. L'indicateur sur le multilinguisme ne figure pas parmi ceux utilisés par les autres IFI dans leur cadre équivalent au Cadre de gestion des résultats du FIDA.</p> <p>Enfin, le FIDA étant une organisation décentralisée, les effectifs de ses bureaux comptent un grand nombre de personnes recrutées sur le plan national dont la langue principale ne figure pas parmi les langues officielles.</p>
Allemagne	<p>Nous félicitons la direction d'avoir présenté un excellent projet de rapport sur FIDA13. Par conséquent, à ce stade, nous nous limiterons à quelques commentaires mineurs. Nous formulerons</p>	<p>La direction remercie l'Allemagne pour ces commentaires.</p> <p>À propos de la question sur les associations de femmes, le FIDA s'associe à des organisations dirigées</p>

Pays	Observation	Réponse / mesures prises
	<p>d'autres suggestions si nécessaire lors de la troisième session.</p> <p>Commentaires généraux:</p> <p>1. Nous nous félicitons que le rapport souligne l'importance du cinquième objectif de développement durable. Cependant, nous pensons que le rôle central et vital des femmes, ainsi que de groupes marginalisés tels que les jeunes et les populations autochtones, devrait ressortir plus nettement dans les différents domaines d'action présentés dans le rapport. Dans plusieurs domaines, une plus grande attention portée aux femmes et aux groupes marginalisés, sur la base des 3 R (en anglais <i>rights, resources, representation</i>, à savoir: droits, ressources, représentation), améliorerait considérablement les chances de réussite des projets pour toutes les parties. Nous nous demandons également pourquoi, parmi les partenariats du FIDA avec différentes organisations et associations (agriculteurs, populations autochtones, jeunes), aucune association de femmes n'est mentionnée.</p> <p>2. Nous nous félicitons de trouver dans le rapport une approche inclusive à l'égard des femmes et d'autres groupes marginalisés. Toutefois, la plupart des mentions se limitent à la section III. D, « Assurer l'inclusion pour ne laisser personne de côté ». On insiste dans cette partie sur la collaboration, les connaissances et la valeur des femmes, des jeunes, des populations autochtones et des personnes handicapées. Cependant, l'intersection de différentes catégories sociales et les implications sur l'accès à l'alimentation, à la terre et à la participation ne sont mentionnées qu'à propos des personnes handicapées. Des aspects essentiels tels que l'accès à la terre, à la nourriture ou aux ressources semblent aussi en souffrir. Il convient d'insister sur le fait que les</p>	<p>par des femmes et à des associations de femmes, en particulier à l'échelle de la communauté, sur le terrain et au niveau local, dans le cadre de ses projets et de diverses activités et initiatives de plaidoyer financées par des fonds supplémentaires, telles que l'Action des femmes en faveur de la justice climatique. Ces initiatives visent en particulier à mieux faire entendre la voix des femmes et qu'elles soient mieux représentées aux postes de direction dans les organisations à tous les niveaux, et au sein du FIDA lui-même. La seule raison pour laquelle les organisations paysannes, les groupes de peuples autochtones et les jeunes sont mentionnés en tant que groupe, sans mentionner également les associations de femmes, est que le rapport fait référence aux mécanismes spécifiques mis en place pour collaborer avec ces groupes de parties prenantes au FIDA – à savoir le Forum paysan, le Forum des peuples autochtones au FIDA et le Mouvement à assise communautaire en faveur des jeunes lancé par le FIDA. Quoi qu'il en soit, tout est fait pour garantir une forte représentation des femmes et pour inclure des organisations dirigées par des femmes ou au service des femmes.</p> <p>La direction prend bonne note de l'autre observation faisant référence aux femmes et à l'intersection de différents aspects et en réponse à cette remarque et à d'autres demandant de porter davantage d'attention à l'intersection de différentes catégories sociales, le paragraphe sur le sujet de la section III.D a été amélioré et enrichi.</p> <p>À propos de la place accordée aux femmes dans le cadre de la collaboration du FIDA avec le secteur privé, comme indiqué à l'annexe III, le PPSPF a trois objectifs spécifiques: i) la création d'emplois et l'inclusion</p>

Pays	Observation	Réponse / mesures prises
	<p>femmes ne sont pas du tout mentionnées dans la section III. C intitulée « Renforcer la collaboration avec le secteur privé », un domaine dans lequel les femmes sont largement sous-représentées (par exemple, §51).</p> <p>3. Le rapport met fortement l'accent sur les liens avec les objectifs de développement durable. Toutefois, les synergies avec d'autres accords mondiaux, tels que l'Accord de Paris, le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal, la Convention sur la lutte contre la désertification et le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe, pourraient être davantage mises en évidence.</p> <p>4. Les analyses des risques climatiques sont essentielles pour détecter les facteurs de vulnérabilité, évaluer les aléas liés au climat et l'exposition à ces derniers, ainsi que pour mettre en place des solutions d'adaptation à long terme. Les possibilités offertes par les analyses des risques climatiques pourraient être davantage mises en avant dans le rapport.</p> <p>5. Le développement ou le renforcement de la résilience aux changements climatiques (des personnes, des systèmes alimentaires, etc.) est mentionné de manière répétée dans le rapport. Toutefois, aucune définition claire de la résilience n'est proposée. Le terme de <i>résilience</i> ayant de multiples acceptions, il serait utile de savoir dans quel sens il est utilisé dans ce rapport et quels types d'activités relèvent spécifiquement du renforcement de la résilience.</p> <p>6. Nous pensons qu'on pourrait insister encore davantage sur l'aggravation des inégalités, qui est liée à la fois à la faim et à la pauvreté.</p> <p>7. Le texte devrait faire ressortir toute l'importance du rôle des contributions des partenaires dans le succès de FIDA13 et dans le soutien que le FIDA sera en</p>	<p>économique des jeunes; ii) l'autonomisation des femmes; iii) la promotion des efforts d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation de leurs effets pour renforcer la résilience des petits producteurs et des ruraux pauvres. En outre, 50% des ressources du PPSPF sont consacrées à des investissements tenant compte des questions de genre, la priorité allant aux activités détenues ou gérées par des femmes ou des jeunes. L'encadré 1 de l'annexe III donne des détails sur la manière dont le PPSPF sert les priorités institutionnelles à l'égard de la jeunesse, de l'égalité femmes-hommes et du climat. La section III.C a été révisée pour montrer clairement l'importance accordée aux femmes dans le cadre du PPSPF.</p> <p>Des références aux différents autres accords mondiaux ont été ajoutées ou précisées où c'était nécessaire dans le document.</p> <p>En ce qui concerne le point 4 sur le risque climatique, le FIDA veille à ce que ce risque soit pris en compte dans l'ensemble de son portefeuille à chaque étape du cycle des projets. À la suite de la récente révision des PESEC du FIDA en 2021, une nouvelle analyse des risques climatiques est réalisée lors de l'élaboration de la note conceptuelle du projet afin de recenser les risques liés au climat. Pour ceux qui sont jugés à risque climatique substantiel ou élevé, on mène systématiquement une analyse détaillée du risque climatique ou une étude ciblée sur l'adaptation garantissant que les mesures d'adaptation et d'atténuation se fondent solidement sur des données scientifiques. Le FIDA a également actualisé sa boîte à outils en matière d'adaptation, en mettant à la disposition des équipes de projet des outils en libre accès de sorte que les meilleurs outils disponibles soient utilisés dans l'ensemble du portefeuille du FIDA. Enfin, le</p>

Pays	Observation	Réponse / mesures prises
	<p>mesure d'apporter. Cela implique un financement suffisant de la part des États, y compris au niveau local, en faveur de l'agriculture, du développement rural et de la lutte contre la pauvreté. Mais cela suppose aussi d'améliorer la gouvernance, de renforcer les capacités et d'offrir de meilleures conditions d'ensemble pour les petits producteurs et productrices agricoles.</p> <p>Observations particulières Résumé</p> <p>Paragraphe 4: Nous suggérons d'ajouter que les populations rurales contribuent de manière significative non seulement à la sécurité alimentaire, mais aussi à la réduction de la pauvreté en général en stimulant les économies locales. Cf. Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), 2017, Travail stratégique de la FAO pour réduire la pauvreté rurale, pages 5 et 8-9.</p> <p>Paragraphe 14: De même que sont mentionnées les difficultés que posent de multiples crises, on pourrait se référer au principe du rebond (« <i>recover forward</i> »), lorsque la reprise après une crise permet de sauter certaines étapes de développement.</p> <p>Paragraphe 24: Nous suggérons de mentionner le principe « ne laisser personne de côté » du Programme 2030 dans ce paragraphe ou dans le résumé du rapport.</p> <p>I-IX</p> <p>Paragraphe 30: Il faudrait également mentionner ici les effets sur les prix des engrais.</p> <p>Paragraphe 33: Les femmes ne sont mentionnées que dans la dernière phrase, donnant ainsi l'impression qu'elles ne font pas partie intégrante de la stratégie.</p> <p>Aucun engagement n'est décrit en ce qui concerne les points de connexion concrets pour l'exécution.</p>	<p>FIDA collabore de plus en plus avec la FAO, qui est également à la pointe dans la mise au point d'outils de recensement des risques et des impacts climatiques touchant le secteur de l'agriculture.</p> <p>À propos du point 5 sur la résilience, le FIDA, en accord avec les Nations Unies, la définit la capacité d'un système, d'une communauté ou d'une société exposée à des risques (changements climatiques, fragilité, conflit, etc.) à résister, à absorber, à s'adapter et à se relever des effets d'un danger, rapidement et de manière efficace, notamment en sachant préserver et restaurer l'essentiel de ses structures et fonctions de base. Le FIDA aide les communautés vulnérables à faire face efficacement à différents risques et fait en sorte qu'elles puissent se relever tout en préservant la stabilité de leur développement et de leur bien-être et sans compromettre leurs perspectives. Ce principe joue un rôle essentiel, qu'il s'agisse d'atteindre les objectifs de développement durable, de réduire autant que possible les effets des changements climatiques ou de préserver les acquis du développement en cas de crise. C'est pourquoi le FIDA investit pour rendre plus résilients les moyens d'existence et les systèmes alimentaires dans les zones rurales par des moyens tels que l'agriculture durable et l'amélioration de la nutrition, garantissant ainsi un avenir stable et prospère à ces populations.</p> <p>À propos du point 6 sur les liens entre les inégalités, la pauvreté et la faim, les récents Rapports sur l'état de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde ont en effet indiqué que les inégalités persistantes et croissantes constituent un facteur majeur d'insécurité alimentaire et de malnutrition. Une référence au rôle des inégalités, en plus de celui des conflits, des chocs climatiques et du ralentissement économique, dans la</p>

Pays	Observation	Réponse / mesures prises
	<p>Paragraphe 34: Nous recommandons d'inclure une référence à la situation particulière des femmes à propos des risques multidimensionnels associés à la fragilité.</p> <p>B. Investir dans la biodiversité et dans la résilience climatique des petits producteurs</p> <p>Les femmes, dans toute leur diversité, en tant qu'actrices du changement et porteuses de connaissances, sont essentielles à la conservation de la biodiversité et à l'action climatique. Pourtant, elles sont souvent entravées par des structures de pouvoir discriminatoires qui se traduisent par une répartition déséquilibrée des ressources, de la représentation et des droits dictée par le genre. Pourtant, elles ne sont pas du tout mentionnées dans cette section. Nous recommandons d'inclure les femmes et les filles dans toute cette section.</p> <p>Paragraphe 42: L'amélioration et l'adaptation des infrastructures existantes sont également importantes concernant des événements à évolution lente (par exemple, l'élévation du niveau de la mer) qui peuvent être considérés comme des effets néfastes des changements climatiques au même titre que les événements météorologiques extrêmes.</p> <p>Dans la partie « Investir dans des projets qui favorisent la restauration des écosystèmes, la gestion durable des sols et la préservation de la biodiversité », il pourrait être fait mention de l'adaptation fondée sur les écosystèmes.</p> <p>Il est positif de noter que le FIDA investit dans des systèmes d'alerte précoce au service de la résilience des petits producteurs et productrices. Toutefois, il faudrait envisager la participation à l'initiative « Alertes précoces pour tous » lancée par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies</p>	<p>crise actuelle a été ajoutée dans le paragraphe d'introduction. Il en est également fait mention dans le résumé.</p> <p>À propos du point 7 sur les contributions des partenaires, la direction a conscience que les pays emprunteurs jouent un rôle fondamental dans le financement de FIDA13, qu'il s'agisse de leur ponctualité dans le remboursement des prêts, des contributions additionnelles à la reconstitution des ressources ou des financements de contrepartie dans le cadre d'un projet d'investissement spécifique. Une phrase supplémentaire a été ajoutée pour mentionner l'importance des contributions de contreparties (généralement englobées dans la définition du « cofinancement national » dans les documents du FIDA).</p> <p>Concernant le paragraphe 4 du résumé, la direction est tout à fait d'accord avec ce commentaire, qui constitue une part significative de la justification des investissements dans la petite agriculture et dans les zones rurales. Le paragraphe a été adapté.</p> <p>Concernant le paragraphe 14, la direction reconnaît la pertinence du principe (« <i>recover forward</i> »); toutefois, il peut être difficile de proposer des traductions de ce concept dans toutes les langues officielles du FIDA, qui garantissent une compréhension commune de cette expression. Néanmoins, une phrase a été ajoutée pour tenter de rendre compte de ce principe.</p> <p>Les paragraphe 24, 30, 33, 34 et 53 ont tous été revus sur la base des observations de l'Allemagne.</p>

Pays	Observation	Réponse / mesures prises
	<p>afin d'optimiser la convergence des activités à l'échelle internationale.</p> <p>À propos de « couvrir les pertes d'actifs dues aux événements météorologiques extrêmes », il est également important de rappeler que les phénomènes météorologiques extrêmes et les événements à évolution lente peuvent entraîner des pertes qui ne sont pas de nature économique (comme les pertes de biodiversité ou de patrimoine culturel).</p> <p>Paragraphe 53: Nous recommandons d'ajouter les femmes et les groupes marginalisés au nombre des bénéficiaires.</p> <p>Paragraphe 57: Cette section traite de la communication et de la collaboration avec les groupes marginalisés, mais il n'y est pas précisé si les femmes et autres groupes marginalisés sont intégrés dans ces processus, ni de quelle manière. Nous recommandons d'inclure des organisations dirigées par des femmes, y compris dans l'encadré 3, au nombre des principaux partenaires.</p> <p>Nous vous remercions.</p>	<p>En ce qui concerne les références aux femmes dans la section sur la biodiversité et la résilience climatique, les femmes sont au cœur de la stratégie du FIDA en matière de biodiversité, car elles jouent un rôle clé dans l'articulation de la conservation et du développement durable. Le FIDA donne aux femmes les moyens de contribuer à la gestion et à la protection de la biodiversité par des pratiques agricoles durables, en veillant à ce qu'elles participent aux décisions importantes et qu'elles en bénéficient. Les femmes ont des compétences et des connaissances uniques, sur lesquelles on s'appuie pour promouvoir des approches partant de la communauté qui favorisent l'accès aux ressources essentielles telles que la terre et le financement.</p> <p>En outre, les femmes jouent un rôle clé quand on veut tirer parti de l'articulation entre biodiversité et nutrition. Elles sont le plus souvent responsables de la santé et de la nutrition des ménages et peuvent donc favoriser l'adoption de pratiques favorables à la biodiversité et la consommation durable d'aliments qu'on trouve dans la nature, qui ont des effets bénéfiques sur la nutrition et la santé. Les peuples autochtones sont également des gardiens essentiels de la biodiversité et des agents du changement auxquels le FIDA accorde la priorité dans son action au service de la biodiversité.</p> <p>Le FIDA comprend également toute l'importance de s'attaquer aux inégalités qui touchent à la fois les femmes et les filles. Cette terminologie est largement utilisée dans son Plan d'action pour 2019-2025 concernant les questions de genre. Des références aux femmes et aux filles ont été ajoutées ailleurs dans le rapport lorsque cela s'y prêtait</p>

Pays	Observation	Réponse / mesures prises
		<p data-bbox="1346 229 2121 288">https://webapps.ifad.org/members/eb/126/docs/french/EB-2019-126-INF-6.pdf).</p> <p data-bbox="1346 325 2051 612">Au sujet de l'observation sur le paragraphe 42, les paragraphes concernés ont été modifiés afin d'en tenir compte; une référence à l'adaptation fondée sur les écosystèmes a notamment été ajoutée. La direction souligne également que l'adaptation fondée sur les écosystèmes est sous-entendue dans la mention des « infrastructures vertes » et fait partie intégrante de l'approche de gestion intégrée des bassins versants menée par le FIDA.</p> <p data-bbox="1346 649 2121 1070">À propos des systèmes d'alerte précoce, le FIDA veille à être cohérent avec les initiatives existantes, y compris l'initiative « Alertes précoces pour tous ». Le FIDA a également adhéré (en tant qu'organisme d'exécution) au Mécanisme de financement des observations systématiques. Cette participation garantira que les investissements dans le cadre de l'initiative « Alertes précoces pour tous » recevront des fonds du FIDA, les investissements du FIDA cherchant à assurer que le dernier kilomètre soit couvert par ces services d'information climatique et d'alerte précoce. Le paragraphe correspondant a été révisé pour l'indiquer plus clairement.</p> <p data-bbox="1346 1107 2051 1394">À propos du paragraphe 57, sur la collaboration, une référence aux organisations dirigées par des femmes y a été ajoutée. Toutefois, la direction précise que cette section rend compte d'un ensemble bien précis de consultations qui ont été menées avec des groupes de populations autochtones, des organisations paysannes et des jeunes dans le cadre de mécanismes existants mis en place par le FIDA ces dernières années. Ces</p>

Pays	Observation	Réponse / mesures prises
		<p>mécanismes incluent les organisations dirigées par des femmes, mais pas en tant que groupe spécifique de parties prenantes. On trouvera de plus amples informations concernant ces processus sur le site Web du FIDA en cliquant sur les liens suivants:</p> <p>https://www.ifad.org/fr/farmers-forum https://www.ifad.org/fr/indigenous-peoples-forum https://www.ifad.org/fr/youth.</p>

<p>Canada</p>	<p>Le Canada souhaite féliciter le FIDA pour la qualité générale du projet de rapport. Nous soutenons l'ambition du FIDA dans son approche propre à transformer la dynamique femmes-hommes et nous nous félicitons de l'introduction d'un nouvel indicateur d'effet direct sur l'égalité femmes-hommes. Nous y voyons un signal de l'intention du FIDA d'améliorer ses performances en matière d'exécution des programmes et de performance à l'achèvement. Nous apprécions également l'engagement de mobiliser des financements additionnels et les progrès concernant la mise en place des contributions additionnelles pour le climat, que nous soutenons.</p> <p>Nous saluons la volonté de relever le pourcentage cible d'allocation des ressources aux pays en situation de fragilité d'au moins 25% à au moins 30%, ce qui est cohérent avec la proposition de mettre davantage l'accent sur les contextes de fragilité, par rapport à FIDA12. Nous apprécions également l'engagement de travailler avec la FAO et le Programme alimentaire mondial afin de coordonner efficacement les investissements des organismes ayant leur siège à Rome, avec une forte appropriation par les pays, ainsi que de travailler en partenariat avec le Fonds des Nations Unies pour la consolidation de la paix et l'équipe de pays des Nations Unies, notamment sur la stratégie de cette équipe (paragraphe 36). Nous convenons de l'importance des évaluations (diagnostics de fragilité renforcés) dans chaque situation afin de mieux appréhender la fragilité dans ses multiples dimensions (paragraphe 34). Le FIDA peut collaborer avec les autres organismes ayant leur siège à Rome pour mettre en place des évaluations conjointes et les intégrer plus largement à l'action des</p>	<p>La direction remercie le Canada pour ces commentaires.</p> <p>À propos de l'alignement sur les objectifs de l'Accord de Paris, l'élaboration d'une feuille de route permettra de clarifier le rôle central que le FIDA peut jouer en aidant les pays à réaliser leurs plans d'action pour le climat dans le secteur de l'agriculture paysanne et du milieu rural, conformément à l'Accord de Paris ainsi qu'en s'appuyant sur les principes méthodologiques communs aux BMD pour l'évaluation de la conformité à l'Accord de Paris² et en prévoyant des mesures, des calendriers et des ressources spécifiques.</p> <p>Un élément clé de l'alignement sur l'Accord de Paris est la réduction des émissions de gaz à effet de serre dans les portefeuilles des BMD. Compte tenu de la spécificité de son mandat et de son attention à l'agriculture durable à petite échelle par des approches du développement centrées sur l'être humain, le FIDA n'est pas confronté aux difficultés que peuvent rencontrer certaines IFI historiquement impliquées dans des investissements liés à l'extraction et au traitement des combustibles fossiles, à l'énergie ou à de grands projets d'infrastructure. En effet, il a déjà été entrepris de déterminer les émissions de gaz à effet de serre du portefeuille du FIDA, confirmant que le FIDA peut être considéré comme un puits de carbone au vu de ses émissions nettes de gaz à effet de serre³.</p> <p>Dans la feuille de route, le FIDA énoncerait des mesures précises, qui consisteraient notamment à:</p>
----------------------	---	---

² <https://www.worldbank.org/en/publication/paris-alignment/joint-mdb-paris-alignment-approach> (en anglais seulement).

³ <https://www.ifad.org/documents/38714170/41937469/paris-alignment.pdf/7a248b90-e885-016d-1172-163a584d2384?t=1676560374052> (en anglais seulement).

	<p>Nations Unies dans le pays – chaque fois que cela est possible.</p> <p>Concernant l'investissement dans la résilience climatique et la biodiversité, nous apprécions qu'on cherche à mieux intégrer ces deux questions. Nous aimerions obtenir davantage d'informations sur le contenu précis de la feuille de route pour aligner l'action du FIDA sur les objectifs de l'Accord de Paris. Nous apprécierions également que le document parle de la complémentarité des investissements proposés dans les systèmes d'alerte précoce et la réduction des risques de catastrophe (paragraphe 42) avec des initiatives existantes telles que l'Initiative sur les systèmes d'alerte précoce aux risques climatiques (Initiative CREWS) gérée par l'Organisation météorologique mondiale.</p> <p>Le Canada soutient les mesures prises par le FIDA pour innover et diversifier les solutions de financement en faveur des plus pauvres et des plus vulnérables et pour accompagner la mise en place d'un environnement plus favorable aux microentreprises et petites et moyennes entreprises du secteur agricole dans les pays à faible revenu et les pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure. Nous saluons l'utilisation, dans le cadre du PPSPF du FIDA, de structures financières mixtes innovantes avec un ratio entre financement et ressources mobilisées de 1/5. Nous saluons également l'engagement de recenser les possibilités de collaboration avec le secteur privé dans tous les COSOP.</p> <p>Nous nous félicitons de l'ajout d'un nouveau scénario financier. Le Canada pourrait soutenir un scénario financier qui présente une croissance nominale modérée par rapport à FIDA12, afin de concilier l'ambition avec un contexte budgétaire difficile.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • commencer à effectuer une analyse détaillée des émissions de gaz à effet de serre pour tous les projets financés par le Fonds, et ce dès la phase d'élaboration mais également à l'achèvement des projets, afin de déterminer les investissements agricoles optimaux qui concilient au mieux adaptation et atténuation et présentent de bonnes perspectives d'atténuation; • améliorer le rapprochement des contributions déterminées au niveau national et des stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité dans les ébauches de projet; • mieux faire connaître l'Accord de Paris et le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal au personnel, en mettant en évidence la façon dont le FIDA peut apporter son aide; • accroître les avantages qui bénéficient à la fois à l'adaptation, à l'atténuation et à la biodiversité dans le cadre des investissements du FIDA; • améliorer la façon dont les risques climatiques sont évalués au stade de la conception des projets, ainsi que la définition de stratégies d'adaptation durables, propres au contexte et novatrices qui sont adaptées aux populations ciblées par le Fonds; • accroître le volume des financements de l'action climatique provenant de divers contributeurs, en particulier du secteur privé; • intensifier l'appui prêté aux États membres pour les aider à renforcer leurs contributions déterminées au niveau national et leurs plans nationaux d'adaptation et à formuler des initiatives susceptibles d'attirer des investissements pour atteindre des objectifs en
--	--	--

		<p>matière de climat, en particulier en rapport avec le secteur agricole et la transformation du système alimentaire;</p> <ul style="list-style-type: none"> • faire progresser l'évaluation et l'enregistrement des résultats obtenus grâce aux projets en matière de résilience face aux changements climatiques <p>Le FIDA investit dans le renforcement des services d'information climatique et d'alerte précoce en appuyant les réseaux d'observation, les canaux de diffusion de ces services d'information et d'alerte et la formation des participants. À l'échelle mondiale, le FIDA veut accroître son portefeuille dans les services d'information climatique et d'alerte précoce dans les années qui viennent. Le FIDA veille à être cohérent avec les initiatives existantes, y compris l'initiative « Alertes précoces pour tous ». Le FIDA a également adhéré (en tant qu'organisme d'exécution) au Mécanisme de financement des observations systématiques. Cette participation garantira que les investissements dans le cadre de l'initiative « Alertes précoces pour tous » recevront des fonds du FIDA, les investissements du FIDA cherchant à assurer que le dernier kilomètre soit couvert par ces services d'information climatique et d'alerte précoce. Le paragraphe correspondant a été révisé pour l'indiquer plus clairement.</p> <p>À propos des scénarios financiers, la direction apprécie cette observation et invite instamment les États membres à apporter leur soutien aux scénarios proposant les cibles les plus élevées et à garantir une croissance réelle substantielle de l'ensemble du programme de prêts et dons dans le cadre d'une réponse ambitieuse aux crises actuelles, et à soutenir l'action menée au niveau mondial visant à</p>
--	--	--

		<p>transformer les systèmes alimentaires, à agir face aux changements climatiques et à remettre la réalisation des objectifs de développement durable sur la bonne voie.</p> <p>Les annonces de contributions faites à ce jour montrent que les États membres, qu'ils soient emprunteurs ou donateurs traditionnels, sont prêts à augmenter leurs contributions conformément aux scénarios proposant les cibles les plus élevées et au-delà. Les États membres sont encouragés à envisager d'accorder des prêts concessionnels de partenaires et d'apporter des contributions additionnelles pour le climat, en plus de leurs contributions de base, si cette solution leur paraît envisageable pour augmenter leur contribution globale à FIDA13.</p>
<p>Brésil</p>	<p>Le Brésil apprécie les efforts déployés par la direction pour préparer le projet de rapport de la Consultation sur la Treizième reconstitution des ressources du FIDA. Vous trouverez ci-dessous quelques questions relatives au projet de rapport. Si nécessaire, des recommandations supplémentaires seront faites lors de la troisième session.</p> <p>Le Brésil demande un complément d'information concernant le tableau 3. Étant donné que le programme de prêts et dons du scénario A+ est supérieur au niveau de FIDA12, pourquoi le MARE devrait-il être inférieur au niveau de FIDA12 dans tous les scénarios pour FIDA13? Cette clarification est d'autant plus importante que, dans les conversations avec le FIDA, il avait été indiqué que le MARE pourrait être augmenté dans les années à venir.</p> <p>Nous souhaiterions que le rapport contienne davantage d'informations sur le MARE et sur la</p>	<p>La direction remercie le Brésil pour ces commentaires.</p> <p>La direction tient à souligner qu'on prévoit pour les PRITS un niveau de financements disponibles plus élevé que celui de FIDA12 dans tous les scénarios de A+ à C.</p> <p>Le niveau des ressources du MARE s'explique par la nécessité de continuer à gérer les emprunts avec prudence, et par le fait qu'il n'est pas nécessaire d'augmenter les ressources du MARE pour accroître les financements destinés aux PRITS. Ce niveau dépend également de la demande en ressources du MARE émanant de pays qui appartiennent à d'autres catégories de revenu et du nombre de pays à faible revenu et de PRITI qui rempliront les conditions de solvabilité pour accéder aux ressources du MARE. Pour FIDA13, les ressources du SAFP devraient être proportionnellement plus élevées au sein du programme global de prêts et</p>

	<p>manière dont le FIDA prévoit d'emprunter des ressources pour financer le MARE. Par ailleurs, toujours en ce qui concerne le tableau 3, nous souhaiterions que le FIDA fournisse plus de détails sur les « Autres dons non affectés à un pays/au titre du guichet mondial/régional ».</p>	<p>dons, et celles du MARE légèrement inférieures, par rapport à FIDA12, mais les ressources disponibles pour tous les groupes de pays augmentent dans tous les scénarios de A+ à C.</p> <p>Des informations actualisées sur la mise en œuvre du MARE sont communiquées au Conseil d'administration chaque année en décembre, et le prochain rapport sur ce point sera examiné à la cent quarantième session en décembre 2023. Une vue d'ensemble complète de la mise en œuvre du SAFR et du MARE sera présentée à la fin du cycle de FIDA12. Des informations actualisées sur les emprunts du FIDA seront également soumises au Conseil d'administration en décembre dans le document annuel intitulé « Ressources disponibles pour engagement ». Pour FIDA13, le MARE continuera d'être financé par des emprunts conformément à la version actualisée du Cadre d'emprunt intégré et, au cours de la période couverte par FIDA12 et FIDA13, d'autres débats stratégiques avec le Conseil d'administration seront consacrés aux emprunts du FIDA et à la manière dont le Fonds pourrait répondre aux recommandations du G20 invitant les BMD à optimiser leur bilan afin de renforcer leurs capacités de prêt.</p> <p>Les dons non affectés à un pays, accordés au titre du guichet mondial/régional, font depuis longtemps partie du programme global de prêts et dons du FIDA et a très longtemps été fixé à 5% de l'ensemble de ce programme. Toutefois, depuis FIDA11, cette enveloppe de dons a été définie comme un montant précis de financements, plutôt que comme un pourcentage du total, pour faire en sorte qu'elle corresponde à la capacité globale d'octroi de don du FIDA. Dans le cadre de cette réorientation, le montant du financement de ces dons a été considérablement réduit par rapport aux niveaux observés par le passé; pourtant, ces dons</p>
--	---	---

		<p>restent une source essentielle de financement pour les activités qui contribuent aux objectifs stratégiques du Fonds, notamment en faveur des activités en lien avec les connaissances, de l'innovation, de la recherche, du renforcement des capacités et de toutes les autres activités qui permettent au programme de travail du FIDA d'avoir un plus grand impact et d'apporter davantage de soutien technique à ses États membres emprunteurs. L'utilisation de ces ressources est régie par la Politique du FIDA sur les dons ordinaires, dont la version actualisée a été approuvée par le Conseil d'administration en 2021 (EB 2021/132/R.3).</p>
<p>États-Unis d'Amérique</p>	<p>Les États-Unis d'Amérique souhaitent remercier la direction du FIDA pour cet excellent projet de rapport qui tient compte des réactions des États membres et résulte d'un processus collaboratif et itératif. Nous apprécions l'argumentaire plus affûté en faveur de FIDA13 ainsi que le court document destiné à présenter de manière plus percutante l'essentiel de FIDA13 aux décideurs concernés. Bien que cela soit bien précisé dans l'introduction du rapport, en particulier aux paragraphes 3, 4 et 7, le résumé gagnerait également à mentionner explicitement la nécessité pour le FIDA de faire davantage ce qu'il fait le mieux. En outre, nous encourageons le FIDA à insister davantage sur la nécessité qu'il y a à lancer des réformes des politiques publiques, et sur leur valeur, pour accompagner l'augmentation des financements, et à souligner le rôle essentiel que joue le FIDA dans la promotion de telles réformes dans le cadre de ses programmes de pays et de ses partenariats stratégiques. Nous apprécions la révision des scénarios financiers pour FIDA13, qui prennent en compte les observations des États membres. Nous souhaiterions obtenir des éclaircissements sur le texte entre</p>	<p>La direction remercie les États-Unis d'Amérique pour ces commentaires.</p> <p>En s'appuyant sur ces commentaires à propos de l'argumentaire, les paragraphes du résumé concernés ont été améliorés comme suggéré, en s'inspirant en particulier du paragraphe 7 de l'introduction.</p> <p>En ce qui concerne la contribution à l'élaboration des politiques au niveau des pays, comme il a été récemment indiqué au Conseil d'administration dans le RIDE 2023 (EB/2023/139/R.14), étant donné que la participation à l'élaboration des politiques au niveau des pays reste un domaine moins performant, des mesures sont prises pour y remédier, compte tenu de la nécessité, et de la valeur ajoutée, qu'il y a à mener ce type d'activité pour accompagner l'accroissement des financements. Récemment, le FIDA a perfectionné ses directives relatives à la contribution à l'élaboration des politiques au niveau des pays et a mis à jour sa stratégie de gestion des savoirs, de sorte que l'accent soit davantage mis sur: i) la collecte systématique de données et d'éléments factuels; ii) la mise à profit des</p>

	<p>crochets au paragraphe 2 concernant l'appel de fonds lancé par le FIDA en vue de la mobilisation de nouveaux financements pour un montant de 2 milliards d'USD compte tenu de la prise en compte des observations des États membres dans le document final.</p> <p>Au sujet de la fragilité, nous félicitons le FIDA d'avoir rehaussé sa cible en matière de fragilité et d'avoir prévu de renforcer la collaboration avec ses partenaires stratégiques. La stratégie décrite dans la nouvelle annexe sur la fragilité tient correctement compte de l'avantage comparatif du FIDA, de son mandat et de sa vaste expérience dans les contextes de fragilité, et reflète les observations des États membres. Comme indiqué lors des consultations informelles, nous convenons que l'attention accrue portée par le FIDA à la fragilité et son engagement de relever la part des ressources de base allouée aux pays à faible revenu de 40% à 45% pourraient également être propices à ce que le Fonds soit plus ambitieux en matière d'allocation de ressources à l'Afrique.</p> <p>Sur la question climatique, nous soutenons fermement le relèvement de l'objectif du FIDA en matière d'action climatique et l'accent mis sur l'adaptation aux changements climatiques et sur la biodiversité. Nous souscrivons aux demandes d'éclaircissements sur la proposition de feuille de route pour aligner l'action du FIDA sur les objectifs de l'Accord de Paris. Enfin, en ce qui concerne les contributions additionnelles pour le climat, nous restons prudents quant aux implications de la mise en place de canaux différenciés dans le contexte de la reconstitution des ressources et pensons que l'activation d'un tel mécanisme devrait répondre à un intérêt clair des États membres. Nous demandons instamment au FIDA de préciser dans le rapport de la consultation que la création des</p>	<p>connaissances; iii) le renforcement des liens avec les programmes de pays, en particulier concernant la participation à l'élaboration des politiques au niveau national. Le FIDA prévoit également de mettre sur pied des services consultatifs pilotes dans sept pays en 2023 et 2024 afin d'offrir des données et des recherches ciblées pour éclairer la contribution à l'élaboration des politiques au niveau des pays. En outre, il continue d'investir dans la décentralisation et de se rapprocher de ses partenaires afin d'améliorer les activités hors prêts proposées au niveau des pays. Des améliorations des activités hors prêts en général sont confirmées par les résultats de l'autoévaluation et par l'enquête menée par le FIDA en 2022 auprès des parties prenantes.</p> <p>En ce qui concerne le texte entre crochets dans le document, bien que l'ensemble du document soit encore à l'état de projet, des crochets ont été ajoutés lorsque des références spécifiques étaient faites à des cibles de financement pour FIDA13 afin qu'il soit clair que cette question reste à discuter plus en détail à la troisième session.</p> <p>Pour ce qui est de la part des ressources de base allouée à l'Afrique, ce résultat découle d'un certain nombre de facteurs, notamment les variables de la formule de calcul du SAFFP et, en particulier, le niveau global de la reconstitution des ressources et le montant de l'enveloppe qu'il est possible d'allouer de manière viable au financement sous forme de dons pour les pays surendettés ou à haut risque de surendettement. Parmi les 43 pays d'Afrique ayant reçu un financement au cours de FIDA12, 12 ont nécessité l'octroi de dons au titre du CSD. Ce chiffre est passé à 15 et pourrait encore augmenter durant FIDA13. La part des ressources de base allouée à l'Afrique dans son ensemble et à l'Afrique</p>
--	--	--

	<p>contributions additionnelles pour le climat ne constituera pas un précédent conduisant à la mise en place d'autres canaux lors des futures reconstitutions des ressources.</p> <p>Concernant le secteur privé, nous aimerions qu'on insiste encore davantage sur les possibilités et l'importance de tirer parti des synergies entre les investissements des secteurs public et privé. Nous notons qu'il est fait référence à un comité consultatif au paragraphe 28 de l'annexe III – nous pensons qu'à mesure que le PPSPF monte en régime, il devrait s'aligner sur la gouvernance actuelle du FIDA, et que le Conseil d'administration devrait superviser la programmation des opérations non souveraines. En outre, compte tenu du rôle du FIDA en tant qu'assembleur de financements et du ratio de cofinancement de 1/1,95 atteint dans le cadre de FIDA11, nous souscrivons aux commentaires d'autres États membres indiquant que le FIDA pourrait élever son objectif de cofinancement au-dessus du ratio proposé de 1/1,6. Nous insistons en particulier sur la possibilité d'être plus ambitieux en ce qui concerne les cofinancements nationaux et l'effet d'entraînement des opérations non souveraines, compte tenu de leurs niveaux de départ respectifs. Nous pensons également qu'à mesure que le PPSPF monte en régime, il devrait se conformer à la ligne suivie par le FIDA, qui privilégie les interventions auprès des pays à faible revenu et pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure afin de tirer le plus possible d'enseignements de nature à permettre au FIDA de lancer le même genre d'actions dans d'autres pays. Nous attendons avec intérêt le débat stratégique de l'année prochaine sur les perspectives financières du FIDA jusqu'en 2030, que le Président Lario a proposé</p>	<p>subsaharienne est étroitement liée au volume des financements au titre du CSD disponibles pour FIDA13, qui est quant à lui déterminé par le niveau des contributions à la reconstitution des ressources. Une modification des valeurs des variables de la formule de calcul du SAFF peut aussi avoir une incidence sur les résultats du SAFF pour la région. Dans ces conditions, si les cibles de parts minimales à allouer à l'Afrique dans son ensemble et à l'Afrique subsaharienne ont été dépassées au titre de FIDA12, la prudence impose de conserver ces seuils pour FIDA13 afin de tenir compte des facteurs susmentionnés, étant entendu qu'il s'agit de minimums et non de plafonds.</p> <p>Les premières données concernant la part des ressources de base réellement allouée à l'Afrique dans son ensemble et à l'Afrique subsaharienne seront communiquées dans le rapport de situation qui sera présenté au Conseil d'administration à la session de décembre 2024, qui présentera la répartition des ressources dans le cadre de FIDA13.</p> <p>À propos de l'alignement sur les objectifs de l'Accord de Paris, l'élaboration d'une feuille de route permettra de clarifier le rôle central que le FIDA peut jouer en aidant les pays à réaliser leurs plans d'action pour le climat dans le secteur de l'agriculture paysanne et du milieu rural, conformément à l'Accord de Paris⁴ ainsi qu'en s'appuyant sur les principes méthodologiques communs aux BMD pour l'évaluation de la conformité à l'Accord de Paris et en prévoyant des mesures, des calendriers et des ressources spécifiques.</p>
--	--	---

⁴ <https://www.worldbank.org/en/publication/paris-alignment/joint-mdb-paris-alignment-approach> (en anglais seulement).

	<p>lors de la session de mai 2023 du Conseil d'administration. En conséquence, nous suggérons que le paragraphe 115 ait pour principal objet cet engagement de mener des discussions stratégiques pendant le cycle de FIDA13, plutôt que de simplement réfléchir à l'élargissement de ses instruments d'emprunt. Il suffirait de supprimer la première phrase en gras dans le paragraphe et de déplacer au début du paragraphe 115 la troisième phrase, « Durant la période restante de FIDA12 et pendant FIDA13, la direction poursuivra ses discussions stratégiques avec le Conseil d'administration sur la possibilité d'accéder à d'autres instruments d'emprunt lors des prochains cycles de reconstitution des ressources, conformément à la résolution 223/XLIV⁸⁷, en s'appuyant sur les enseignements tirés et l'expérience acquise avec les placements privés ».</p> <p>Enfin, en écho aux observations formulées lors de la discussion précédente, nous rappelons l'engagement important qui avait été pris au moment de FIDA12, à savoir de présenter à l'occasion de FIDA13 un rapport sur la mise en œuvre de la politique de reclassement, et nous demandons que ce rapport soit joint en annexe au rapport de la consultation.</p>	<p>Un élément clé de l'alignement sur l'Accord de Paris est la réduction des émissions de gaz à effet de serre dans les portefeuilles des BMD. Compte tenu de la spécificité de son mandat et de son attention à l'agriculture durable à petite échelle par des approches du développement centrées sur l'être humain, le FIDA n'est pas confronté aux difficultés que peuvent rencontrer certaines IFI historiquement impliquées dans des investissements liés à l'extraction et au traitement des combustibles fossiles, à l'énergie ou à de grands projets d'infrastructure. En effet, il a déjà été entrepris de déterminer les émissions de gaz à effet de serre du portefeuille du FIDA, confirmant que le FIDA peut être considéré comme un puits de carbone au vu de ses émissions nettes de gaz à effet de serre⁵.</p> <p>Dans la feuille de route, le FIDA énoncerait des mesures précises, qui consisteraient notamment à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • commencer à effectuer une analyse détaillée des émissions de gaz à effet de serre pour tous les projets financés par le Fonds, et ce dès la phase d'élaboration mais également à l'achèvement des projets, afin de déterminer les investissements agricoles optimaux qui concilient au mieux adaptation et atténuation et présentent de bonnes perspectives d'atténuation; • améliorer le rapprochement des contributions déterminées au niveau national et des stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité dans les ébauches de projet; • mieux faire connaître l'Accord de Paris et le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal au personnel, en mettant
--	---	--

⁵ <https://www.ifad.org/documents/38714170/41937469/paris-alignment.pdf/7a248b90-e885-016d-1172-163a584d2384?t=1676560374052> (en anglais seulement).

		<p>en évidence la façon dont le FIDA peut apporter son aide;</p> <ul style="list-style-type: none"> • accroître les avantages qui bénéficient à la fois à l'adaptation, à l'atténuation et à la biodiversité dans le cadre des investissements du FIDA; • améliorer la façon dont les risques climatiques sont évalués au stade de la conception des projets, ainsi que la définition de stratégies d'adaptation durables, propres au contexte et novatrices qui sont adaptées aux populations ciblées par le Fonds; • accroître le volume des financements de l'action climatique provenant de divers contributeurs, en particulier du secteur privé; • intensifier l'appui prêté aux États membres pour les aider à renforcer leurs contributions déterminées au niveau national et leurs plans nationaux d'adaptation et à formuler des initiatives susceptibles d'attirer des investissements pour atteindre des objectifs en matière de climat, en particulier en rapport avec le secteur agricole et la transformation du système alimentaire; • faire progresser l'évaluation et l'enregistrement des résultats obtenus grâce aux projets en matière de résilience face aux changements climatiques. <p>En ce qui concerne les contributions additionnelles pour le climat, un passage a été ajouté dans le document pour préciser que la création de ces contributions additionnelles pour le climat ne devait pas être considérée comme constituant un précédent conduisant à la mise en place à l'avenir d'autres contributions additionnelles thématiques.</p>
--	--	---

		<p>En ce qui concerne la gouvernance et les opérations du PPSPF, dans le cadre pour la mise en œuvre des nouvelles modalités de financement du PPSPF qu'il est prévu de soumettre au Conseil d'administration au troisième trimestre 2024 (engagement 1.4, mesure contrôlable 14), la direction procédera à l'examen de ces modalités de gouvernance à l'aune des enseignements de l'expérience et des meilleures pratiques d'autres organismes, et présentera au Conseil d'administration une version actualisée des mesures de gouvernance du PPSPF. Le principe directeur, à savoir l'exercice d'une supervision étroite de la part du Conseil d'administration, demeure inchangé.</p> <p>S'agissant du cofinancement, compte tenu de la conjoncture actuelle et des niveaux d'endettement élevés, la direction estime qu'il sera difficile de relever les ratios de cofinancement national pour FIDA13 et suggère de conserver la proposition actuelle, à savoir de porter le ratio cible, fixé à 1/1,5 pour FIDA12, à 1/1,6 pour FIDA13 – une augmentation qui devrait se concrétiser grâce à la progression du volume de cofinancements internationaux. Le FIDA constate d'ores et déjà les premiers effets de la conjoncture économique actuelle, comme en témoigne le ratio de cofinancement pour la période 2020-2022 présenté dans le Rapport 2023 sur l'efficacité du FIDA en matière de développement (RIDE), qui s'établit à 1/1,63, contre 1/1,95 pour la période 2019-2021.</p> <p>L'effet d'entraînement des opérations non souveraines a dépassé la cible fixée pour 2022, mais les opérations étaient en nombre limité. À mesure qu'il étoffera le portefeuille d'opérations non souveraines, le FIDA sera également en mesure de</p>
--	--	--

		<p>suivre les tendances et d'en savoir plus sur cet aspect.</p> <p>En ce qui concerne le PPSPF, comme indiqué dans l'annexe III, l'intégralité des ressources de base destinées aux dons sera utilisée pour fournir des financements mixtes destinés aux investissements dans des pays à faible revenu et des PRITI, ainsi que dans des pays présentant des situations de fragilité, conformément à l'accord plus large sur l'utilisation des ressources de base du FIDA dans le programme de prêts et dons. Un passage a été ajouté dans le texte de l'annexe pour clarifier ce point.</p> <p>En ce qui concerne la débat stratégique sur les perspectives financières du FIDA jusqu'en 2030, la direction apprécie cette observation. Le paragraphe indiqué a été modifié conformément à la proposition, en supprimant la première phrase en gras et en ajoutant des clarifications concernant les débats stratégiques avec le Conseil d'administration en réponse à ce commentaire et à ceux d'autres États membres.</p> <p>En ce qui a trait à la Politique en matière de reclassement, une mention a été ajoutée au projet de Rapport sur FIDA13, ainsi qu'une note de bas de page renvoyant au rapport de situation sur la mise en œuvre de cette politique qui a été soumis à la Consultation. Comme convenu dans la Politique du FIDA en matière de reclassement (EB 2021/133/R.5), un rapport de situation a été présenté à la Consultation sur FIDA13, à sa troisième session. Une nouvelle version actualisée sera par ailleurs transmise au Conseil d'administration à titre d'information à la session de décembre 2023, de même que le rapport annuel sur la mise en œuvre du SAFFP et du MARE, comme cela a été le cas en 2022 (EB 2022/137/R.3/Add.1/Rev.2). Cette pratique est</p>
--	--	--

		<p>conforme à l'engagement de faire rapport chaque année au Conseil d'administration, comme le précise la politique.</p> <p>Ce rapport de situation sur la mise en œuvre de la Politique en matière de reclassement est transmis au Conseil d'administration à titre d'information en tant qu'élément du document d'ensemble du programme de travail et des budgets ordinaire et d'investissement du FIDA axés sur les résultats pour 2024, et des perspectives budgétaires pour 2025-2026, mais n'est pas inclus dans le document budgétaire soumis par la suite à l'approbation du Conseil des gouverneurs, l'approbation de ce rapport de situation n'étant pas requise. La direction recommande qu'il en soit de même pour le Rapport sur FIDA13.</p>
<p>Finlande (commentaires reçus par courriel)</p>	<p>Secteur privé</p> <p>Il faut saluer le dynamisme avec lequel le FIDA s'emploie à soutenir le secteur privé rural dans les pays en développement. Mettre en place des systèmes alimentaires durables basés sur le marché exige d'abord de créer un secteur privé local dynamique et des filières dans le secteur de la production alimentaire.</p> <p>Le FIDA a accumulé un haut niveau d'expertise et de ressources financières au profit du secteur privé rural dans les pays en développement. Si cette évolution est bienvenue du point de vue du financement du développement durable, il est tout aussi important de gérer correctement les risques accrus accompagnant cette expansion.</p> <p>Climat et biodiversité</p> <p>Nous saluons l'attention accrue portée par le FIDA à la biodiversité ainsi que son approche globale traitant en parallèle les questions du climat, de l'environnement et de la biodiversité. Nous apprécions la volonté du</p>	<p>La direction remercie la Finlande pour ces commentaires.</p> <p>Comme l'indique le rapport, un cadre pour la mise en œuvre des nouvelles modalités de financement du PPSPF, comprenant une mise à jour des modalités de gouvernance du PPSPF, sera soumis au Conseil d'administration en 2024 et mettra fortement l'accent sur la gestion des risques liés à la montée en régime du PPSPF.</p> <p>Élaborer une stratégie unifiée pour le climat, l'environnement et la biodiversité vise à garantir l'existence d'une approche globale et cohérente qui tienne compte des principaux accords et priorités à l'échelle internationale relatifs aux différentes questions – y compris l'Accord de Paris et le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal – sur laquelle puisse s'appuyer la préparation de la feuille de route pour aligner l'action du FIDA sur les objectifs de l'Accord de</p>

	<p>FIDA de présenter une stratégie unifiée pour le climat, l'environnement et la biodiversité au Conseil d'administration, et de prévoir une feuille de route pour aligner l'action du FIDA sur les objectifs de l'Accord de Paris. Nous encourageons le FIDA à aligner également la feuille de route sur le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal.</p> <p>C'est une très bonne chose que le FIDA cherche à investir dans les systèmes d'alerte précoce et dans la réduction des risques de catastrophe. Il est primordial de coordonner ces efforts avec l'initiative du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies « Alertes précoces pour tous » (EW4ALL) afin d'optimiser les synergies, et de participer à la coordination au niveau national, sous l'égide du Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes. La Finlande dispose d'une expertise et d'une expérience considérables dans les systèmes météorologiques, climatiques et d'alerte précoce et leur amélioration, et elle serait heureuse d'en discuter plus en détail avec le FIDA.</p> <p>Nous nous félicitons que le FIDA prévoie de commencer à communiquer des données en utilisant le système des marqueurs de Rio. Il est important que les quatre marqueurs (adaptation, atténuation, biodiversité, désertification) soient utilisés, pas seulement certains d'entre eux. En outre, nous vous encourageons à utiliser le marqueur genre du Comité d'aide au développement.</p> <p>Nous déconseillons fortement l'utilisation en anglais du terme <i>climate-sensitive</i>. En effet, <i>climate sensitivity</i> (en français « sensibilité du climat » ou « sensibilité climatique ») a un sens bien précis: « La variation de l'équilibre de la température à la surface à la suite d'un changement de la concentration de dioxyde de carbone (CO₂) ou autre forçage radiatif » (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution</p>	<p>Paris, qui sera elle-même liée à l'élaboration de la stratégie.</p> <p>la direction apprécie le ferme soutien apporté à l'action du FIDA sur les systèmes d'alerte précoce et la réduction des risques de catastrophe dans les zones rurales, en lien avec son mandat spécifique. Le FIDA investit dans le renforcement des services d'information climatique et d'alerte précoce en appuyant les réseaux d'observation, les canaux de diffusion de ces services d'information et d'alerte et la formation des bénéficiaires. À l'échelle mondiale, le FIDA entend accroître son portefeuille d'interventions concernant les services d'information climatique et d'alerte précoce dans les années qui viennent. Le FIDA veille à être cohérent avec les initiatives existantes, notamment l'initiative « Alertes précoces pour tous ». Le FIDA a également adhéré (en tant qu'organisme d'exécution) au Mécanisme de financement des observations systématiques. Grâce à cette participation, les investissements dans le cadre de l'initiative « Alertes précoces pour tous » recevront un complément de financement du FIDA, qui axera sa participation sur la couverture du « dernier kilomètre » par ces services d'information climatique et d'alerte précoce.</p> <p>En ce qui concerne les marqueurs de Rio, la direction souhaite confirmer qu'à ce stade, l'intention est de commencer au niveau des projets à communiquer des données en utilisant le système des marqueurs de Rio en matière de climat, tout en conservant la méthodologie des BMD pour mesurer spécifiquement le financement de l'action climatique. Le FIDA peut étudier comment certains partenaires utilisent d'autres marqueurs de Rio et le marqueur genre du Comité d'aide au développement</p>
--	---	---

	<p>du climat). Ce n'est pas un terme comparable à <i>gender-sensitive</i>, par exemple, qui signifie « qui tient compte des questions de genre ». L'expression <i>investissements résilients aux changements climatiques et à faibles émissions</i> est longue, cependant il convient d'utiliser des termes corrects dont la signification est bien définie, conformément à l'Accord de Paris. Une autre option, si un terme plus court est nécessaire en anglais, est d'utiliser <i>climate-smart</i> (« climato-compatible »), car ce terme est couramment employé, notamment pour faire référence à l'agriculture climato-compatible, qui mêle à la fois des actions d'adaptation et d'atténuation.</p> <p>Égalité femmes-hommes: Nous apprécions que le FIDA fasse preuve d'ambition et accorde clairement de l'importance à la transformation des rapports femmes-hommes dans sa programmation et fixe un objectif de 35% dans ce domaine. Nous encourageons le FIDA à continuer de s'attaquer aux causes profondes des inégalités femmes-hommes et à faire évoluer les normes en la matière pour obtenir des résultats plus durables et plus équilibrés entre hommes et femmes.</p> <p>Nous apprécions également que le FIDA reconnaisse explicitement l'intersection entre les questions de genre et de nutrition et le rôle des femmes dans l'amélioration des résultats nutritionnels. Le nouvel indicateur mesurant les progrès en matière d'égalité femmes-hommes est une avancée significative. En outre, il serait important que le FIDA s'attache davantage à veiller à ce que toutes les activités soient abordées sous l'angle de l'égalité femmes-hommes, à ce qu'il y ait une intégration claire et explicite de cette question dans tous les domaines d'activité du FIDA. Les femmes sont pour l'heure répertoriées parmi les groupes vulnérables – il s'agit d'une erreur qui doit être corrigée. Les femmes représentent la moitié de la</p>	<p>afin de déterminer quelles sont les approches appropriées au modèle opérationnel singulier du FIDA, tout en tenant compte des conséquences possibles sur la charge de travail et sur les ressources.</p> <p>En ce qui concerne l'utilisation en anglais du terme « climate-sensitive », nous prenons bonne note de cette observation. Certains partenaires de la société civile et certains États membres préférant ne pas utiliser l'expression <i>climate-smart</i> (climato-compatible), l'expression <i>climate-sensitive</i> a été remplacée dans le rapport en anglais par la formule « <i>climate resilient and low emission investments</i> » (investissements résilients aux changements climatiques et à faibles émissions) lorsqu'elle convenait, et par d'autres tournures ailleurs, lorsque l'expression n'était pas utilisée conformément à la définition précise donnée par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat.</p> <p>La direction apprécie le soutien affirmé de la Finlande à l'action du FIDA s'attaquant aux causes profondes des inégalités femmes-hommes. La direction peut confirmer que tous les investissements financés par le FIDA sont abordés sous l'angle de l'égalité femmes-hommes. En outre, il y a bien une intégration de cette question dans tous les domaines d'activité du FIDA, y compris au sein de l'institution. Cela se traduit par des engagements à augmenter la part des femmes aux postes de classe P-5 et de classe supérieure et à parvenir à une égalité femmes-hommes à tous les niveaux. La référence aux femmes les répertoriant comme un groupe vulnérable a été corrigée en s'appuyant sur la formulation proposée dans le commentaire et l'expression a également été adaptée ailleurs dans le document lorsque cela était clairement nécessaire.</p>
--	--	---

<p>population et ne constituent pas un groupe. L'expression <i>groupe vulnérable</i> devrait être remplacée par <i>personnes et groupes en situation de vulnérabilité</i>, car les personnes et les groupes énumérés dans la catégorie des « groupes vulnérables » (outre les femmes, les peuples autochtones, les jeunes et les personnes handicapées) ne sont pas intrinsèquement vulnérables, mais peuvent se trouver dans des situations de vulnérabilité en raison de la législation, de normes et structures discriminatoires, de décisions politiques, etc.</p> <p>L'action du FIDA gagnerait à aborder l'intersectionnalité des motifs de discrimination et des caractéristiques personnelles et sociales telles que le genre, le handicap, l'âge, l'origine ethnique, etc., en fonction de ce qui est pertinent dans tel ou tel contexte. Les données sont ventilées en fonction de différentes variables, ce qui est un progrès dans la bonne direction. Par ailleurs, l'analyse, la définition des objectifs et la communication des résultats gagneraient à ce que les intersectionnalités pertinentes soient prises en compte.</p> <p>D'un point de vue opérationnel, le projet de rapport mentionne à titre d'objectif et d'activité le fait de veiller à ce que les organisations paysannes, les peuples autochtones et les jeunes soient consultés au cours de l'élaboration des stratégies et des politiques opérationnelles du FIDA. Serait-il possible de reformuler ce texte dans la perspective de garantir la participation de tous les titulaires de droits et de toutes les parties prenantes à l'élaboration des politiques qui les concernent, en mettant l'accent sur les personnes ou les groupes dont la participation risque de se heurter à davantage d'obstacles. La participation et la concertation ne se limitent pas à une consultation, et les processus participatifs doivent être transparents et mettre l'accent sur la</p>	<p>Concernant l'intersectionnalité, la formulation dans le rapport a été corrigée pour l'harmoniser avec la Politique révisée du FIDA en matière de ciblage, soulignant que le FIDA adoptera une approche centrée sur les personnes qui reconnaît et prend en compte l'hétérogénéité des besoins et des priorités des personnes handicapées résultant de l'intersection de multiples facteurs de pauvreté et de vulnérabilité, comprenant l'âge, le sexe, l'appartenance ethnique et le manque d'instruction.</p> <p>En ce qui concerne les groupes de parties prenantes mentionnés dans le rapport, ils ont été précisément répertoriés parce que le FIDA a déjà mis en place des mécanismes spécifiques de participation et de consultation avec eux. Toutefois, le commentaire a bien été pris en compte et la formulation de l'engagement a été corrigée pour inclure une référence à l'étude par la direction des différentes possibilités de garantir la participation de tous les titulaires de droits et de toutes les parties prenantes aux processus qui les concernent, en mettant l'accent sur les personnes ou les groupes dont la participation risque de se heurter à davantage d'obstacles. Toutefois, il faudra tenir compte des structures et des processus de gouvernance existants au FIDA, ainsi que des possibles conséquences sur les ressources.</p>
---	--

	responsabilité de chacun. Il faudrait insister séparément et explicitement sur la participation des femmes, qui doit être égale et significative.	
--	---	--

Tableau 2. Observations reçues au sujet des contributions additionnelles pour le climat prévues pour FIDA13

Pays	Observation	Réponse/ mesures prises
États-Unis d'Amérique	<p>Nous remercions le FIDA de ce nouveau document, qui témoigne de l'esprit de collaboration qui a guidé ce processus itératif. Nous félicitons le FIDA de l'ambition dont il fait preuve en s'engageant à augmenter la part cible destinée au financement des activités climatiques pour la faire passer à 45%, indépendamment du niveau des contributions additionnelles pour le climat reçues. Souhaitant toujours privilégier des contributions solides aux ressources de base aux fins du succès de la reconstitution, nous sommes favorables à l'option 2, selon laquelle les contributions additionnelles pour le climat donnent lieu à l'attribution de 50% des voix normalement octroyées au titre des contributions de base. Nous nous joignons aux observations formulées par certains collègues concernant les ajustements qu'il faudrait éventuellement faire pour atténuer davantage le risque de substitution. Nous comprenons bien que les contributions additionnelles pour le climat seront intégrées aux ressources de base, mais nous restons prudents quant aux conséquences éventuelles de la création d'une modalité distincte de contribution à la reconstitution des ressources, et sommes d'avis que l'activation d'un tel mécanisme devrait dépendre de l'intérêt clairement manifesté par les États membres. Nous préférons donc que le seuil soit maintenu à 100 millions d'USD.</p>	<p>La direction remercie les États-Unis d'Amérique de ces observations.</p> <p>Dans la version actualisée de la note sur les contributions additionnelles pour le climat (annexe VII), l'option 1 (les contributions additionnelles pour le climat donnent lieu à 100% des voix habituellement octroyées) a été supprimée et l'option 2 (octroi de 50% des voix) a été retenue au vu du consensus qui semble se dégager.</p> <p>En ce qui concerne la clause de non-substitution, il a certes été proposé un certain nombre d'autres règles dans différentes observations afin d'éviter le risque de substitution, mais il semble que la règle suivante suscite davantage l'adhésion: pour que la contribution additionnelle pour le climat d'un État membre lui permette d'obtenir des voix, celui-ci doit annoncer une contribution de base à FIDA13 d'un montant au moins équivalent à sa dernière contribution de base à la reconstitution des ressources, en valeur nominale et en monnaie locale. Il est proposé de retenir ce seuil qui, associé à l'attribution d'une proportion de voix inférieure (50%) à celle octroyée pour les contributions de base, constitue un dispositif de nature à pallier le risque de substitution.</p>

Pays	Observation	Réponse/ mesures prises
		Du texte a été ajouté au document pour souligner que la création des contributions additionnelles pour le climat ne devrait pas être considérée comme établissant un précédent pour la création d'autres contributions additionnelles thématiques aux ressources du Fonds.
Suède	Nous remercions le FIDA d'avoir établi une version révisée du document et tenu compte des observations formulées par les États membres lors de la dernière session de la Consultation sur FIDA13 en ce qui concerne les contributions additionnelles pour le climat. Nous sommes en faveur de l'option 2, qui prévoit que 158 millions d'USD de contributions additionnelles pour le climat donnent lieu à l'attribution de 50 voix. Nous estimons qu'il faut faire une distinction claire entre les ressources de base sans affectation mobilisées dans le cadre des reconstitutions des ressources et d'autres modalités.	La direction remercie la Suède de ces observations. Dans la version actualisée de la note sur les contributions additionnelles pour le climat (annexe VII), l'option 1 (les contributions additionnelles pour le climat donnent lieu à 100% des voix habituellement octroyées) a été supprimée et l'option 2 (octroi de 50% des voix) a été retenue au vu du consensus qui semble se dégager.
Allemagne	Nous remercions la direction d'avoir revu en profondeur le document, en particulier pour ce qui est des problèmes que posent le risque de substitution, les droits de vote et la part cible globale destinée aux activités climatiques. Nous avons plusieurs observations: 1. Nous sommes résolument favorables à l'augmentation inconditionnelle de la part cible du programme de prêts et dons consacrée aux activités climatiques, qui passerait à 45%, et nous sommes en accord avec l'idée de la France, qui propose de créer une « super cible » dans le cas où les contributions additionnelles pour le climat atteindraient un certain niveau.	La direction remercie l'Allemagne de ces observations. Dans la version actualisée de la note sur les contributions additionnelles pour le climat (annexe VII), l'option 1 (les contributions additionnelles pour le climat donnent lieu à 100% des voix habituellement octroyées) a été supprimée et l'option 2 (octroi de 50% des voix) a été retenue au vu du consensus qui semble se dégager. En ce qui concerne la clause de non-substitution, il a certes été proposé un certain nombre d'autres règles dans différentes observations afin d'éviter le risque de substitution, mais il semble que la règle suivante suscite davantage l'adhésion: pour que la contribution additionnelle pour le climat d'un État membre lui permette d'obtenir des voix, celui-ci doit

Pays	Observation	Réponse/ mesures prises
	<p>2. Seuls les États membres qui ont annoncé des contributions équivalant au moins au montant moyen de leurs trois dernières contributions au Fonds devraient pouvoir verser des contributions additionnelles pour le climat, de façon à atténuer le risque de substitution et à réduire la fluctuation des paiements.</p> <p>3. À ce stade, nous estimons que l'option 2 relative aux droits de vote (50 voix pour 158 millions d'USD de contributions additionnelles pour le climat) serait préférable, étant donné que les contributions de base restent le socle du modèle de financement du FIDA.</p>	<p>annoncer une contribution de base à FIDA13 d'un montant au moins équivalent à sa dernière contribution de base à la reconstitution des ressources, en valeur nominale et en monnaie locale. Il est proposé de retenir ce seuil qui, associé à l'attribution d'une proportion de voix inférieure (50%) à celle octroyée pour les contributions de base, constitue un dispositif de nature à pallier le risque de substitution.</p>
France	<p>La France remercie la direction d'avoir tenu compte des observations des États membres concernant les contributions additionnelles pour le climat – en particulier s'agissant du risque de substitution et de l'augmentation de la part cible consacrée à l'action climatique. À cet égard, veuillez noter que la France:</p> <p>1. accueille avec satisfaction le fait que la proportion cible des financements climatiques dans le programme de prêts et dons du FIDA soit portée de 40% à 45%, indépendamment du niveau des contributions additionnelles pour le climat;</p> <p>2. est d'avis qu'une « super cible » de 50% pourrait être fixée, le principe étant qu'elle soit automatiquement activée si les contributions additionnelles pour le climat atteignent un certain niveau (100 millions d'USD, par exemple, comme évoqué dans la précédente version du document);</p>	<p>La direction remercie la France de ces observations.</p> <p>Dans la version actualisée de la note sur les contributions additionnelles pour le climat (annexe VII), l'option 1 (les contributions additionnelles pour le climat donnent lieu à 100% des voix habituellement octroyées) a été supprimée et l'option 2 (octroi de 50% des voix) a été retenue au vu du consensus qui semble se dégager.</p> <p>En ce qui concerne la clause de non-substitution, il semble que la règle suivante suscite davantage l'adhésion: pour que la contribution additionnelle pour le climat d'un État membre lui permette d'obtenir des voix, celui-ci doit annoncer une contribution de base à FIDA13 d'un montant au moins équivalent à sa dernière contribution de base à la reconstitution des ressources, en valeur nominale et en monnaie locale. Il est proposé de retenir ce seuil qui, associé à l'attribution d'une proportion de voix inférieure (50%) à celle octroyée pour les contributions de base, constitue un</p>

Pays	Observation	Réponse/ mesures prises
	<p>3. estime qu'une clause plus stricte de non-substitution devrait être mise en place, en particulier dans le cas de l'option 1 relative aux droits de vote, de sorte que seuls puissent verser des contributions additionnelles pour le climat les États membres qui s'engagent à verser une contribution de base représentant, en valeur nominale, au moins 100% de leur contribution de base « la plus élevée », et non de leur « dernière contribution de base ».</p>	<p>dispositif de nature à pallier le risque de substitution.</p>
Brésil	<p>Nous accueillons avec satisfaction la version révisée de la proposition relative aux contributions additionnelles pour le climat. Nous saluons l'avantage comparatif que possède le FIDA s'agissant d'exécuter des projets qui associent action pour le climat et petite agriculture, en mettant particulièrement l'accent sur l'adaptation. Il convient également que le FIDA appuie l'utilisation durable de la biodiversité dans les écosystèmes ruraux.</p> <p>Pour ce qui est des critères d'admissibilité, le Brésil réaffirme que, selon lui, les contributions additionnelles pour le climat devraient être accessibles à l'ensemble des pays à revenu intermédiaire, y compris ceux de la tranche supérieure (PRITS). En tant que pays en développement, les PRITS restent souvent confrontés à de grandes inégalités de revenus et inégalités régionales. Ils devraient donc pouvoir recevoir un financement provenant directement des contributions additionnelles pour le climat plutôt que du Mécanisme d'accès aux ressources empruntées (MARE). Étant donné que les PRITS sont admis à bénéficier du MARE, il faudrait alors mettre en place une procédure d'allocation distincte pour permettre à ces pays de recevoir directement des fonds provenant</p>	<p>La direction remercie le Brésil de ces observations et sait gré au pays d'appuyer les travaux du FIDA qui associent action pour le climat et agriculture paysanne.</p> <p>La direction souhaite assurer au Brésil que les PRITS tireront des avantages de la création des contributions additionnelles pour le climat. En effet, une hausse des ressources de base entraîne une augmentation de l'effet de levier et donc des financements disponibles au titre du Mécanisme d'accès aux ressources empruntées (MARE), que les PRITS peuvent aussi utiliser de façon souple pour financer des investissements dans l'action climatique.</p> <p>Il importe de souligner que, dans le cas des contributions additionnelles pour le climat, il n'y a pas de transfert direct des fonds, comme cela serait le cas pour des ressources supplémentaires pour lesquelles les contributions sont liées à des projets et à des décaissements donnés. Les contributions additionnelles pour le climat sont intégrées aux ressources de base du FIDA et au cadre financier global de la reconstitution des ressources. L'augmentation des fonds disponibles permettra au</p>

Pays	Observation	Réponse/ mesures prises
	<p>des contributions additionnelles pour le climat. Notre raisonnement à ce sujet est le suivant: nous sommes fermement convaincus qu'il importe de faire du Brésil en particulier un participant clé aux concertations et aux initiatives sur l'adaptation aux changements climatiques afin d'encourager l'adoption de pratiques durables qui pourraient grandement contribuer à l'action mondiale pour le climat. Nous pensons qu'il serait utile pour le FIDA de coopérer avec le Brésil en vue de remédier au large éventail de problèmes posés par les changements climatiques. Il est indispensable de s'attaquer aux vulnérabilités causées par les effets des changements climatiques et d'élaborer des stratégies d'adaptation si l'on veut protéger les peuples autochtones, les populations rurales et les écosystèmes face aux changements climatiques. De même, des pratiques novatrices de production agricole peuvent rendre la participation du Brésil déterminante s'agissant de mettre en œuvre des stratégies d'adaptation reproductibles. En outre, les changements climatiques représentent une menace mondiale qui appelle une action coordonnée de la part de toutes les nations. Dans cette optique, la participation active du Brésil aux efforts d'adaptation contribuerait à faire en sorte que des solutions collectives soient mises au point et appliquées à l'échelle mondiale. En ce qui concerne la gouvernance, en particulier les « droits de vote », le Brésil est favorable à l'option 2 (50 voix pour 158 millions d'USD de contributions). Enfin, le pays demande à nouveau qu'il soit précisé que les contributions additionnelles pour le climat seront versées à titre volontaire.</p>	<p>Fonds d'apporter aux pays pouvant bénéficier du SAFF des compléments de financement pour le climat d'un montant égal au niveau des contributions additionnelles pour le climat reçues, ainsi que davantage de fonds relevant du MARE, d'un montant estimé à titre indicatif à 30% de la valeur des contributions additionnelles reçues. Les compléments de financement pour le climat sont distingués des allocations ordinaires au titre du SAFF afin que le FIDA puisse s'assurer que le montant du financement de l'action climatique prévu compte tenu des contributions additionnelles pour le climat est au moins égal à la valeur de ces dernières, et qu'il puisse en rendre compte.</p> <p>L'augmentation des fonds disponibles au titre du MARE grâce aux contributions additionnelles pour le climat est déjà prise en compte dans les scénarios financiers, en fonction du niveau cible de ces contributions pour chaque scénario. Les pays pouvant bénéficier du MARE pourront accéder à ces financements plus importants dans des conditions moins contraignantes que les compléments de financement pour le climat accordés aux pays pouvant bénéficier du SAFF, qui doivent être utilisés à 100% à des fins d'investissement climatique.</p> <p>Toutefois, nous admettons que cette disposition n'était peut-être pas suffisamment claire dans de précédentes versions du document et des précisions ont été ajoutées à la nouvelle version, afin de souligner que les PRITS pourront accéder aux fonds supplémentaires provenant des contributions additionnelles pour le climat par l'intermédiaire du MARE et sans affectation particulière..</p>

Pays	Observation	Réponse/ mesures prises
		<p>La direction assure également au Brésil que le FIDA est fermement résolu à collaborer avec tous les États membres en vue d'encourager l'action pour le climat à l'échelle mondiale.</p> <p>La direction confirme que l'option 2 (50% des voix) a été retenue dans la version actualisée de la note sur les contributions additionnelles pour le climat qui figure à l'annexe VII, conformément à la préférence du Brésil, qui semble être également la préférence générale.</p> <p>La direction confirme également que les contributions additionnelles pour le climat seront versées à titre volontaire, comme toutes les contributions à la reconstitution des ressources du FIDA.</p>
Chine	<p>La Chine apprécie que la direction ait rapidement intégré les observations des États membres et révisé le document. Ayant examiné attentivement la question, elle estime qu'il faut détailler la justification et la méthode de mesure relatives à l'option qui prévoit d'accorder 50% des voix normalement octroyées au titre des contributions de base. Elle espère vivement que la direction fournira de plus amples explications à ce sujet afin de faciliter les débats que les États membres tiendront lors de la session de suivi de la Consultation sur FIDA13.</p>	<p>La direction remercie la Chine de ces observations.</p> <p>En ce qui concerne les droits de vote, dans la version actualisée de la note sur les contributions additionnelles pour le climat (annexe VII), l'option 1 (les contributions additionnelles pour le climat donnent lieu à 100% des voix habituellement octroyées) a été supprimée et l'option 2 (octroi de 50% des voix) a été retenue au vu du consensus qui semble se dégager. Cette décision se fonde sur le fait que ces contributions font également partie des ressources de base du FIDA et encouragent l'équité, sur la nécessité de gérer le risque de substitution et sur le précédent établi par le Guichet d'action climatique du Fonds africain de développement.</p>
Pays-Bas	<p>Nous remercions le FIDA de nous donner la possibilité de commenter le nouveau projet de document sur les contributions additionnelles pour le climat dans le cadre des consultations sur FIDA13.</p>	<p>La direction remercie les Pays-Bas de ces observations, ainsi que de l'appui que le pays prête de façon générale aux propositions relatives aux contributions additionnelles pour le climat.</p>

Pays	Observation	Réponse/ mesures prises
	<p>Nous sommes favorables à ce que les contributions additionnelles pour le climat fassent partie des ressources de base du FIDA. Étant donné qu'il ne sera pas possible d'affecter les fonds relevant d'une contribution additionnelle pour le climat et que les remboursements des prêts financés au moyen de ces contributions réintégreront les ressources de base du FIDA, nous estimons que les contributions additionnelles pour le climat feront véritablement partie des ressources de base du Fonds. Nous sommes donc en faveur de l'option 1, qui consiste à accorder 100 voix pour 158 millions d'USD de contributions.</p> <p>Nous pensons que le risque de substitution est suffisamment pris en compte, puisqu'il sera demandé aux États membres des annonces de contribution de base à FIDA13 d'un montant équivalant au moins à 100% de leur dernière contribution de base, en valeur nominale.</p> <p>Nous sommes favorables à ce que la cible globale concernant la part consacrée au financement climatique passe de 40% à 45%, indépendamment de la mise en place des contributions additionnelles pour le climat, et sommes d'accord avec le caractère complémentaire et additionnel de ces contributions, tel qu'il est expliqué. Nous sommes également favorables à ce qu'une plus grande attention soit accordée à l'adaptation aux changements climatiques et à ce que l'accent soit davantage mis sur les pays les plus vulnérables sur le plan climatique, qui bénéficieront de financements sous forme de dons ou à des conditions particulièrement concessionnelles. Cette ambition s'inscrit dans le droit fil du mandat principal du FIDA.</p>	<p>En ce qui concerne les droits de vote, dans la version actualisée de la note sur les contributions additionnelles pour le climat (annexe VII), l'option 1 (les contributions additionnelles pour le climat donnent lieu à 100% des voix habituellement octroyées) a été supprimée et l'option 2 (octroi de 50% des voix) a été retenue au vu du consensus qui semble se dégager.</p>

Pays	Observation	Réponse/ mesures prises
	<p>Nous appuyons également le FIDA dans sa démarche consistant à mobiliser des financements de l'action climatique auprès d'États non membres et d'acteurs non étatiques, sous réserve que cela n'ait pas d'incidence sur ses décisions et sur la gouvernance existante. En ce qui concerne les contributions additionnelles pour le climat, les décisions finales et la gouvernance relèveront exclusivement de la responsabilité du Conseil d'administration.</p> <p>Enfin, nous pensons qu'il est plus réaliste de supprimer le seuil tout en maintenant un montant cible de 100 millions d'USD et que cela souligne le fait que les contributions additionnelles pour le climat s'inscrivent dans une perspective à long terme.</p>	
Canada	<p>Nous remercions le FIDA de nous donner la possibilité de commenter la nouvelle version de la proposition. Nous accueillons avec satisfaction l'augmentation de la part cible du programme de prêts et dons destinée aux activités climatiques, qui passe à 45%. Nous sommes également favorables à ce que les contributions additionnelles pour le climat soient mises en place à titre de nouvelle sous-catégorie des ressources de base, des règles de gouvernance adéquates étant en place. Nous sommes en faveur de l'option 1, au vu des différences entre les contributions additionnelles pour le climat proposées et le Guichet d'action climatique du Fonds africain de développement. Par exemple, comme l'a fait remarquer la Suisse, les contributions additionnelles pour le climat peuvent être traitées comme des ressources de base (aucune affectation à des pays donnés, etc.), sachant que les remboursements sont réintégrés à ces ressources. En outre, les États non membres ne prendront</p>	<p>La direction remercie le Canada de ces observations.</p> <p>Dans la version actualisée de la note sur les contributions additionnelles pour le climat (annexe VII), l'option 1 (les contributions additionnelles pour le climat donnent lieu à 100% des voix habituellement octroyées) a été supprimée et l'option 2 (octroi de 50% des voix) a été retenue au vu du consensus qui semble se dégager.</p> <p>Les modalités et conditions des prêts concessionnels de partenaires accordés pendant FIDA13, qui figurent à l'annexe V du rapport, ont également été mises à jour en ce qui concerne la possibilité d'affecter des prêts concessionnels de partenaires au financement de l'action climatique.</p>

Pays	Observation	Réponse/ mesures prises
	<p>aucunement part à la gouvernance des contributions additionnelles pour le climat. Nous apprécions les informations complémentaires communiquées au sujet des contributions additionnelles pour le climat et attendons avec intérêt de recevoir plus de renseignements sur les prêts concessionnels de partenaires pour le climat proposés dans le modèle opérationnel.</p>	
Italie	<p>Nous remercions la direction de cette version révisée du document. S'agissant du paragraphe 13 (« Questions de gouvernance »), et en particulier des droits de vote, nous sommes favorables à l'option 2 (50 voix pour 158 millions d'USD de contributions), dans une logique semblable à celle appliquée au Guichet d'action climatique du Fonds africain de développement.</p>	<p>La direction remercie l'Italie de ces observations.</p> <p>Dans la version actualisée de la note sur les contributions additionnelles pour le climat (annexe VII), l'option 1 (les contributions additionnelles pour le climat donnent lieu à 100% des voix habituellement octroyées) a été supprimée et l'option 2 (octroi de 50% des voix) a été retenue au vu du consensus qui semble se dégager.</p>
Suisse	<p>Nous remercions le FIDA d'avoir communiqué le nouveau document ainsi que des réflexions supplémentaires. La Suisse est très favorable à ce que les contributions additionnelles pour le climat fassent partie des ressources de base du FIDA et soient pleinement intégrées au bilan du Fonds, de sorte que celui-ci puisse apporter aux pays de nouveaux financements climatiques prévisibles. La complémentarité des contributions additionnelles pour le climat avec le Programme élargi d'adaptation de l'agriculture paysanne (ASAP+) a été bien décrite, tout comme le caractère additionnel de ces contributions. Nous apprécions grandement que la part cible du programme de prêts et dons consacrée au financement de l'action climatique soit portée à 45%. Étant donné que le FIDA indique clairement que les contributions additionnelles pour le climat seront</p>	<p>La direction remercie la Suisse de ces observations.</p> <p>Dans la version actualisée de la note sur les contributions additionnelles pour le climat (annexe VII), l'option 1 (les contributions additionnelles pour le climat donnent lieu à 100% des voix habituellement octroyées) a été supprimée et l'option 2 (octroi de 50% des voix) a été retenue au vu du consensus qui semble se dégager.</p>

Pays	Observation	Réponse/ mesures prises
	<p>enregistrées comme une nouvelle sous-catégorie de contributions supplémentaires au Fonds, au même titre que les contributions de base, et que les éventuels remboursements seront réintégrés aux ressources de base ordinaires, nous sommes en faveur de l'option 1 (100 voix pour 158 millions d'USD de contributions). Nous sommes également favorables à ce que la règle relative à l'additionnalité soit adaptée pour atténuer le risque de substitution. La suppression du seuil de création de l'instrument des contributions additionnelles pour le climat met en évidence le fait que ces contributions s'inscrivent dans une perspective à long terme.</p>	